

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(50<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 3 Novembre 1982.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS NERMAZ.

1. — *Souhaits de bienvenue au président du Conseil de l'Etat du Nicaragua* (p. 6602).

2. — *Questions au Gouvernement* (p. 6602).

*Sortie du blocage des salaires et revalorisation du S. M. I. C.* (p. 6602).

MM. Jacques Brunhes ; Mauroy, Premier ministre.

*Licenciements et répression antisyndicale à Usinor-Solmer* (p. 6603).

MM. Porelli ; Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

*Situation de l'entreprise Astre* (p. 6603).

MM. Balmigère ; Quillat, ministre de l'urbanisme et du logement.

*Contrat franco-algérien de construction de logements* (p. 6604).

MM. Séguin ; Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.

*Application de la T. V. A. aux communes forestières productrices de bois* (p. 6605).

MM. Vuillaume ; Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

*Interdiction de l'affichage dans les locaux de la police d'un communiqué de syndicat* (p. 6605).

MM. Robert-André Vivien ; Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

*Disparition de Français en Argentine* (p. 6606).

MM. Pinard ; Cheysson, ministre des relations extérieures.

*Transferts de déchets de Seveso* (p. 6607).

MM. Alain Richard ; Crépeau, ministre de l'environnement.

*Statut des locataires-gérants de stations-service* (p. 6607).

MM. Roland Bernard ; Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

*Massacre d'indiens au Guatemala* (p. 6608).

MM. Roger Rouquette ; Cheysson, ministre des relations extérieures.

*Création d'un centre européen pour l'observation des grands migrants* (p. 6608).

MM. Destrade ; Crépeau, ministre de l'environnement.

*Récolte de la betterave et taxe compensatoire sur les alcools français* (p. 6609).

MM. Lefranc ; Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

*Aide de l'Etat aux collectivités locales* (p. 6609).

MM. Stasi ; Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

*Evolution du pouvoir d'achat* (p. 6611).

MM. Fèvre ; Mauroy, Premier ministre.

*Contrôle de l'importation des magnétoscopes* (p. 6612).

MM. Alain Madelin ; Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6612).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

3. — *Rappel au règlement* (p. 6613).

MM. Alain Bonnet, le président.

4. — *Loi de finances pour 1983 (deuxième partie)*. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6613).

*Temps libre, jeunesse et sports, tourisme (suite)*.

Réponses de M. Henry, ministre du temps libre ; Mme Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports et M. Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme aux questions de :

MM. Corréze, Barnier, Corréze, Barnier, Mme Nevoux, MM. Louis Besson, de Caumont, Alain Brune, Colonna, Sueur, Fuchs, Sautier, Goulet, Destrade, Tavernier, Bonrepaux, Beauvais, Garmendis, Dollo, Colonna, Vacant, Tavernier, Julien, Mme Sicard, MM. Queyranne, Becq, Duprat, Fleury.

Etat B.

Titre III (p. 6627).

Amendement n° 53 rectifié de M. de Préaumont : MM. de Préaumont ; Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la section commune, le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature ; le ministre du temps libre.

Rappel au règlement (p. 6628).

M. de Préaumont.

Reprise de la discussion budgétaire (p. 6628).

Rejet de l'amendement n° 53 rectifié.

Amendement n° 54 rectifié de M. de Préaumont. — Rejet.  
Adoption du titre III.

Titre IV (p. 6628).

Amendement n° 59 de M. Soisson: MM. Soisson; Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la jeunesse et les sports; Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports. — Rejet.

Amendement n° 60 de M. Soisson; M. Soisson, Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports; MM. Wilquin, rapporteur spécial; Tavernier. — Rejet.

Amendement n° 69 de M. Hage: MM. Hage; Wilquin, rapporteur spécial; Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports. — Retrait.

Amendement n° 56 rectifié de M. de Préaumont: MM. de Préaumont; le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Adoption, par scrutin, du titre IV.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 6631).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — Fait personnel (p. 6631).

MM. Vuillaume; Henry, ministre du temps libre, le président.

6. — Ordre du jour (p. 6632).

#### PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ETAT DU NICARAGUA

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Carlos Nunez Tellez, président du Conseil de l'Etat du Nicaragua.

Je suis heureux, en votre nom, de lui souhaiter la bienvenue. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

— 2 —

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

#### SORTIE DU BLOCAGE DES SALAIRES ET REVALORISATION DU S.M.I.C.

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, auquel je veux faire part des inquiétudes des députés communistes sur la situation faite notamment aux petits et moyens salariés et plus généralement sur les problèmes du maintien du pouvoir d'achat. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

De même que nous n'avons pas approuvé les mesures de blocage des salaires, l'intention que l'on vous prête aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, de ne pas augmenter autant que prévu le S.M.I.C. nous préoccupe.

D'abord pour une simple raison de justice sociale. Le S.M.I.C. se limite à 2 891 francs nets, c'est-à-dire à 3 300 francs bruts environ.

M. Pierre Mauger. C'est scandaleux !

M. Jacques Brunhes. Or le nombre des smicards grandit, de même que le nombre de travailleurs qui gagnent moins de 5 000 francs par mois.

Sans doute une telle situation satisfait-elle M. Gattaz et le patronat, qui prennent argument de votre intention pour rejeter les revendications, mais elle inquiète très vivement les travailleurs intéressés et nous-mêmes. En effet, il s'agit aussi, nous l'avons maintes fois répété, d'une question économique capitale.

La remise sur pied de notre appareil de production industriel passe nécessairement par le développement du marché intérieur, ce qui implique la progression des bas salaires, et au moins le maintien du pouvoir d'achat.

Vous avez à juste titre affirmé dans un passé récent que les salaires ne sont pas cause de l'inflation. D'autre part, les engagements que vous avez pris à propos d'une augmentation de 4 p. 100 du S. M. I. C. ne sont pas excessifs. Nous approuvons, vous le savez, l'action gouvernementale contre la hausse des prix.

M. Pierre Mauger. Avec réticence, à ce que je vois !

M. Jacques Brunhes. Il faut la poursuivre et elle exige la participation des travailleurs.

Dans ces conditions, les travailleurs ne comprendraient pas que les engagements pris ne soient pas tenus et qu'il soit porté atteinte à leur pouvoir d'achat.

Les mouvements sociaux que l'on observe aujourd'hui à propos de ces problèmes, et qui sont souvent victorieux, nous paraissent aller dans le sens du progrès social et du renouveau économique, éléments essentiels de la lutte contre le patronat, les multinationales et les spéculateurs.

Au nom des députés communistes, je vous demande, monsieur le Premier ministre, si vous entendez répondre favorablement, sur ces problèmes cruciaux du pouvoir d'achat et du S.M.I.C., aux exigences de ceux qui ont fait confiance à la gauche en 1981. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Je vous remercie de m'avoir posé cette question, monsieur Brunhes. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Elle va me permettre de préciser un certain nombre de points.

La parenthèse du blocage se referme. Cela signifie en premier lieu que la liberté contractuelle retrouve tous ses droits.

Il en résulte que, dans la plupart des branches, des négociations sur les salaires sont engagées. Plus de soixante-dix branches sont concernées et ce vaste échange constitue déjà un progrès sensible par rapport à nos habitudes. Je constate, par exemple, que l'Union des industries métallurgiques et minières se trouve, pour la première fois depuis un quart de siècle, engagée dans une négociation sur les salaires réels et non plus seulement sur les salaires minimaux. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Je constate donc que nous favorisons le développement de la politique contractuelle.

Pour apprécier la politique qui est suivie, je me référerai à la négociation dans la fonction publique et dans le secteur public puisque l'Etat est directement concerné et qu'il s'interdit par ailleurs — vous le savez bien — d'intervenir dans le secteur privé.

Vous savez que les négociations pour 1983 se déroulent aujourd'hui avec les syndicats de fonctionnaires. Je rappelle que le ministre de la fonction publique a proposé quatre hausses de 2 p. 100, soit une augmentation des salaires conforme à la hausse des prix attendue. Des mesures supplémentaires ont été proposées, qui permettront à tous les fonctionnaires, sauf ceux qui sont hors échelle, de rattraper d'éventuelles pertes du pouvoir d'achat en niveau.

Dans la fonction publique comme dans les entreprises publiques, les propositions faites préservent et souvent même améliorent le pouvoir d'achat en masse sur les deux années, à condition bien sûr que les objectifs que nous nous sommes fixés soient atteints et que l'inflation ne dépasse pas 8 p. 100 en 1983.

M. Pierre Mauger. C'est-à-dire qu'il n'y a guère de chances !

M. le Premier ministre. Je précise que le principe du maintien du pouvoir d'achat moyen en niveau pourra être inscrit

dans les accords et faire l'objet d'un rendez-vous, ou même d'une clause de sauvegarde, pour apprécier, à la fin de l'année 1983, l'éventuel retard des salaires sur les prix. Il importe cependant que les ajustements qui pourraient être prévus à cet égard n'aient pas un caractère automatique et que le champ de la négociation reste ouvert, lors de ce rendez-vous, quant à leurs modalités et à leur calendrier.

En ce qui concerne le S.M.I.C., je rappelle qu'il a été revalorisé le 1<sup>er</sup> juillet 1982 de 3,2 p. 100, en dépit du blocage général des revenus et des prix. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1982, le S.M.I.C. a déjà été augmenté de 10,6 p. 100, soit 2,2 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier, 2,6 p. 100 au 1<sup>er</sup> mars, 2,2 p. 100 au 1<sup>er</sup> mai et 3,2 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet.

En mars, le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a été accru de 1 p. 100 et en juillet de 1,2 p. 100. Une nouvelle augmentation du pouvoir d'achat interviendra à l'occasion de la revalorisation du 1<sup>er</sup> décembre, qui sera donc supérieure à celle que prévoit la loi. A l'heure actuelle, le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a donc déjà augmenté de 2,2 p. 100. Il progressera encore — je tiens à le préciser — d'ici à la fin de l'année.

Cette progression doit-elle permettre une hausse du pouvoir d'achat de 4 p. 100, comme nous l'avions prévu? Telle est la question.

Il faut naturellement prendre en compte les résultats du blocage des prix et la baisse de l'inflation, mais il faut aussi prendre garde à ne pas écraser les hiérarchies intermédiaires. Plusieurs syndicalistes ont attiré l'attention du Gouvernement sur ce point et nous y sommes effectivement sensibles.

Le nombre des bénéficiaires du salaire minimum interprofessionnel de croissance a presque doublé depuis dix-huit mois. C'est pourquoi, tout en continuant à assurer l'augmentation du pouvoir d'achat de cette catégorie, nous souhaitons que les partenaires sociaux, par des négociations collectives, mettent en place une véritable politique des bas salaires. Nous sommes prêts à en débattre avec les représentants des organisations syndicales, que je recevrai avant que le Gouvernement n'arrête ses décisions.

Je tiens en tout cas à réaffirmer la position du Gouvernement : nous recherchons le maintien du pouvoir d'achat moyen. Quant au S.M.I.C., il ne s'agit ni d'une baisse, ni d'un maintien, mais d'un « plus » ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### LICENCIEMENTS ET RÉPRESSION ANTISYNDICALE A USINOR - SOLMER

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

L'annonce de sanctions sans commune mesure avec les faits reprochés — dont quatre licenciements et huit mises à pied — à l'égard de trente-quatre militants syndicaux d'Usinor, suscite une grande et légitime émotion chez les sidérurgistes.

La direction d'Usinor, en refusant la concertation avec les organisations syndicales et leurs délégués au niveau des régions, crée du même coup un climat qui ne pouvait conduire qu'à des manifestations dirigées contre elle. Les sidérurgistes ont, depuis des années, été soumis à rude épreuve. Ils ont besoin qu'on les écoute et qu'on les comprenne, d'autant que des menaces sérieuses pèsent à nouveau sur l'emploi de milliers d'entre eux. La direction d'Usinor, quant à elle, a choisi l'affrontement avec les salariés et leurs délégués.

Aujourd'hui, elle mute élus et délégués de la C.G.T. pour mieux les isoler. Elle propose même le licenciement d'un certain nombre d'entre eux, des mises à pied pour les autres avec des retenues de cinquante heures de salaire, comme au temps des maîtres de forges.

Cette escalade dans la répression de la part de la direction d'Usinor n'est pas bonne. Va-t-on laisser sanctionner des hommes qui se sont battus des années durant pour leur emploi, pour la gauche, pour que cela change ?

**M. Pierre Mauger.** Et ce sont des socialistes qui font ça !

**M. Vincent Porelli.** Le P.D.G. d'Usinor, M. Lévy, ne perdrait pas la face en retirant ses demandes de sanctions, qui donnent de la nationalisation de la sidérurgie une image que l'on croyait appartenir au passé.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande, au nom du groupe communiste, quelles mesures vous comptez prendre pour ne pas suivre M. Lévy dans ses menaces de sanctions. La question que je pose est une question d'humanité, mais aussi une question politique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

**M. Jean Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.** Monsieur le député, vous avez fait allusion à des événements qui se sont passés au siège de la société Usinor et que je regrette. Ils ont conduit la direction de cette entreprise à proposer un certain nombre de sanctions.

J'indiquerai le sentiment du Gouvernement, et le mien en particulier. Nous voulons, dans cette affaire comme dans les autres, respecter un certain nombre de principes.

Premier principe : il convient que soit respectée l'autorité des présidents directeurs généraux des entreprises nationalisées...

**M. Charles Miossec.** Et les autres ?

**M. le ministre chargé du travail.** qui ont été nommés par le conseil des ministres et sont désormais entourés, vous le savez, d'administrateurs salariés au sein du conseil d'administration.

Second principe : il faut également que soient respectées les responsabilités propres des ministères de tutelle.

Le troisième principe, c'est le respect absolu de la législation du travail, très largement rénovée, d'ailleurs, grâce à la majorité de cette assemblée.

Le quatrième principe, qui s'applique d'une manière générale dans toutes les entreprises de France, mais plus particulièrement dans celles qui sont nationalisées, est la recherche de solutions négociées dans le cadre d'un dialogue serein et constructif.

En ce qui concerne le dialogue et le respect des droits des travailleurs, les entreprises nationalisées — les anciennes comme les nouvelles — doivent être absolument exemplaires. Je puis affirmer que le ministère du travail comme les ministères de tutelle y veilleront avec le plus grand soin.

Pour ma part, je n'entends pas me substituer au chef d'entreprise, à qui incombe en définitive la responsabilité de décider s'il convient de revenir ou non sur les décisions ou les propositions de sanctions qui ont été annoncées. Si des recours sont introduits, ils seront examinés dans les meilleurs délais et dans le meilleur esprit d'équité par le ministère du travail.

Compte tenu de la situation difficile que connaissent depuis de nombreuses années les travailleurs et la direction de ces entreprises, je suis prêt à rencontrer les parties en présence pour voir de quelle manière le dialogue social pourrait aboutir à des solutions satisfaisantes en droit comme en justice. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Guy Ducoloné.** Arrêtez les licenciements !

#### SITUATION DE L'ENTREPRISE ASTRE

**M. le président.** La parole est à M. Balmigère.

**M. Paul Balmigère.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la recherche et de l'industrie.

Les banques nationalisées et privées portent une lourde responsabilité dans les faillites d'entreprises et les tribunaux ont été de plus en plus souvent appelés à sanctionner leur comportement en allouant des dommages-intérêts importants, soit à la demande des syndicats, soit à la demande de créanciers de ces entreprises victimes du comportement des banques.

La faute des banques, qu'elle se soit manifestée par un soutien totalement immérité à une entreprise qui manifestement ne méritait pas ce soutien, ou qu'elle se soit manifestée par un retrait brutal, voire inconsidéré de crédit, a été sanctionnée judiciairement des dizaines de fois, ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'un mal profond dans la conception même du rôle des banques qui se décident, trop souvent, sans tenir compte de la réalité industrielle, économique et sociale de l'entreprise et sur la seule base des garanties financières que la banque peut obtenir éventuellement de tiers.

Ces procès montrent l'urgence d'une réforme profonde du crédit aux entreprises. Des avis autorisés doivent être réunis avant que soient octroyés ou coupés brutalement des crédits importants.

Le tribunal de commerce de Béziers a, par jugement du 24 mai 1982, sur réquisition conforme du procureur de la République et à la demande, tant du syndicat, représentant la masse des créanciers, que de soixante-dix d'entre eux, décidé que le pool bancaire — dans lequel se trouvent aujourd'hui six banques nationalisées et dont trois l'étaient à l'époque, le rôle de chef de file étant tenu par une banque devenue depuis

étrangère — devait indemniser la masse des créanciers en leur payant une somme de 80 millions de francs pour son soutien abusif à l'entreprise Astre.

Je rappelle que l'entreprise Astre, spécialisée dans la construction, employait 1 800 salariés et sous-traitait ses travaux à une centaine d'entreprises qui en employaient autant; elle a cessé son activité au mois d'octobre 1974.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'avis non seulement du comité d'entreprise, du commissaire aux comptes de la société ou de son expert-comptable, mais également des élus locaux et régionaux intéressés au maintien ou à la renaissance de la vie économique de leur région, devrait être sollicité avant qu'une décision lourde de conséquences, quelquefois redoutables, ne soit prise?

N'estimez-vous pas que le financement des entreprises est chose trop lourde pour l'abandonner aux mains des seuls banquiers, compte tenu des droits nouveaux accordés aux salariés et à leurs représentants et des effets de la décentralisation sur le pouvoir des élus?

Pensez-vous pouvoir prendre des mesures ayant des effets rapides pour que le financement des entreprises s'effectue dans des conditions plus efficaces, plus rationnelles et plus démocratiques? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.

**M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.** Cette question, qui a été posée à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, concernant une affaire relative à la construction de logements, M. Chevènement m'a demandé de m'informer à ce sujet.

L'entreprise Astre a été mise en règlement judiciaire le 2 octobre 1974. Cette affaire est donc déjà ancienne.

Une information a été ouverte dès ce moment pour un excédent de passif de 110 millions de francs. La justice s'est prononcée après appel et a condamné les dirigeants de cette entreprise en 1979.

Deux autres procédures parallèles ont été conduites, la condamnation de cette entreprise ayant eu des effets à la fois sur les acquéreurs et sur les créanciers. Ces procédures ont été instruites par la justice à la demande d'associations de défense de résidents et ont donné lieu à des jugements prononcés en 1980.

Du point de vue de la justice pénale, l'affaire est donc close. Sur le plan commercial, le pool bancaire qui soutenait le groupe Astre a été condamné au mois de mai dernier à payer plus de 70 millions de francs aux créanciers de cette entreprise.

Les acquéreurs comme les créanciers se trouvent donc, dans une certaine mesure, dédommagés, les premiers par des aides exceptionnelles de l'Etat dont le rattrapage s'achève, les seconds par une indemnisation qui doit leur parvenir prochainement.

Je sais que cette affaire, qui, je le répète, est très ancienne, a posé de graves problèmes d'emploi dans la région de Béziers. Les jugements ont été rendus et vous me permettez de ne pas y revenir, car ce serait tout à fait contraire à l'éthique parlementaire. Fallait-il consulter le comité d'entreprise, les élus locaux? J'ignore comment la justice a procédé; là encore, je n'ai évidemment pas qualité pour enquêter sur sa manière de trancher.

Pour le reste, je suppose que vous souhaitez que les règles de fonctionnement bancaire soient plus rigoureuses, que certaines décisions ne tombent pas comme un couperet. Je crois pouvoir dire que c'est aussi la préoccupation du ministre de l'économie et des finances. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Paul Balmigère.** Mais les sous-traitants attendent d'être payés!

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### CONTRAT FRANCO-ALGERIEN DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

**M. le président.** La parole est à M. Séguin.

**M. Philippe Séguin.** Ma question s'adresse, ou plutôt s'adressait à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. (Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pascal Clément.** Il ne l'est donc plus?

**M. Philippe Séguin.** Le Gouvernement engage les industriels à exporter, mais encore faut-il qu'il respecte ses propres engagements à leur égard. Cela ne paraît pas toujours le cas,

malheureusement, en tout cas dans ma région. En voici un exemple.

En contrepartie des conditions assez léonines assortissant nos achats de gaz algérien, la France avait obtenu la réalisation dans ce pays d'un programme de construction de 60 000 logements préfabriqués, programme étalé sur trois ans et d'un montant total d'une dizaine de milliards de francs.

L'accord prévoyait que le financement du programme serait assuré partiellement par des crédits français. Or, depuis trois mois, 1 milliard de francs de crédits acheteurs sont bloqués pour une dizaine au moins des principaux contrats qui ont été passés et leur exécution se révèle impossible.

Le ministère du commerce extérieur et celui de l'économie et des finances expliquent officiellement que les retards sont dus à l'absence d'accord franco-algérien sur la clause de juridiction. On a peine à croire à un motif aussi futile. Le bruit court avec insistance qu'en réalité on ne dispose pas, ou plutôt qu'on ne dispose plus des crédits nécessaires.

Or, faute d'une issue rapide, les entreprises concernées seront contraintes de renoncer à l'opération, avec toutes les conséquences exécrables que cela entraînera pour le commerce extérieur et en matière d'emplois.

Ma question est donc double: le Gouvernement est-il en mesure de démentir les rumeurs que je viens de rapporter? Ces crédits acheteurs ont-ils une chance d'être débloqués et, dans l'affirmative, quand? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.

**M. Pierre Mauger.** Encore?

**M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.** Cette question concerne également le logement. Vous m'exécuterez donc de parler de ce qui relève de ma compétence, même si la question était adressée à M. le ministre du commerce extérieur. Ayant eu moi-même à signer, le 30 juin dernier, le contrat qui concerne le bâtiment et les travaux publics, je crois être habilité à en connaître.

Cet accord sur le logement, qui fait partie de l'accord cadre franco-algérien, comporte deux volets.

Le premier a trait à la coopération technique, laquelle vise à permettre aux Etats intéressés une montée progressive vers l'autosuffisance. C'est une exigence que l'on retrouve dans la plupart des accords que nous passons actuellement avec les pays en voie de développement.

Le second volet concerne la construction de 60 000 logements sur trois ans, avec leurs équipements d'accompagnement, une prolongation pouvant éventuellement intervenir à la demande des deux parties. A ce volet s'ajoute un programme de constructions préfabriquées d'urgence portant sur un équivalent de 10 000 logements.

Où en sommes-nous — puisque, c'est la question que vous posez — de la réalisation de cet accord?

Grâce à la volonté des deux gouvernements de mettre en œuvre rapidement cette politique et d'y consacrer les ressources financières nécessaires, un ensemble de contrats portant sur environ 30 000 logements traditionnels et leurs équipements d'accompagnement et sur environ 1 200 000 mètres carrés de constructions préfabriquées, soit environ dix milliards de francs de part rapatriable, seront définitivement signés avant la fin de l'année.

Votre question, monsieur Séguin, a quelque ancienneté et se trouve donc un peu dépassée par les événements. Je vous signale donc que la commission franco-algérienne qui suit cet accord s'est réunie récemment à Paris, qu'elle a pris acte du bon avancement des négociations commerciales et qu'elle s'est penchée sur les problèmes qui restent à régler, notamment sur celui des clauses d'arbitrage. Je puis vous indiquer, à ce propos, que le dénouement est très proche.

Vous n'ignorez d'ailleurs pas, monsieur Séguin, que dans nos relations avec certains pays, dont l'Algérie, les clauses d'arbitrage ont toujours posé un problème difficile. C'était déjà le cas il y a quatre ou cinq ans. Ce n'est donc pas une nouveauté.

En ce qui concerne la mobilisation des entreprises françaises, nous devons satisfaire à un double objectif. L'objectif du Gouvernement algérien est d'être assuré de la bonne fin physique des chantiers qu'il lance et qu'il attribue aux entreprises françaises. L'objectif du Gouvernement français est de faire en sorte que ces chantiers qui se situent près de chez nous, dans un pays où les barrières de la langue sont largement estompées, concernent le maximum d'intervenants français.

Nous avons donc fait en sorte que la place des entreprises moyennes et de second œuvre soit importante. Bien sûr, il convient de vérifier la capacité à répondre aux exigences de bonne fin. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à la direction des affaires économiques et internationales d'assurer le dialogue avec les entreprises françaises pour atteindre ce double objectif.

Ainsi recherchons-nous le regroupement d'entreprises entre elles dans un cadre régional ou pluri-régional mais, bien entendu, ce sont les Algériens qui choisissent au vu de la qualité technique et financière des offres qui leur sont faites.

Tels sont les principes retenus. Les choses, je vous l'ai dit, sont proches de leur dénouement en ce qui concerne les points que vous avez évoqués et qui ne sont pas secondaires. Nous tenions à prendre toute précaution et je vous assure que vos craintes sont infondues. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Séguin.

**M. Philippe Séguin.** Je ne sais pas si ma question était dépassée, mais je constate, après avoir écouté M. le ministre de l'urbanisme et du logement, que le problème, lui, ne l'est pas. En effet, si le dénouement qu'il m'annonce est proche — c'est ce qu'on affirme depuis plusieurs mois — je note qu'à ce jour il n'est toujours pas intervenu.

**M. Gabriel Kaspereit.** Très bien !

#### APPLICATION DE LA T. V. A. AUX COMMUNES FORESTIÈRES PRODUCTRICES DE BOIS

**M. le président.** La parole est à M. Vuillaume.

**M. Roland Vuillaume.** Monsieur le ministre chargé du budget, l'article 6 de la loi de finances rectificative du 31 décembre 1981 prévoit l'assujettissement à la T.V.A. des communes forestières réalisant un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur à 300 000 francs, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1983.

Or, il apparaît aujourd'hui que ni les collectivités locales forestières, ni les associations, ni la fédération nationale des communes forestières officiellement habilitée à les représenter n'ont été tenues informées par les services de la législation fiscale, malgré les assurances de concertation préalable que vous leur aviez données.

Vous ne pouvez pas ignorer, monsieur le ministre, que votre politique entraîne des complications comptables et provoque des injustices vis-à-vis des communes rurales et, surtout, de celles qui vendent en régie des bois façonnés.

Votre décision contredit les efforts publics de valorisation des ressources forestières et ampute l'aide apportée aux communes par l'O.N.F. agissant comme régisseur de travaux. Elle ignore que le bois, auquel sera appliqué la T.V.A., ne bénéficie d'aucune des protections du traité de Rome.

Ma question est la suivante : allez-vous ouvrir une véritable et réelle concertation avant d'appliquer une disposition dont les effets fiscaux sont largement contrebalancés par de graves inconvénients, tant à l'égard des petites communes à l'heure de la décentralisation que du point de vue de la relance de l'économie de la forêt et du bois français ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Monsieur Vuillaume, je vous remercie de votre question ; elle est assez technique, mais je vais y répondre avec précision.

Il est vrai que les collectivités locales sont concernées par l'article 6 de la loi de finances rectificative pour 1981 qui a prévu, d'une manière générale, l'assujettissement obligatoire à la T.V.A. des exploitations agricoles dont les recettes annuelles dépassent 300 000 francs en moyenne sur deux ans.

L'application de cette disposition aux communes qui exploitent en régie un domaine forestier est l'objet de la question que vous me posez.

Il semble que cette application ne doive pas entraîner de préjudice pour les communes en cause car, grâce à cet assujettissement, les communes pourront imputer la charge de T. V. A. qu'elles supportent sur leurs investissements et leurs charges de fonctionnement alors que jusqu'à présent elles ne bénéficiaient que d'un remboursement forfaitaire qui ne pouvait prendre en compte certaines situations particulières.

En outre, cette mesure ne devrait pas se traduire par un alourdissement du marché du bois puisque les ventes de bois sont en général faites à des entreprises commerciales qui sont

elles-mêmes assujetties à la T.V.A. et qui pourront alors — c'est une disposition nouvelle — récupérer ce qui leur a été facturé.

Je vous rappelle, monsieur le député, que les ventes de bois non sciés sont soumises au taux super-réduit de la T. V. A., de sorte que si des difficultés pratiques subsistent, je puis vous donner l'assurance qu'elles seront réglées dans le cadre d'une concertation que je demanderai, compte tenu de votre question et de l'intervention de différents parlementaires, d'accélérer maintenant.

**M. le président.** La parole est à M. Vuillaume.

**M. Roland Vuillaume.** Monsieur le ministre, j'ai pris bonne note de votre intention et de votre volonté de concertation. En fait, ma question en sous-entendait une autre : serait-il possible, après cette véritable concertation, de surseoir momentanément à l'application de cette disposition qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1983 ?

**M. Pierre Mauger.** Cela va de soi !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** En effet, c'est une autre question, même si elle était sous-entendue.

A mon avis, il ne serait pas de bonne méthode de revenir maintenant sur une disposition qui a été votée par le Parlement. Vous-même n'en seriez pas d'accord.

**M. Yves Lanclen.** Cela s'est déjà vu !

**M. le ministre chargé du budget.** Si des circonstances devaient rendre totalement impossible l'application de cette disposition, bien entendu, le bon sens l'emporterait. Mais, étant donné le travail qui a déjà été effectué, je crois que nous pourrions respecter les délais, et ce en tenant compte des dernières étapes de la nécessaire concertation qui doit avoir lieu.

#### INTERDICTION DE L'AFFICHAGE DANS DES LOCAUX DE LA POLICE D'UN COMMUNIQUÉ DE SYNDICAT

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Alain Chénard.** Surtout, ne l'interrompez pas ! (Rires.)

**M. Robert-André Vivien.** Ma question devait s'adresser à M. Franceschi, mais je sais qu'il est retenu par des obligations. Aussi la poseraï-je à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que le mercredi 13 octobre, lorsque M. Malandain a mis en cause gravement, et dans des conditions inadmissibles à nos yeux, les syndicats catégoriels de la police nationale, l'opposition unie...

**M. Yves Tavernier.** Enfin !

**M. Robert-André Vivien.** ... a protesté car ce député de la majorité remettait en cause les droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et la liberté de réunion. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.) Mais oui, les rires niais de la majorité ne changeront rien au problème. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

C'est ainsi que l'U. S. C. police, le S. C. C. P. N.-C. G. C. et la C. F. T. C. police, indignés par les propos de M. Malandain, ont publié un communiqué de presse, le 14 octobre 1982, à quatorze heures trente, dénonçant les provocations dont ils avaient été victimes lors du meeting du 7 octobre à la bourse du travail.

Etaient présents à ce meeting 1 400 policiers, mais également 10 interrupteurs, envoyés par je ne sais qui, qui ont voulu mettre en cause le Gouvernement. (Exclamations sur les bancs des socialistes.) La preuve en est — et nos collègues lyonnais, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, le savent bien — que la même réunion, à Lyon, s'est tenue dans un calme et un sérieux total.

**M. Emmanuel Hemel.** Les Lyonnais sont toujours calmes !

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question est très simple.

**M. Alain Bonnet.** Enfin !

**M. Robert-André Vivien.** Pourquoi les services du préfet de police de Paris ont-ils interdit l'affichage de ce communiqué sur les panneaux ayndcaux ?

Alors que votre collègue M. Anicet Le Pors, avec l'approbation de notre Premier ministre, M. Mauroy, proclame, sur tous les tons, l'acquisition de nouveaux droits syndicaux, il semblerait — c'est l'opinion du groupe R.P.R., mais je pense aussi celle du groupe U. D. F. (Exclamations sur les bancs des socialistes.) — que vos services, monsieur le ministre d'Etat, et singulièrement ceux de M. Franceschi, ne parlent pas le même langage et ne donnent pas des instructions similaires aux fonctionnaires qui sont sous votre autorité.

**M. Yves Tavernier.** Il y a du Chirac là dessous !

**M. Robert-André Vivien.** On ne peut donc que s'interroger sur cette curieuse démarche qui, partant d'une provocation amplifiée par certains médias — mais pas par tous — et relayée par une question dirigée d'un député socialiste, remet en cause les droits fondamentaux des syndicats de police...

**M. Pierre Mauger.** Quelle horreur !

**M. Robert-André Vivien.** ... alors que M. Franceschi, quant à lui, a déclaré, le 13 octobre, devant notre Assemblée, que la liberté de parole doit être garantie.

Quelle est donc, monsieur le ministre d'Etat, l'orientation de notre démocratie et donc de nos libertés ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur Vivien, vous vous inquiétez de la liberté d'expression dans les syndicats de police. La lecture des journaux devrait largement suffire à vous rassurer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Mauger.** Ce serait plutôt le contraire !

**M. Jean-Pierre Scisson.** Répondez donc à la question !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Vous avez peut-être remarqué qu'à l'occasion de tel ou tel événement, vingt-trois syndicats de police s'expriment soit en même temps, soit à tour de rôle. Et quand je compare la façon dont ils pouvaient s'exprimer il y a deux ans...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et voilà !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** ... avec la situation actuelle, je constate que leur liberté a considérablement augmenté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Mauger.** Ce n'est pas une réponse. C'est une harmonie ou une cacophonie !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** En ce qui concerne l'incident que vous avez évoqué, monsieur Vivien, voici comment le problème se pose. C'est un décret du mois de janvier 1968 qui a, en quelque sorte, codifié un usage qui existait déjà quant à l'affichage dans les locaux de la préfecture de police.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est donc un héritage !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Ce décret charge le préfet de police de veiller à ce que les textes affichés ne soient ni contraires à la vérité, ni erronés, ni susceptibles de dénaturer les faits.

Or, l'affichage auquel il avait été procédé a été jugé contraire à la vérité et comme dénaturant les faits...

**M. Pierre Mauger.** Qui en a décidé ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur le député, je réponds bien volontiers à votre interruption...

**M. Robert-André Vivien.** Je n'ai rien dit !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Certes, monsieur Vivien, mais j'accepte très volontiers de répondre à celui de vos collègues qui m'a interrompu.

C'est le préfet de police qui a pris cette décision. Mais je tiens à préciser, devant l'Assemblée, que, dans ce gouvernement, les fonctionnaires sont couverts par les ministres, et que je prends toute la responsabilité de cet acte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et de nombreux bancs des communistes.)

**M. Pierre Mauger.** C'est tout à votre honneur !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Comme je tenais à être parfaitement informé avant de vous répondre, monsieur Vivien, j'ai lu les débats auxquels vous avez fait allusion. M. Franceschi s'était alors très clairement exprimé, et je ne crois pas nécessaire maintenant d'allonger ce débat, d'autant que les ministres doivent répondre brièvement afin de laisser aux groupes le temps de s'exprimer. Mais si vous avez d'autres questions à me poser sur ce sujet ou sur d'autres, je reste à votre entière disposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le ministre d'Etat, selon vous, ce communiqué n'a pas été jugé digne d'être affiché. Or, je vous rappelle qu'on laisse afficher des insultes à la hiérarchie, des dénégations calomnieuses sur les panneaux de la Fédération autonome et sur ceux de la C. G. T.-Police !

En réalité, votre réponse, monsieur le ministre d'Etat, prouve que vos services — c'est-à-dire vous puisque vous les couvrez — refusent le droit d'expression aux syndicats de police qui ne sont pas à la botte du pouvoir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mauger.** Cela devient inquiétant !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** On aura peut-être remarqué que M. Vivien a d'abord fait une allusion très précise à un communiqué qui n'avait pu être affiché à la préfecture de police, mais que les propos qu'il a tenus ensuite avaient un caractère beaucoup plus général.

Monsieur Vivien, je ne fais aucune distinction entre les syndicats. Si vous lisez un peu les journaux ou si vous vous renseignez, vous savez certainement que certaines des déclarations qui sont affichées à la préfecture de police ne sont pas particulièrement aimables à mon égard et que je n'ai pris aucune mesure à l'encontre de ceux qui les avaient affichés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### DISPARITION DE FRANÇAIS EN ARGENTINE

**M. le président.** La parole est à M. Pinard.

**M. Joseph Pinard.** Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures. La presse a fait état ces jours derniers de l'ouverture d'une instruction par la justice argentine après la découverte de fosses communes dans la banlieue de Buenos Aires. Parallèlement, d'après certaines informations, des centaines de disparus seraient encore détenus dans des « prisons illégales ». Or quinze Français, dont deux religieuses originaires de Franche-Comté, ont disparu en Argentine entre 1975 et 1978. Le « crime » des sœurs Léonie Duquet et Alice Domont était de s'être rangées aux côtés des femmes de la place de Mai, des femmes des disparus.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles démarches vous comptez entreprendre afin qu'un terme soit mis à l'atroce inquiétude des familles qui ont le droit de savoir si certains de leurs proches qui ont disparu sont encore en vie.

Si, hélas ! ceux-ci ont été assassinés par les groupes d'extrême-droite, ces mêmes familles ont le droit de savoir où reposent les dépouilles de leurs parents et comment elles pourront être transférées sur le sol de France afin d'y trouver une sépulture et y recevoir l'hommage mérité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Quand on évoque la période de 1975 à 1978 en Argentine, dont vient de parler M. Pinard, on doit rappeler les arrestations, les tortures, les enlèvements, les disparitions et, de toute manière, tout ce qu'un régime totalitaire peut engendrer comme horreur. Une

fois de plus, le gouvernement français doit marquer sa réprobation et sa condamnation totales.

Malheureusement, comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, parmi ces milliers de disparus figurent quinze Français dont deux religieuses de votre région, la Franche-Comté.

A chaque occasion, les autorités françaises ont protesté et multiplié les démarches tant à Paris, auprès de l'ambassadeur d'Argentine, qu'à Buenos Aires même. Un message du Président de la République avait même été envoyé au président de la junte il y a plusieurs années.

Depuis 1978, on constate une amélioration. On ne parle plus de ces horribles disparitions. Demeure-t-il encore des « prisons illégales » ? Nous ne sommes en position ni de le confirmer, ni de l'infirmer.

Cette amélioration se traduit de plusieurs manières. Ainsi certaines des démarches qui ont été entreprises ont abouti à la libération d'internés. Nous multiplierons donc sans cesse de telles actions.

Il y a trois semaines, comme M. Pinard vient de le rappeler, un charnier a été découvert dans un cimetière à Grand-Bourg. Quatre cents corps environ y sont inhumés. Il est encourageant que cette nouvelle ait été publiée et que la justice ait été saisie. Toutefois, elle l'a été en fonction d'un curieux motif d'inculpation du gardien du cimetière. Mais il est également encourageant qu'elle se soit dessaisie de cette affaire, en faisant remarquer que le charnier était imputable à l'autorité militaire argentine de l'époque.

Nous poursuivrons les démarches. Nous nous sommes en particulier engagés, il y a trois jours exactement, auprès de l'association des parents des Français détenus ou disparus en Argentine à les faire recevoir par les autorités de ce pays. Nous avons d'ailleurs informé ces dernières.

Bien entendu, si un corps était identifié comme étant celui d'un de nos malheureux compatriotes, il serait immédiatement transféré en France où il recevrait l'hommage qui lui est dû. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

#### TRANSFERTS DE DÉCHETS DE SEVESO

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement.

Depuis plusieurs semaines, des informations concordantes font état d'un projet italien de déversement de dioxine dans l'Atlantique. Ce produit provient de matériaux contaminés à la suite de l'accident survenu à Seveso, en juillet 1976. Les quantités en cause sont importantes.

La dioxine est inscrite sur la liste noire de toutes les conventions internationales régissant la pollution marine, mais l'Italie n'a signé aucune de ces conventions concernant l'océan Atlantique et elle n'est donc pas tenue de les respecter.

Les risques de pollution qui découlent du projet d'immersion envisagé par le gouvernement italien sont considérables. La France ne saurait rester indifférente à ce problème et c'est pourquoi je serais reconnaissant à M. le ministre de l'environnement de me préciser si ces informations lui ont été confirmées et, dans l'affirmative, s'il compte utiliser tous ses moyens d'intervention, notamment au sein de la Communauté économique européenne, pour éviter que l'océan Atlantique ne soit transformé en véritable décharge publique. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'environnement.

**M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement.** Monsieur le député, je partage pleinement votre préoccupation.

Chacun se souvient ici de l'accident survenu le 10 juillet 1976 à Seveso, dans une usine du groupe Hoffman-La Roche, lequel a soulevé en Europe une profonde émotion. Chacun a pris conscience, à cette occasion, de l'importance de ce que l'on appelle le risque technologique majeur et des conséquences que de tels accidents peuvent avoir sur la sécurité et la santé des hommes ou sur l'environnement.

La dioxine qui avait été rejetée lors de l'accident de Seveso est une substance hautement toxique, cinq cents fois plus dangereuse que la strychnine. Les mesures prises après l'accident avaient notamment conduit à stocker à Seveso même des terres et des matériaux contaminés.

Au cours de sa réunion tenue à Paris du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1982, le groupe d'experts scientifiques mis en place dans le cadre de la convention de Londres de 1972 sur les immersions a été saisi par la délégation italienne d'une demande d'avis.

Le gouvernement italien envisageait en effet d'immerger 70 mètres cubes de matériaux provenant du démantèlement de l'usine de Seveso, déchets qui contiendraient 1 kilogramme de dioxine.

Le groupe d'experts a estimé être dans l'impossibilité de donner un avis scientifique, étant donné l'insuffisance des informations fournies par les autorités italiennes. Je vous rappelle que la règle posée au plan international est que l'Etat qui envisage d'immerger des déchets doit justifier de l'impossibilité de les éliminer d'une autre façon. Cela n'a pas été fait par l'Italie.

Par ailleurs, autre difficulté, l'Italie n'est pas signataire mais simplement associée à cette convention de Londres qui ne concerne que les pays riverains de l'Atlantique.

Le Gouvernement va confirmer ses réserves par la voie diplomatique. Je vais d'ailleurs demander à M. le ministre des relations extérieures de faire le nécessaire pour obtenir des explications de la part du gouvernement italien.

Pour ma part, j'ai déjà pris l'initiative d'interroger directement le groupe Hoffman-La Roche qui m'a précisé que si l'hypothèse de l'immersion avait bien été envisagée, elle aurait été maintenant abandonnée. Voilà ce qui m'a été répondu. Je vous le répète sous réserve, bien entendu, des vérifications qui paraissent devoir s'imposer.

Je saisis l'occasion de cette question pour rappeler au Parlement que le Gouvernement français a ratifié la directive dite « Seveso », ce que les gouvernements précédents avaient toujours refusé de faire. Ainsi, nous avons débloqué une situation qui l'avait été très indûment pendant des années. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)*

#### STATUT DES LOCATAIRES-GÉRANTS DE STATIONS-SERVICE

**M. le président.** La parole est à M. Roland Bernard.

**M. Roland Bernard.** Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce et de l'artisanat et concerne le statut des locataires-gérants de stations-service.

Les négociations entre les compagnies pétrolières et les syndicats professionnels n'ont pas permis d'aboutir à une quelconque modification de ce statut dans un sens positif.

Je vous rappelle l'urgence de la situation à un moment où les locataires-gérants, qui demandent l'application de la loi de 1941, voient systématiquement leur contrat dénoncé par la société pétrolière qui trouve ainsi un moyen facile de se débarrasser des contestataires.

Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles dispositions de la réglementation du prix des carburants qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre, certaines compagnies pétrolières exercent de très fortes pressions sur les locataires-gérants afin de les obliger à se transformer en S.A.R.L. mandataires. Il s'agit d'une mise en demeure avec obligation pour le locataire-gérant de signer un contrat. Il apparaît qu'un refus de l'intéressé pourrait éventuellement l'exposer à un licenciement à plus ou moins brève échéance.

Il convient donc que le changement nécessaire du statut de la location-gérance s'opère très rapidement, c'est-à-dire dans les prochaines semaines. Ce changement ne pourra être obtenu que par une intervention active du Gouvernement.

Quelles dispositions le Gouvernement compte-t-il donc prendre à cet effet ? Dans l'attente d'un nouveau statut, le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures conservatoires de nature à éviter de nouveaux licenciements ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

**M. Jean Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.** Monsieur Bernard, je vous réponds à la fois au nom du ministre du commerce et de l'artisanat et en mon nom propre sur une question qui touche un problème particulièrement complexe et délicat qui vient d'ailleurs de prendre, ainsi que vous l'avez indiqué, une acuité particulière avec l'initiative récente prise par certaines compagnies pétrolières de différer très notablement le prix des carburants selon leur mode de distribution.

Le statut des gérants, locataires ou non, des divers secteurs du commerce, et pas seulement des stations-service, est en effet caractérisé par une grande diversité de situations, allant de celle de gérant, dont le statut est très voisin de celui des salariés, à celle de gérant mandataire, dont le statut relève plutôt de celui du commerce traditionnel. Entre ces deux types, s'articule toute une série de situations mixtes, plus ou moins clairement définies.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de mettre à l'étude, depuis plusieurs mois déjà, une clarification de ces différents statuts. Sept ministères sont concernés : affaires sociales et solidarité nationale, justice, énergie, commerce et artisanat, économie et finances, budget, travail, auxquels peut s'ajouter le ministère des droits de la femme. Depuis plusieurs mois se sont déroulées diverses réunions interministérielles ; la prochaine se tiendra entre le 15 et le 23 novembre. Notre travail progresse et devrait aboutir très prochainement.

Dans l'immédiat, concernant les pressions auxquelles vous faites allusion et qui m'ont été signalées de diverses sources, je vous informe que nous allons adresser, dans les meilleurs délais, un courrier aux compagnies pétrolières pour que leurs relations avec leurs gérants de stations-service soient élaborées sur la base de contrats adaptés et diversifiés certes, mais équitables et qui ne soient en aucune façon rédigés en termes de mise en demeure. A cet égard, je rappelle que des protections existent, soit dans le cadre du code du travail en matière de licenciements, soit dans le recours aux tribunaux pour bénéficier de la loi de 1941, laquelle n'est nullement caduque. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

#### MASSACRES D'INDIENS AU GUATEMALA

**M. le président.** La parole est à M. Roger Rouquette.

**M. Roger Rouquette.** Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

La presse s'est récemment fait l'écho d'informations en provenance, principalement, d'Amnesty International, suivant lesquelles de nombreux massacres d'indiens auraient actuellement lieu au Guatemala. Certains journaux emploient même le mot de « génocide ».

Ce n'est pas la première fois que de tels actes se produisent dans ce pays de six millions d'habitants dont la moitié est constituée d'indiens. Cependant, il semblerait que, depuis quelques semaines, les massacres soient devenus très fréquents.

Je lui demande s'il lui est possible de confirmer ou d'infirmer ces informations et dans le cas où, malheureusement, elles seraient exactes, quelles mesures le Gouvernement français compte prendre sur le plan international pour tenter de mettre fin à ces exactions. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je remercie M. Rouquette d'avoir bien voulu renouveler une question qui a été posée il y a quinze jours déjà, nous permettant ainsi de rendre hommage au travail d'Amnesty International, mais surtout de rappeler la position fondamentale de ce gouvernement dans la défense des droits de l'homme, où que ce soit dans le monde.

Malheureusement, au Guatemala, depuis des années, la violence sévit. Ce n'est pas le seul pays d'Amérique Centrale — il me suffit d'évoquer par exemple le Salvador — mais il est un fait que la situation d'injustice sociale, de discrimination entre les différentes parties de la population, amène des tensions qui se traduisent par la violence. L'élection du général Ríos Montt avait donné un espoir. Il n'est pas, pour le moment, suivi d'effet. La violence n'a pas cessé au Guatemala.

Dès que les informations auxquelles M. Rouquette vient de faire allusion ont été connues, nous avons envoyé sur place un membre de notre ambassade qui a constaté qu'en effet 5 000 à 6 000 Indiens ont été rassemblés en un seul lieu, à proximité du village de San Martín Jilotepeque. Ces Indiens y semblent en sécurité. Ce qui avait été écrit à propos de massacres et de menaces physiques n'était pas vérifiable, en tout cas n'existait pas au moment de la visite de notre ambassadeur. L'expression de « génocide » ne s'applique donc pas actuellement dans ce cas-là, et nous espérons qu'elle ne s'appliquera jamais.

Mais nous restons très vigilants, compte tenu de la violence dans ce pays.

Nous attendons donc avec impatience que le Gouvernement du Guatemala réponde aux questions précises posées par Amnesty International. Nous attendons le résultat de l'enquête qui a été entreprise par la commission des droits de l'homme de l'Organisation des États américains, il y a quelque temps, ainsi que l'enquête promise par le secrétaire général des Nations unies.

Certains pays latino-américains ont proposé de saisir l'assemblée générale des Nations unies. Ils seront immédiatement soutenus par nous, s'ils le font. Dans tous les cas, nous resterons, je

viens de le dire tout à l'heure, très vigilants dans un pays, où malheureusement, la violence est fréquente. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

#### CRÉATION D'UN CENTRE EUROPÉEN POUR L'OBSERVATION DES GRANDS MIGRATEURS

**M. le président.** La parole est à M. Destrade.

**M. Jean-Pierre Destrade.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement.

Vous avez récemment pris connaissance, monsieur le ministre, d'affrontements violents dans les Pyrénées entre chasseurs de palombes et écologistes. Votre intervention, tant dans la presse écrite que sur le petit écran, a, certes, contribué à ramener le calme, mais son contenu a été parfois mal compris ou volontairement déformé.

Il convient, bien sûr, de rétablir un climat plus serein et modéré chez les chasseurs, mais aussi de mettre un terme à toutes les accusations malveillantes dont ils font l'objet.

Je crois dès lors souhaitable que vous fassiez, monsieur le ministre, devant notre assemblée, le point très précis sur vos intentions en matière de création d'un centre européen pour l'observation des grands migrateurs, en particulier sur l'implantation que vous envisagez pour un tel équipement ainsi que sur les propositions de concertation que vous formulez entre chasseurs et écologistes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'environnement.

**M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement.** En effet, monsieur le député, après avoir réussi, dans cette affaire, à imposer l'armistice, je voudrais entreprendre de négocier la paix.

Puisque vous êtes élu du Pays basque, vous connaissez bien le problème. Séparation entre le nord et le sud de l'Europe, la chaîne des Pyrénées est aussi une voie privilégiée qu'empruntent, et dans les deux sens, les oiseaux migrateurs, non seulement les palombes, mais aussi, par milliers, d'autres oiseaux, et cela de tout temps.

**M. Pierre Mauger.** Retournons sur terre !

**M. le ministre de l'environnement.** C'est une affaire qui vole assez bas, surtout quand vous parlez, mon cher ami. (*Rires.*)

Depuis toujours les chasseurs, quand passent ces oiseaux, se trouvent prêts, il les attendent, dressant une sorte de barrière de feu, de fer, d'acier, de sang...

**Un député du rassemblement pour la République.** Bref, c'est Verdun !...

**M. le ministre de l'environnement.** ... ce qui ne pouvait pas manquer de susciter des inquiétudes de la part des associations de protecteurs de la nature, et en particulier des ligues de protection des oiseaux, non sans quelque raison d'ailleurs, parce que si les palombes ne sont pas protégées, bien d'autres espèces le sont, qui migrent par ces cols. Alors, vous comprenez, la nuit, l'énervernement aidant, lorsqu'un fusil est au bout d'un bras, les coups partent, on ne sait pas comment... Jusqu'à présent les associations de protecteurs de la nature avaient loué les droits de chasse, notamment dans le col d'Orgambideaga ; cette année, nouvelle adjudication ; les prix ont monté et la fédération de chasse des Pyrénées atlantiques est devenue adjudicataire.

Nous en étions là au moment où la guerre s'est déclarée. Comme chaque année, les chasseurs voulaient chasser et, dès l'arrivée d'un vol de palombes, les protecteurs étaient là, qui campaient sur le terrain, agitaient des draps et lançaient des ballons. Danger extrême : les chasseurs, ils ont des fusils dans les mains, et ce que l'on risquait de voir voler, ce n'était pas seulement la plume, c'était aussi le poil. (*Rires.*)

C'est pourquoi j'ai pris la décision d'interdire la chasse dans le col d'Orgambideaga, en attendant que l'on trouve une solution raisonnable. Je crois que l'on y parviendra si je réussis à réunir autour d'une table des chasseurs de bonne volonté et des protecteurs qui ne soient pas excessifs. Sur les trente-cinq cols qui franchissent les Pyrénées, il devrait être raisonnablement possible d'en transformer trois, c'est-à-dire quelque 10 p. 100 du territoire, en réserves de chasse, en observatoires pour le passage des oiseaux, ce qui ferait plaisir à tout le monde. Mais encore faudrait-il que les gens soient raisonnables et qu'ils sachent en cette affaire, faire montre d'un peu d'humour, ce qui ne semble guère être le cas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

RÉCOLTE DE LA BETTERAVE ET TAXE COMPENSATOIRE  
SUR LES ALCOOLS FRANÇAIS

**M. le président.** La parole est à M. Lefranc.

**M. Bernard Lefranc.** Ma question s'adresse à madame le ministre de l'agriculture.

La récolte de betteraves, particulièrement abondante cette année, se traduira par une production excédentaire de sucre qui sera vendue sur le marché mondial à des cours très dépréciés. Afin de résorber en partie la perte financière qui s'ensuivra, les sucreries vont produire de l'alcool destiné à l'exportation. Or, il semble que la commission des Communautés européennes ait l'intention d'instituer une taxe compensatoire sur les alcools français exportés au sein de la Communauté économique européenne, réduisant ainsi les possibilités d'exportation sur le territoire communautaire.

Cette disposition, si elle était adoptée, risquerait d'entraîner des conséquences graves et immédiates sur la situation de l'emploi dans ce secteur de notre industrie agro-alimentaire. Je souhaite donc connaître la position que le Gouvernement entend adopter face à cette requête de ses partenaires européens. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat.** Malheureusement, monsieur le député, on rencontre toujours des problèmes en cas d'excédents !

C'est ainsi que la commission des Communautés voudrait instituer une taxe compensatoire sur certains alcools.

En effet, quelques Etats-membres — je pense notamment à la Grande-Bretagne — sont sensibles à l'équilibre de ce marché.

En ce qui concerne nos producteurs, il est exact que l'abondance de la récolte leur ouvre cette année quelques débouchés complémentaires, avec l'alimentation du bétail ou le report pour la campagne prochaine. Mais ils ont aussi pensé à écouler, comme vous l'avez indiqué, des volumes garantis sur le marché international. Or la direction de l'agriculture de la commission de Bruxelles n'est pas de cet avis, estimant qu'il en résulterait une perturbation dans la concurrence et qu'une taxe compensatoire s'avérerait donc nécessaire.

Dès qu'elle a eu vent de cette menace, la délégation française a demandé un entretien avec les représentants de la commission. Elle a protesté en faisant valoir que des distorsions existaient déjà au sein de la Communauté : le monopole de B.P. au Royaume-Uni, le cartel aux Pays-Bas, l'organisation nationale de marché en République fédérale d'Allemagne. Elle a enfin fait observer que cette taxe serait contraire à la règle de la préférence communautaire puisque les alcools français sont produits à partir de la distillation de mélasses nationales, alors que les autres pays de la Communauté distillent des mélasses importées.

Devant ces positions, c'est donc une nécessité pour la commission de réexaminer l'ensemble du dispositif. Bien entendu, la délégation française restera ferme sur ce plan. Elle demandera même au comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne d'adresser une note à la commission à la fois pour l'éclairer sur les niveaux de prix pratiqués à l'exportation au cours de la campagne dernière et pour lui garantir qu'il n'y aura pas d'exportations à des prix inférieurs aux prix d'achat pratiqués par le service des alcools pour des qualités correspondantes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

## AIDE DE L'ETAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

**M. le président.** La parole est à M. Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

Elle porte sur l'aide de l'Etat aux collectivités locales et, plus particulièrement, sur la dotation globale de fonctionnement qui, je le rappelle, représente entre 40 p. 100 et 50 p. 100 des recettes de fonctionnement pour les communes.

La D.G.F. subit, en 1983, par rapport aux années antérieures, une dégradation importante.

Si l'on compare les deux derniers budgets du précédent septennat aux deux premiers budgets de l'actuel septennat, on constate ceci :

Premièrement, avant le 10 mai 1981, la D.G.F. était sensiblement supérieure, pour une année budgétaire donnée, à l'évolution de l'indice des prix pendant les douze mois de l'année précédente : 20,82 p. 100 de progression en 1980 pour une inflation de 11,8 p. 100, 16,57 p. 100 en 1981 pour une inflation de 13,6 p. 100. Après le 10 mai, la situation est inversée.

Deuxièmement, avant le 10 mai, la D.G.F. représentait grosso modo 7,52 p. 100 du budget de l'Etat. Depuis le 10 mai, le pourcentage tourne autour de 6,50 p. 100.

Troisièmement, avant le 10 mai, la progression de la D.G.F. d'une année sur l'autre était, soit sensiblement supérieure à celle du budget de l'Etat, comme en 1980, soit du même ordre de grandeur.

Depuis le 10 mai, la progression de la D.G.F. aura toujours été inférieure à celle du budget de l'Etat, soit d'une façon extravagante comme en 1982, puisque, à l'augmentation de 27,68 p. 100 du budget de l'Etat, correspondait une progression de la D.G.F. de 10,80 p. 100, c'est-à-dire moins de la moitié, soit dans des limites plus raisonnables, pour le budget de 1983.

J'ajoute, monsieur le ministre d'Etat, que, dans ces calculs, je retiens, pour le budget de l'Etat en 1983, les chiffres du Gouvernement, sans tenir compte des astuces de présentation qui ont vu miroirer artificiellement ce montant.

En fait, le Gouvernement a tenté de masquer la dégradation de la D.G.F. en recourant à une présentation habile, puisque la dotation pour le logement des instituteurs, qui avait été imputée, en 1981, sur les crédits de l'éducation nationale, est incluse, cette année, dans le montant de la D.G.F. Mais vous le savez bien, monsieur le ministre d'Etat, les départements n'ont pas d'instituteurs à loger ! Ils devront donc se contenter, en moyenne, d'une hausse de 8,8 p. 100, subissant ainsi la plus faible augmentation de D.G.F. enregistrée depuis que cette dotation a été créée.

Ma question est celle-ci : comment, au-delà des artifices de présentation et des habiletés dialectiques, pourrez-vous concilier les discours sur la décentralisation avec la réalité de ces chiffres ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur Stasi, il y a plusieurs façons de présenter les choses. Vous avez choisi celle qui vous a paru la plus avantageuse.

**M. Francis Geng.** La bonne !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Et puis, il y a la réalité.

**M. Pierre Mauger.** Ah !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** De 1979 à 1982, les pourcentages de l'augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales exprimés respectivement en francs courants et en francs constants sont les suivants :

Pour la première année de référence, 18,4 p. 100 mais seulement 5,1 p. 100. Pour l'année suivante, 14,2 p. 100 et seulement 1 p. 100. Pour cette année, 16,6 p. 100 et 3,8 p. 100. Pour l'an prochain, il est prévu une progression de 18 p. 100 en francs courants et — le pourcentage est remarquable — de 9,7 p. 100 en francs constants. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Ce qui est remarquable et compréhensible pour tout le monde, — pas seulement par les spécialistes comme vous et moi — c'est que, précédemment, la D.G.F. paraissait progresser alors qu'en réalité, elle n'augmentait pas car ce qui croissait surtout, c'était l'inflation ! Mais la D.G.F. étant liée au produit de la T.V.A. qui incorpore évidemment l'inflation, vous donniez l'impression, vous et vos gouvernements, de l'abonder considérablement alors que vous ne l'augmentiez que fort peu.

Ce qui vous chagrine, c'est que nous avons pris en compte, pour 1982, un taux d'inflation d'environ 10 p. 100, qu'aucun de vos gouvernements n'a jamais pu atteindre et que nous avons fondé nos calculs, pour 1983, sur un taux de 8 p. 100 que vous ne pouvez même pas imaginer quand vous étiez au Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Et si le Gouvernement qui va atteindre — c'est quasiment certain — son objectif pour 1982, c'est-à-dire environ 10 p. 100, ne pouvait réaliser celui qu'il s'est fixé pour 1983, soit 8 p. 100, vous savez comme moi qu'une rectification interviendrait et que, par conséquent, les collectivités locales ne seraient pas lésées.

**M. Charles Haby.** Si !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Ainsi, monsieur Stasi, la réponse à votre question revient à distinguer, d'une part, des gouvernements qui acceptaient l'inflation et le chômage et, d'autre part, le Gouvernement de M. Pierre Mauroy, qui, sous l'autorité du Président de la République, n'accepte ni l'inflation ni le chômage. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereff.** Trop c'est trop !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Quand on regarde les chiffres dans leur ensemble, monsieur Stasi, on s'aperçoit que les aides de l'Etat au fonctionnement des collectivités locales progresseront de 13,15 p. 100 par rapport à 1982, soit nettement plus que l'inflation prévue.

Je pourrai, si vous me répondez, vous donner toute une série de chiffres qui apportent la démonstration irréfutable que ce Gouvernement a fait plus pour les collectivités locales non seulement sur le plan institutionnel, notamment avec la décentralisation, mais également dans le domaine de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation globale d'équipement que nous avons créée. Dans tous les domaines, l'effort consenti par le Gouvernement en faveur des collectivités locales est beaucoup plus important que celui qui a été accompli au cours des années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Maurice Ligot.** C'est faux !

**M. Pierre Mauger.** Les maires ne s'en rendent pas compte. Quelle ingratitude !

**M. le président.** La parole est à M. Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Monsieur le ministre d'Etat, j'avais raison de rendre hommage, par avance, à votre habileté dialectique. Et vous en faudra cependant beaucoup pour convaincre les présidents des conseils généraux et les maires de France qu'ils bénéficieront d'une augmentation de 18 p. 100 de leur dotation globale de fonctionnement.

**M. Christian Bonnet.** Oh oui !

**M. Bernard Stasi.** Quelle que soit cette habileté, vous ne parviendrez pas à cacher la réalité. Et la réalité, c'est que, en 1983, la dotation globale de fonctionnement augmentera beaucoup moins qu'au cours des années passées, moins que le budget de l'Etat et, très vraisemblablement, moins que l'inflation.

J'ajoute que les collectivités locales ne sont pas seulement pénalisées par la moindre progression de la dotation globale de fonctionnement. Elles le sont également — vous le savez aussi bien que tous les maires, quelle que soit leur appartenance politique — par le contingentement de leurs demandes d'emprunts à la caisse des dépôts et consignations.

**M. Philippe Séguin.** C'est exact !

**M. Bernard Stasi.** Ce contingentement est évidemment lié à la progression du montant des bons du Trésor en circulation qui est passé, en dix-sept mois, de 61 à 218 milliards de francs. Cette augmentation fantastique est, on le sait, le résultat d'un déficit budgétaire sans précédent de l'Etat.

**M. Philippe Séguin.** Bien sûr !

**M. Bernard Stasi.** Les collectivités locales sont donc obligées de faire la queue devant les guichets de la caisse des dépôts et consignations pour tenter de financer les investissements qu'on leur demande de réaliser, mais que, en fait, on les empêche de mener à bien puisque l'Etat se sert le premier et oblige départements et communes à se serrer la ceinture.

Il résulte de tout cela que les collectivités locales vont être obligées, en 1983, de recourir beaucoup plus largement à la flaccidité, ce qui se traduira, immanquablement — quels que soient par ailleurs les discours gouvernementaux — par une aggravation de la pression fiscale globale qui pèsera sur les contribuables. La triste réalité de la décentralisation, c'est que, de plus en plus, le Gouvernement décentralise les conséquences

de ses erreurs et de ses échecs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Comme M. Stasi ne peut pas me battre sur le terrain des chiffres (*exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*) il essaye de me battre ou, en tout cas, d'attaquer le Gouvernement, par des affirmations gratuites. Voyons ce qu'il en est.

Il a d'abord reproché au Gouvernement d'avoir pris en charge la dotation spéciale des instituteurs alors que, précédemment, elle était essentiellement supportée par les collectivités locales.

**M. Bernard Stasi.** Vous ne m'avez pas écouté. Je ne vous l'ai pas reproché !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** C'est un effort important, décisif, et le Gouvernement y est attaché. M. Stasi nous le reproche ; c'est vraiment un comble ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Emmanuel Aubert.** Un peu de pudeur, monsieur le ministre d'Etat !

**M. le président.** Monsieur Aubert, vous n'avez pas la parole.

**M. Robert-André Vivien.** C'est du Pagnol, monsieur le président !

**M. le président.** Monsieur Vivien, je vous en prie.

**M. Pierre Mauger.** Laissez parler Escartefigue !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** M. Vivien voulait sans doute faire un mot très aimable, puisqu'il m'a comparé à Pagnol. J'aimerais bien avoir le talent de Marcel Pagnol ; malheureusement, je ne l'ai pas.

**M. Bernard Stasi.** Vous êtes un prestidigitateur !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** En ce qui concerne les talents de M. Vivien, je ne les qualifierai pas ; ils sont trop nombreux. (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mauger.** C'est trop !

**M. Robert-André Vivien.** Merci.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Quant à la dotation globale d'équipement, elle n'existait pas. Bien que les communes l'aient souvent demandée, vous ne la leur avez jamais accordée. Elle est désormais créée et, si l'on tient compte de l'ensemble des subventions qui sont accordées aux collectivités locales au titre de l'équipement, on constate une augmentation de 17,35 p. 100.

Dès mon arrivée au ministère de l'intérieur, j'ai d'ailleurs cherché sur quelles bases pouvaient être établies ces dotations d'équipement. En effet cela n'est pas simple, car les critères envisageables pour son établissement sont nombreux et, parfois, contradictoires. C'est pourquoi je n'ai pas présenté cette dotation lors de la discussion de la première loi sur la décentralisation, alors que cela m'avait pourtant été demandé. A l'heure qu'il est, est ouvert au Sénat — j'y serai d'ailleurs tout à l'heure — le débat sur le projet de transfert des compétences et des ressources qui prévoit la création de la dotation d'équipement.

**M. Emmanuel Aubert.** Cela n'a rien à voir avec la dotation globale de fonctionnement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** J'ai été interrogé sur la D. G. F., monsieur Aubert, et j'ai déjà répondu. Permettez-moi d'ajouter que nous avons créé la dotation globale d'équipement, même si je comprends que cela vous gêne.

Je tiens enfin à ajouter que, bien qu'il ait exonéré les entreprises d'une partie de la taxe professionnelle, ce gouvernement n'a pas voulu, comme les précédents, procéder à un transfert de charges et faire preuve de générosité sur le dos des collectivités locales. Cette somme leur est donc remboursée. C'est un simple fait que vous avez oublié, parmi tant d'autres, de mentionner, cher monsieur Stasi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

## EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

**M. le président.** La parole est à M. Fèvre.

**M. Charles Fèvre.** Je voulais poser ma question à M. Delors, mais il est retenu ailleurs. Je m'adresse donc à vous, monsieur le Premier ministre, car la déclaration de M. Delors à laquelle je vais faire allusion engage l'ensemble du Gouvernement.

M. Delors a en effet déclaré, au cours d'une émission radio-phonique récente, que le pouvoir d'achat ne serait maintenu à la fin 1983 que si la politique de rigueur du Gouvernement réussissait. Si tel n'était pas le cas, les Français subiraient une diminution de leur niveau de vie. Ces propos ambigus peuvent laisser penser que le pouvoir d'achat ne baisserait, le cas échéant, qu'en 1984 et seulement en cas d'échec du plan de dix-huit mois lancé en juin 1982. Il n'y aurait donc pas, selon M. Delors, de baisse du pouvoir d'achat avant le début de 1984.

Ces propos, monsieur le Premier ministre, ne concordent nullement avec ce que pensent et disent ouvertement, pour 1982, les représentants de syndicats qui soutiennent pourtant votre politique. Le secrétaire général de la C.F.D.T., dénonçant « l'hypocrisie » du Gouvernement, déclarait, il y a une semaine : « Le Gouvernement joue. Il pense qu'il y aura réduction du pouvoir d'achat, mais il ne le dit pas. Le lendemain, le secrétaire fédéral de la C.G.T. renchérissait en indiquant que la perte de pouvoir d'achat de 4 à 5 p. 100 qui sera constatée dans le secteur public et nationalisé était « totalement inacceptable ».

Dimanche 31 octobre, le secrétaire général de la C.G.T., tout en semblant mettre un bémol, n'en déclarait pas moins que si on devait en rester là — et M. le ministre de l'économie et des finances a indiqué qu'il n'était pas question de dévier du plan appliqué — cela se traduirait par une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs variant de 2 à 4 p. 100 et pouvant même aller jusqu'à 6 p. 100 au cours de l'année 1982. Il ajoutait que cette réduction se poursuivrait au cours de l'année 1983. Pour une fois, M. Krasucki a raison. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Paul Belmignon.** Adhérez à la C.G.T. !

**M. Charles Fèvre.** Tous les Français le ressentent ainsi, soit comme salariés, soit comme retraités, soit comme chefs de famille, soit comme malades.

Ma question à M. Delors était donc très simple, monsieur le Premier ministre : Pourquoi trompez-vous les Français en leur laissant croire que leur niveau de vie ne baissera qu'à l'issue du plan de rigueur de dix-huit mois alors que cette diminution est la condition essentielle de sa réussite ? Etes-vous, malgré cela, si peu confiants dans la réussite de ce plan pour développer un véritable chantage et faire preuve d'une telle « hypocrisie » le mot n'est pas de moi, il est d'un responsable syndical ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Maurey, Premier ministre.** Je vous remercie de me poser une question qui va me permettre de parler de l'évolution du pouvoir d'achat des Français.

Chacun comprend bien que, puisque nous avons effectué une relance de la consommation — qui nous est parfois reprochée — nous avons, par là-même, procédé à une distribution supplémentaire de pouvoir d'achat. Il n'y a donc pas de problème pour 1982 ; vous n'en avez d'ailleurs pas parlé. Le débat ne pourrait porter, par hypothèse, que sur 1983 et j'ai indiqué qu'un rendez-vous aurait lieu à la fin de 1983 pour examiner la situation.

J'ai également répondu tout à l'heure sur le S.M.I.C. ; je n'y reviens donc pas.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat des autres revenus, il n'est pas juste d'affirmer qu'il n'a pas augmenté. Pour l'ensemble des deux années 1981 et 1982, la croissance du pouvoir d'achat global peut être évaluée à 4 p. 100 : 2,1 p. 100 en 1981 et près de 2 p. 100 en 1982, compte tenu du succès du blocage des prix. Je ne veux pas abuser des références à nos partenaires, mais je constate que, pendant la même période, le pouvoir d'achat a diminué de 1,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de 3 p. 100 dans le Royaume-Uni, de 7 p. 100 en Belgique, alors qu'il est resté seulement stable en Italie.

**M. Philippe Séguin.** Et en Autriche ?

**M. le Premier ministre.** Le salaire brut perçu par les ménages a augmenté de 13,5 p. 100 en 1981 et de 12,4 p. 100 en 1982 et il doit progresser de 8,3 p. 100 en 1983. Compte tenu de l'évolution des prix, le pouvoir d'achat du salaire brut a donc été maintenu et il a même légèrement progressé : plus 0,4 p. 100 en 1981 et plus 0,1 p. 100 en 1982 ; cela n'est certes pas beaucoup, mais c'est tout de même une progression.

**M. Francis Geng.** Bravo !

**M. le Premier ministre.** Attendez la suite !

En masse, ou en moyenne, si vous préférez, le pouvoir d'achat du salaire brut a été préservé. Je m'étonne d'ailleurs que ces données chiffrées puissent être contestées. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Charles Fèvre.** Dites-le à la C.G.T. !

**M. le Premier ministre.** Ces chiffres, j'en suis d'autant plus étonné qu'ils proviennent des comptes prévisionnels de la nation.

Il me semble cependant que, pour apprécier la réalité du niveau de vie des Français, il est juste de prendre en compte les prestations sociales qui, comme vous le savez, ont été fortement augmentées depuis le 10 mai 1981.

**M. Francis Geng.** Et les fonctionnaires ?

**M. le Premier ministre.** Ecoutez-moi ! C'est pourtant très simple, cela relève du cours élémentaire. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mauger.** Les Français veulent être informés !

**M. le Premier ministre.** Les Français seront informés, croyez-le bien !

Dès lors qu'on intègre ces prestations sociales, même compte tenu des économies décidées en juillet, il apparaît que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a augmenté de 2,1 p. 100 en 1981, qu'il progressera de 1,7 p. 100 en 1982 et, en principe, de 0,9 p. 100 en 1983. Voilà les chiffres que le Gouvernement tenait à porter à la connaissance de la représentation nationale. (*Applaudissement sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il est vrai que cette hausse globale enregistrée en France cache des disparités entre les catégories sociales, ce qui explique les différences entre les discours qui peuvent être tenus ici ou là. Il m'appartient donc de préciser que si, pour les ouvriers et les employés, on enregistre, sur deux ans, une véritable augmentation, il s'agit, pour les cadres moyens, d'une stabilisation et, vous le savez, pour les cadres supérieurs, d'une légère diminution.

**M. Edmond Alphandéry.** Et dans la fonction publique ?

**M. le Premier ministre.** Par ailleurs, des variations existent entre les diverses branches professionnelles.

Mais chacun comprendra que le Gouvernement s'en tiennent à une approche globale, c'est-à-dire, en l'occurrence, à un pouvoir d'achat moyen.

En vous remerciant encore, monsieur le député, de m'avoir posé cette question, je confirme qu'il n'y a pas, globalement, de perte de pouvoir d'achat.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Il y a une perte de pouvoir d'achat !

**M. le Premier ministre.** Je confirme également que la politique du Gouvernement tend au maintien du pouvoir d'achat moyen.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** J'ai confiance dans la politique du Gouvernement ; je suis persuadé que nous atteindrons l'objectif de 8 p. 100 de hausse des prix en 1983 et qu'il ne sera pas question de perte de pouvoir d'achat en 1984. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Fèvre.** Monsieur, le président, je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** Le temps de parole du groupe Union pour la démocratie française est épuisé, monsieur Fèvre. Je donnerai cependant encore la parole à M. Madelin, afin qu'il puisse poser la dernière question.

## CONTRÔLE DE L'IMPORTATION DES MAGNÉTOSCOPES

**M. le président.** La parole est à M. Alain Madelin.

**M. Alain Madelin.** Ma question s'adressait à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.

Le Gouvernement vient de prendre une mesure protectionniste pour freiner l'importation des magnétoscopes japonais en détournant leur dédouanement sur Poitiers. Pourquoi a-t-il pris les magnétoscopes pour cible et pas les motos japonaises ? Pourquoi pas les appareils photographiques japonais ou allemands ? Pourquoi pas le café ou les chrysanthèmes, dont les importations contribuent également au déficit de notre commerce extérieur ?

S'agit-il pour le Gouvernement de favoriser par ce moyen une production nationale qui, d'ailleurs, n'existe pas ?

Quels effets attend-il de cette mesure car, pour l'instant, nous ne pouvons qu'en constater l'absurdité dans la mesure où nous avons assisté à un rush sur les magnétoscopes japonais dans le commerce. Cela était d'ailleurs prévisible. Si vous annoncez qu'il y aura un rationnement du sucre à compter du 1<sup>er</sup> décembre et que vous allez taxer lourdement cette denrée, vous ne trouverez plus un kilogramme de sucre dans les magasins dans les jours qui suivent !

Je voudrais enfin savoir si le Gouvernement prépare d'autres mesures protectionnistes. Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi cette rigueur sélective contre les magnétoscopes ? Pourquoi cette mobilisation gouvernementale contre les magnétoscopes tant de la part de M. Fabius et de M. Fillioud qui ont inventé une redevance annuelle unique au monde, illégale, injuste et absurde — mais c'est une autre histoire — que de la part de M. Lang qui prépare l'instauration d'une vignette rose sur l'achat des magnétoscopes et des cassettes ? Pourquoi cette action protectionniste ?

On a l'impression que tout est fait — ce sera d'ailleurs, en vain — pour décourager l'achat de magnétoscopes.

Il existe peut-être une dernière explication : c'est que vous considérez le magnéscope comme un objet de luxe — cela a été dit par le ministre du commerce extérieur — dont les Français peuvent se passer. En réalité, le magnéscope est pour tous les publics. Ce n'est pas un objet de luxe mais un instrument de liberté qui permet d'organiser à sa guise son temps libre et de ne pas être prisonnier des programmes de la télévision d'Etat.

**Plusieurs députés socialistes.** La question !

**M. Alain Madelin.** C'est peut-être cette liberté qui vous déplaît ! C'est peut-être cette liberté qui est devenue un luxe dans une société socialiste ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.

**M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.** Monsieur Madelin, votre question ne s'adressait pas au ministre du commerce extérieur. Il est là pour vous répondre. Elle s'adresse donc à lui.

**M. Pierre Mauger.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.** Je tiens d'abord à vous rappeler certaines données que j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de communiquer à l'Assemblée.

Nos rapports commerciaux avec le Japon peuvent se résumer ainsi : cinq, sept, neuf, douze milliards de francs de déficit pour les quatre dernières années. Voilà une donnée sur laquelle vous pourriez réfléchir plutôt que de vous faire le défenseur du magnéscope. Mais vous avez raison car c'est un instrument utile à la civilisation, à la distraction et à l'instruction.

Il convient toutefois d'élargir la réflexion et de s'interroger sur le déficit du commerce extérieur de la France. Je répète qu'un déficit de 100 milliards de francs n'est ni possible ni durable pour notre pays car il aurait des conséquences sur la monnaie, sur l'emploi et sur le niveau de vie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et de l'Union pour la démocratie française.)

Vous rappellerai-je aussi que depuis des années, et spécialement depuis que j'occupe mes fonctions, quelques autres et moi-même avons essayé d'entamer une discussion avec le Gouvernement japonais ?

Le Japon est l'un des pays les plus protectionnistes du monde. Il impose à certains de nos produits des droits de

douane de l'ordre de 150 à 220 p. 100. Il se livre à la pratique des contingents à l'importation. Il établit des normes techniques rigoureuses qui ne sont absolument pas alignées sur les normes internationales. Il se réfugie dans la précision des visas sanitaires au point qu'il est très difficile d'y importer.

Voilà pourquoi nous souhaitons parvenir à une négociation avec le Japon. J'ai demandé la semaine dernière à mes collègues du conseil de ministres de la Communauté que la Communauté tout entière prenne la responsabilité d'engager avec les Japonais cette négociation qu'elle diffère depuis de nombreux mois. Il y a des moments où il faut parvenir au résultat.

Vous parlez des magnétoscopes, monsieur Madelin. Je serais tenté de vous répondre qu'il s'agit d'un petit sujet parmi beaucoup d'autres. Mais cette mesure qui vous paraît à la fois déplaisante et surprenante pourrait bien nous permettre d'indiquer aux Japonais que nous souhaitons parler avec eux de façon urgente, mais aussi utile, à l'inverse de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant ou comme d'autres le font avec eux sans succès.

Nous devons parvenir à redresser notre commerce avec le Japon.

De plus, quand on annonce une taxe de 471 francs sur les magnétoscopes, il est évident que beaucoup de consommateurs — et je ne leur en fais pas grief — se précipitent pour acheter avant son établissement, d'abord pour ne pas être déclarés par le vendeur, ensuite pour ne pas la payer. Il s'en est suivi une bouffée d'importations. Il fallait y parer.

Vous aurez, avant la fin de l'année, à vous prononcer sur la proposition du ministre de l'information et du ministre chargé du budget. Aller dédouaner à Poitiers n'a rien d'insolite. Cela se pratique aussi dans des pays aussi libéraux que l'Italie, que l'Allemagne pour les produits sidérurgiques.

**M. Jacques Baumel.** Cela augmente le prix !

**M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.** J'ai dit que le magnéscope n'était pas un produit indispensable aux Français.

**M. François d'Aubert.** Le téléviseur ne l'était pas plus à l'origine !

**M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.** Je vous rappelle qu'en 1974 l'un des vôtres, monsieur Madelin, aurait déclaré devant le Sénat, selon un hebdomadaire satirique paraissant le mercredi (*Sourires*), qu'il n'y aurait pas en France un marché de plus de 100 000 appareils pour les magnétoscopes français ou d'autre origine.

**M. Emmanuel Aubert.** M. Thiera était bien contre le chemin de fer !

**M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.** Environ 700 000 à 800 000 magnétoscopes ont été aujourd'hui vendus. Par conséquent, il fallait se soucier de cette situation depuis longtemps.

Vous me demandez si nous imposons une taxe pour protéger une industrie qui n'existe pas. Nous le faisons dans plusieurs buts...

**M. François d'Aubert.** Contradictoires !

**M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.** ... celui de M. le ministre de l'information, celui de M. le ministre chargé du budget et celui du ministre du commerce extérieur qui est obligé de surveiller les bouffées d'importations et d'indiquer ce qu'il y a d'utile, de plus utile, de moins utile. Mais si vous estimez que le magnéscope est un produit indispensable, dites-le ! Je vous écouterai avec intérêt.

Telles sont, monsieur le député, les quelques remarques que je voulais vous apporter en réponse à votre question.

Il n'y a aucune raison de mettre de la passion dans cette affaire. On constate aujourd'hui, en effet, une bouffée d'importations puis d'achats. Nous verrons la semaine prochaine ce qui se passera ! Je souhaite que les négociations que nous entamons aujourd'hui avec tous les pays avec lesquels nous avons d'importants déficits commerciaux, progressent et que nous ayons, dans ces discussions, le soutien non seulement du public, mais aussi du Parlement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

**Suspension et reprise de la séance.**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Guy Ducloux.)

**PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

**RAPPEL AU REGLEMENT**

**M. Alain Bonnet.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

**M. Alain Bonnet.** Monsieur le président, comme M. Labbé que j'ai écouté attentivement hier, je fonde mon rappel au règlement sur l'article 138. J'ai écouté non moins attentivement la réponse de M. André Labarrère au nom du Gouvernement.

J'ai été très étonné, ce matin, d'entendre M. Soisson, orateur inscrit dans le débat sur le budget du temps libre, s'en prendre vivement à deux ministres radicaux de gauche, M. Crépeau et M. Abadie, et à leurs budgets respectifs.

Je regrette que M. Soisson n'ait pas suivi les sages conseils prodigués hier par M. Labbé et par M. Labarrère au nom du Gouvernement et je demande au bureau de l'Assemblée d'inciter M. Soisson à modérer à l'avenir ses propos à l'égard des représentants du Gouvernement de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Monsieur Bonnet, je crois que l'incident est clos.

**M. Alain Bonnet.** Tout à fait !

**M. Michel Barnier.** Ce n'était pas un incident.

**M. Roland Vuillaume.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Sur quel article est-il fondé, mon cher collègue ?

**M. Roland Vuillaume.** J'ai personnellement été mis en cause par le ministre du temps libre.

**M. le président.** S'agissant d'un fait personnel, je vous donnerai la parole en fin de séance.

— 4 —

**LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n<sup>o</sup> 1063, 1185).

**TEMPS LIBRE, JEUNESSE ET SPORTS, TOURISME (suite).**

**M. le président.** Ce matin l'Assemblée a abordé l'examen des crédits du ministère du temps libre, du ministère de la jeunesse et des sports et du secrétariat d'Etat au tourisme et a entendu les rapporteurs, les orateurs inscrits et le Gouvernement.

Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République, groupe socialiste, groupe de l'union pour la démocratie française.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter strictement ce temps de parole — j'y veillerai — et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision — je l'en remercie par avance.

Nous procéderons par périodes de vingt minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Corrèze.

**M. Roger Corrèze.** Madame le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, nous reprenons une pauvre discussion sur un pauvre budget pour un pauvre mouvement sportif.

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la jeunesse et les sports.** Pauvre intervention !

**M. Roger Corrèze.** Le plus mauvais budget depuis dix ans selon le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Charles Haby : 0,58 p. 100 du budget de l'Etat. A cela rien d'étonnant, puisque l'an dernier votre ministère a été dépouillé au profit de l'éducation nationale.

Pauvre discussion, car cette année encore l'entreprise de dépeçage continue à un point tel que nous pouvons nous demander à quoi servent le Parlement et les parlementaires, s'il suffit d'un arrêté ministériel pour annuler les crédits adoptés pour le budget de 1982 par notre assemblée. A quoi bon discuter si demain nous apprenons que nos souhaits et nos engagements sont rayés d'un trait de plume ministériel ?

Je formulerai donc mes deux questions, en doutant que les deux lignes budgétaires sur lesquelles elles portent soient maintenues d'ici à la prochaine discussion budgétaire.

Pauvre mouvement sportif qui ne dispose d'aucune création, de postes de conseiller technique. Quart à ceux existants, ils risquent de passer du statut de conseiller technique départemental ou régional à celui de chômeur technique.

En effet, ces animateurs, dont la mission est essentielle auprès des associations, clubs et collectivités locales doivent par définition être mobiles et se rendre auprès de leurs interlocuteurs. Qu'en est-il en fait si l'on sait qu'un conseiller technique régional ne dispose que de 3 000 francs environ pour ses frais de mission et qu'un conseiller technique départemental a tout juste de quoi effectuer 200 ou 300 kilomètres par mois ? A quoi bon créer des postes de conseiller à la disposition du mouvement sportif, si les titulaires sont contraints de rester dans leurs bureaux ?

Quels seront donc, madame le ministre, les moyens mis à la disposition de ces services pour qu'ils effectuent leur mission convenablement ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, si vous m'aviez écoutée attentivement ce matin...

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Il n'était pas là !

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** ... vous auriez appris que mon projet de budget prévoyait la création de cinquante postes de conseiller technique et pédagogique.

Cela étant, j'apporterais quelques précisions sur la situation actuelle de ces personnels et sur les perspectives que nous traçons pour l'avenir, en concertation d'ailleurs avec leurs organisations représentatives.

Je précise d'abord que le régime indemnitaire des conseillers techniques régionaux et des conseillers techniques départementaux a été établi par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1982, un arrêté du 2 mars fixant le montant du taux de référence à 4 400 francs par an. Ce texte a précisé une situation qui, au départ, n'était pas régulière et a répondu à l'une des revendications de cette catégorie de personnel.

J'ajoute que les conseillers techniques régionaux et les conseillers techniques départementaux disposent de crédits de déplacement pour accomplir leurs missions. Au cours des dernières années, ces crédits ont pu paraître insuffisants. M. le ministre du temps libre a d'ailleurs expliqué ce matin que le projet de budget pour 1983 les augmentait de 16 p. 100.

Cette amélioration de la situation des cadres techniques sportifs, pour intéressante qu'elle soit, n'est pas pleinement satisfaisante. Reste en effet à résoudre le problème que pose depuis plusieurs années la réparation, vécue douloureusement par les intéressés, entre, d'une part, ceux qui travaillent dans le milieu scolaire et, d'autre part, ceux qui évoluent dans le monde sportif.

Nous étudions activement, depuis des mois, la situation de nos personnels, et nous recherchons, en concertation avec eux, la possibilité de satisfaire l'une de leurs revendications essentielles, à savoir la titularisation. Mais nous voulons aller plus loin et mieux définir les formations et les missions des uns et des autres. Je suis, pour ma part, attachée à l'idée du professorat de sport que je ne manquerai pas de défendre dans le cadre de la préparation du projet de loi sur le sport.

**M. le président.** La parole est à M. Barnier.

**M. Michel Barnier.** Monsieur le ministre du temps libre, je souhaite me faire de nouveau l'écho des préoccupations d'une profession importante dans la région que j'ai l'honneur de représenter et qui me tient à cœur : celle de moniteur de ski.

Ces neuf mille monitrices et moniteurs, qui sont des travailleurs en montagne, ont d'ailleurs exprimé d'une manière très claire il y a quelques mois leur inquiétude par une manifestation qui regroupait plusieurs milliers d'entre eux, manifestation très digne mais dont on nous a cependant dit que vous ne l'aviez pas appréciée, comme si ces travailleurs-là n'avaient pas le droit de manifester lorsque le Gouvernement met en cause leurs droits et leur profession.

Ce qu'ils contestaient, c'était votre idée de créer un brevet d'Etat d'animateur de plein nature. La décision devait être prise au mois d'août, mais elle ne l'a pas été, et nous nous en réjouissons. Les raisons de cette opposition, que je partage, sont d'une part l'insuffisance de la qualification technique exigée pour l'obtention de ce brevet d'Etat, qui aurait donc entraîné une dévalorisation de l'enseignement, et, d'autre part, la remise en cause des possibilités ou des conditions d'emploi pour les jeunes qui sont pour la plupart originaires des régions de montagne.

Ma question est très simple, monsieur le ministre : où en est la négociation à laquelle vous avez été contraint à la suite des nombreuses protestations de cette profession ? Où en est ce projet de brevet ? Allez-vous vraiment en rester à vos premières intentions ? Pourquoi voulez-vous jeter le trouble dans une profession sérieuse, solide, ouverte, qui permet aux montagnards, en particulier aux jeunes, de vivre et de travailler au pays ?

Je voudrais vous poser une seconde question...

**M. le président.** Monsieur Barnier, votre temps de parole est épuisé.

**M. Michel Barnier.** Je poserai donc ma seconde question tout à l'heure, bien que ce ne soit pas une bonne méthode de travail.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Monsieur le député, j'ai plus que jamais l'intention de créer un certificat d'aptitude aux activités de pleine nature, qui répond à une revendication très ancienne de la quasi-totalité des associations de notre pays et plus généralement des collectivités locales.

Nous n'avons pas été contraints d'organiser la concertation qui se déroule depuis un an : nous l'avons proposée nous-mêmes. L'organisation que vous avez citée, à savoir le syndicat des moniteurs de ski, est venue à Paris trois ou quatre fois pour finalement refuser toutes nos propositions, y compris celles qui allaient dans son sens, estimant que la concertation n'avait pas de sens puisqu'elle refusait l'idée même de ce nouveau diplôme.

Certes ce diplôme n'aura pas la même valeur que le diplôme d'Etat, mais il sera d'un niveau très acceptable et ce ne sera pas un sous-produit d'un diplôme sportif. Notre objectif est de démocratiser le loisir social, y compris en montagne, et de créer par conséquent des qualifications pour des métiers nouveaux qui répondent à des besoins et qui vont être offerts aux gens de la montagne. Je vous invite, monsieur Barnier, à examiner le pourcentage de moniteurs de ski véritablement originaires de la montagne. Vous serez sans doute surpris.

La concertation a été prolongée. Elle prend maintenant fin. Le conseil national de la jeunesse va être saisi, ainsi que le haut comité du loisir social et de l'éducation populaire, et j'ai bon espoir que dans les semaines qui viennent ce nouveau certificat d'aptitude pourra voir le jour, avec des dispositions spécifiques selon les options.

**M. le président.** La parole est à M. Corréz.

**M. Roger Corréz.** Ma question, madame le ministre, a trait aux centres médico-sportifs.

Que pourront faire les responsables de l'entraînement de nos jeunes sportifs avec les 8 140 000 francs qui sont à répartir entre tous les centres ?

Cette somme traduit une nouvelle baisse en francs constants. Les centres médico-sportifs, qui ne percevaient en 1981 que 5 francs par sujet examiné, n'en recevaient plus que 3,50 en 1982 et toucheront moins de 3 francs en 1983. Cette chute impressionnante des crédits met tout simplement en question l'existence même de ces centres médico-sportifs et risque d'être gravement préjudiciable à la santé de notre jeunesse.

Madame le ministre, comment entendez-vous résoudre ce problème qui n'est que le reflet de la désastreuse situation d'ensemble de votre ministère ?

Le mouvement sportif français, les professionnels et les amateurs, ne retiendront qu'une chose en dépit de tous les arguments avancés : ce budget traduit votre désintérêt pour leur travail, pour leurs efforts, pour la renommée de nos athlètes chevronnés et pour les espoirs de nos jeunes.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, j'ai indiqué ce matin...

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Il n'était pas là !

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** ... que l'amendement du Gouvernement porterait, entre autres, sur les centres médico-sportifs

Cela étant, j'insisterai non seulement sur les rôles des centres médico-sportifs mais aussi sur la situation de la médecine du sport. Nous avons d'ailleurs été largement interrogés sur ce point à l'occasion de problèmes qui se sont posés dans certaines disciplines sportives, notamment le cyclisme et l'athlétisme.

Nous avons décidé de mener un travail interministériel pour mieux coordonner — je l'avais déjà dit l'année dernière — les moyens de la recherche et de la santé et pour régionaliser les suivis médicaux.

Par ailleurs, lorsque l'on parle de la médecine du sport, il ne faut pas oublier que 2 000 sportifs sont des professionnels dont une partie salariée. Nous étudions la possibilité de les faire prendre en charge par la médecine du travail.

D'une manière générale, notre objectif est triple : permettre aux centres médico-sportifs de jouer parfaitement leur rôle naturel ; faciliter l'accès de la médecine du sport aux plateaux techniques hospitaliers ; mieux coordonner les moyens de recherche.

**M. le président.** La parole est à M. Barnier.

**M. Michel Barnier.** Dans les deux minutes dont je dispose, je voudrais présenter deux observations à M. le ministre du temps libre et poser une question à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Monsieur le ministre, les montagnards n'ont pas attendu que vous élaboriez le projet de brevet national pour savoir que le métier de moniteur de ski est ouvert d'une manière très démocratique à tout le monde, et en particulier aux jeunes de condition modeste. Je crois pouvoir vous dire que la réponse que vous avez faite n'est pas de nature à les rassurer.

Ma deuxième observation concerne d'autres métiers de la montagne : les moniteurs de ski de fond et les pisteurs secouristes. J'ai posé une question à M. le ministre de la solidarité nationale à propos des cotisations relatives aux accidents du travail dont le taux a été porté à 25 p. 100, ce qui met en cause l'activité de plusieurs centres-écoles de ski de fond et peut les conduire à licencier du personnel. Là aussi, la politique que vous menez va à l'encontre d'objectifs et de discours concernant le maintien de la vie à la montagne.

Ma question concerne le problème des centres de vacances. M. Charles Haby et d'autres rapporteurs ont indiqué que les crédits consacrés aux centres de vacances étaient en diminution en francs courants. En tant qu'élu local, cette évolution m'inquiète car parallèlement le nombre de dossiers en vue de la création de ces centres, d'auberges de la jeunesse et d'autres centres d'hébergement en milieu rural ne cesse d'augmenter. Avez-vous les moyens, madame le ministre, de répondre aux demandes ? Vous nous dites que vous souhaitez favoriser les contrats entre les régions et les départements d'une part, et l'Etat, d'autre part. N'est-ce pas une manière de transférer aux collectivités locales des charges qui étaient autrefois celles de l'Etat ?

Ma dernière question concerne une initiative, qui me paraît intéressante, je veux parler des contrats « stations-vallees ». J'aurais souhaité que M. Abadie m'indique le volume des crédits qui seront consacrés en 1983 à cette nouvelle politique, et notamment aux quatre contrats que le Gouvernement a retenus, dont l'un intéresse la région savoyarde que je représente.

**M. Edmond Vacant.** Et la troisième question ?

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Il n'y a pas une question sur les marées aussi ? Ce n'est pas sérieux !

**M. le président.** Mes chers collègues, M. Barnier n'a parlé que deux minutes : ce n'est pas ma faute s'il a posé trois questions !

**M. Michel Barnier.** S'il y a trois ministres, ce n'est pas ma faute non plus !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Monsieur le député, je dirai simplement quelques mots avant de laisser la parole à Mme Edwige Avice et à M. François Abadie pour qu'ils répondent aux questions que vous leur avez posées.

S'agissant des moniteurs de ski, je ne souhaite pas que l'on crée de faux conflits et je suppose que les montagnards ne le désirent pas non plus. Je ne pense pas que le syndicat des moniteurs de ski revendique le monopole de la profession. Si telle est son attitude, qu'il le dise clairement, mais, pour ma part, je ne l'ai jamais entendu tenir ce langage.

Il ne s'agit pas, par la création d'un certificat d'aptitude à l'animation des activités de pleine nature, de porter le moins du monde préjudice aux moniteurs de ski. C'est d'autres activités qui sont visées. Il y a de leur part une incompréhension permanente et une sorte de procès d'intention que je n'accepte pas. Mais comme ce sont sans doute des gens de bon sens et de raison, ils s'apercevront très vite que les textes que nous préparons sont conformes à l'intérêt même des montagnards.

En ce qui concerne votre deuxième observation, j'avoue ne pas l'avoir vraiment comprise. L'augmentation des cotisations sociales que vous évoquez date de 1980 ; elle ne relève pas des décisions de notre Gouvernement. Vous avez fait référence à la question que vous aviez posée à l'un de mes collègues ; je souhaite la recevoir et l'examiner plus en détail pour vous répondre.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargée de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargée de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, compte tenu de la brièveté du temps qui nous est imparti, je vous ferai parvenir une réponse détaillée à la question que vous m'avez posée, mais je voudrais appeler votre attention sur divers points.

Le problème des centres de vacances n'est pas seulement celui de leur rénovation, à laquelle nous contribuons très largement. Nous avons rénové 150 centres cette année, et notre effort va augmenter de 20 p. 100 au cours de l'année à venir. Si j'ai parlé de convention avec les régions, c'est parce que nous avons décidé de choisir quelques actions prioritaires, notamment pour les petits équipements de quartier. Nous voulons que ces opérations soient réalisées de manière que les régions ne les oublient pas. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté. C'est une formule un peu différente de celle que vous avez décrite.

Mais ce qui est intéressant, c'est la manière dont cette formule, d'utilité sociale, est perçue par la population. J'ai été amenée, en 1982, à faire une grande campagne de promotion des centres de vacances avec les associations regroupées au sein de la commission technique paritaire des centres de vacances, c'est-à-dire toutes celles qui les ont en charge. Elles ont parfaitement conscience qu'elles doivent pratiquer des rénovations pédagogiques mais aussi se faire mieux connaître des jeunes.

Cet effort que nous avons engagé et qui a déjà permis de redresser une courbe qui plafonnait, je souhaite qu'il soit poursuivi dans les mêmes conditions en 1983. Ces centres doivent d'abord être utilisés par les jeunes qui en ont le plus besoin financièrement ; ils doivent aussi être mieux employés en s'ouvrant à des jeunes qui habitent des régions voisines mais ne les connaissent pas forcément.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, s'agissant des contrats stations-vallées, les aménagements réalisés doivent associer les sites d'implantation à leur environnement social et économique sur l'ensemble de la vallée ou du pays concerné. Afin de revitaliser des secteurs mal structurés jusqu'alors ou de réorienter les activités existantes, nous avons décidé de lancer, le 21 novembre 1981, la procédure des contrats stations-vallées associant les régions et les départements.

Ainsi, conformément aux dispositions du plan intérimaire, l'Etat engagera en 1983, sous réserve des décisions conformes des conseils généraux et régionaux, quatre contrats stations-

vallées : pour la région Rhône-Alpes : le massif des Bauges ; pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la vallée de la Vallouise ; pour la région Midi-Pyrénées : la vallée de Luchon ; pour la région du Languedoc-Roussillon : le Capcir.

Le contenu des contrats portera dans tous les cas sur les systèmes de transport entre les hébergements et la vallée, la modernisation et la mobilisation des hébergements existants mal utilisés — meublés, hôtels, gîtes, tourisme à vocation sociale — la définition et la commercialisation du produit touristique, l'association des activités économiques au tourisme et, enfin, l'animation.

Je proposerai au prochain comité Interministériel d'aménagement du territoire d'engager l'Etat sur ces contrats dans les trois années qui viennent en mobilisant, outre le secrétariat d'Etat au tourisme et le ministre du temps libre, le F. I. D. A. R., le ministère de l'agriculture et celui de l'urbanisme et du logement.

Dans cette formule, l'Etat devrait apporter 30 p. 100 des fonds, les régions et les départements au moins 20 p. 100 ; les bénéficiaires apporteront pour leur part 50 p. 100 du montant du contrat, dont le plafond sera de l'ordre de 15 millions de francs.

En accompagnement de ces crédits directs, je souhaite que le C. I. A. T. décide de la priorité à accorder aux projets de tourisme à vocation sociale ainsi qu'aux projets d'équipement des domaines skiables et des systèmes de transport et aux projets de réservation foncière.

**M. le président.** La première période de vingt minutes pour le groupe du rassemblement pour la République est épuisée. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Nevoux.

**Mme Peulette Nevoux.** Monsieur le ministre du temps libre, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le projet de loi en préparation sur la vie associative et ma question a trait à la fiscalité des associations.

Les charges des associations résidant essentiellement dans les salaires des animateurs, ne pourrait-on envisager une exonération de tout ou partie des charges sociales qui pèsent actuellement sur elles ?

Quant aux dispositions de l'article 9 du projet de loi de finances, elles étendent la T. V. A. aux établissements privés de formation professionnelle et maintiennent l'exonération pour les seuls établissements gérés sous la forme de personnes morales de droit public.

La formation professionnelle est actuellement financée par une cotisation patronale dont le pourcentage n'augmentera pas en 1983. La conséquence pratique d'une telle décision sera malheureusement la réduction du nombre d'heures d'actions de formation, faute de pouvoir augmenter démesurément le prix de cette formation.

J'ai noté avec satisfaction que M. le ministre chargé du budget avait l'intention de préciser par voie d'instruction que les formations dont le caractère social est bien marqué pourraient être exonérées, mais je vous demande, monsieur le ministre, de veiller à ce que cette instruction ne compromette pas toute nouvelle action de formation ou de promotion populaire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Madame le député, le projet de loi de promotion de la vie associative est actuellement en arbitrage. La concertation a duré près de huit mois et a mobilisé 1,5 million de personnes. Les associations ont rédigé près de 7 000 dossiers de synthèse. Nous arrivons au terme de cette préparation et le projet devrait être soumis au conseil des ministres dans les prochaines semaines.

L'un des points essentiels qu'il aborde est effectivement celui de la fiscalité, conformément à une revendication unanime des grandes associations. Une première réponse a été apportée dans le projet de loi de finances pour 1983, qui exonère le premier salaire de chaque association de la taxe sur les salaires. Nous avons fait ce choix parce que nous touchons ainsi la majeure partie des associations, plus de 90 p. 100 d'entre elles n'employant qu'un salarié, voire un salarié à temps partiel, mais j'espère que nous pourrions aller plus loin. Nous envisageons en effet d'exonérer les postes Fonjep de la taxe sur les salaires. La décision est en cours de discussion et j'ai bon espoir qu'elle aboutisse.

Le vaste problème des charges sociales se pose à peu près dans les mêmes termes que pour les chèques-vacances. Mais pouvons-nous prendre une mesure d'exonération systématique, comme le souhaitent les associations, alors que le Gouverne-

ment n'a pas encore réglé le problème général de la sécurité sociale ? Cette question ne pourra donc être traitée au fond qu'après la mise en œuvre de la réforme d'ensemble de la sécurité sociale, qu'il s'agisse du chèque-vacances ou des associations.

Cependant, pour les associations qui emploient des travailleurs occasionnels ou à temps partiel, une décision sera sans doute prise inévitablement — dans le cadre du projet de loi ou à part — en vue de régler au moins partiellement le douloureux problème posé depuis quelque temps par l'U.R.S.S.A.F. et qui risque de mettre en difficulté bon nombre d'associations.

Quant à votre question sur la formation professionnelle, elle appellerait une réponse plus longue et plus précise, que je ne suis pas en mesure de vous donner dans le cadre de ce débat. Nous avons engagé avec M. le ministre de la formation professionnelle des discussions pour que les crédits attribués à ce titre aux associations soient augmentés l'année prochaine. En effet, les besoins dont elles ont fait état en 1982 n'ont pas été totalement couverts. J'espère que l'an prochain un progrès significatif sera accompli sur ce plan.

**M. le président.** La parole est à M. Louis Besson.

**M. Louis Besson.** Monsieur le ministre du temps libre, ma question concerne le chapitre 66-01, article 10, c'est-à-dire le financement de la construction des centres de vacances à vocation sociale et culturelle.

Contrairement à celui de M. de Préaumont, qui procède à une dénonciation caricaturale, le rapport de M. Begault a l'intérêt, sinon l'honnêteté de retracer l'évolution de la dotation de cet article sur cinq ans. On y observe qu'à une décroissance de plus de 20 p. 100 de 1979 à 1981, a manifestement succédé une réorientation positive. Malgré une pose relative, la dotation de 1983 est en effet égale à quatre fois la dotation de 1981.

Cependant, les besoins dans ce domaine sont à la mesure des retards pris dans les années passées, c'est-à-dire immenses. Aussi est-ce avec intérêt que nous vous avons entendu déclarer ce matin que vous aviez l'intention de solliciter en cette matière les crédits du fonds spécial de grands travaux.

Ma question consiste justement à vous interroger sur cette possibilité.

Dans son orientation initiale, ce fonds voulait établir une cohérence entre l'assiette de ses ressources, c'est-à-dire les carburants, et leur utilisation, en privilégiant les économies d'énergie et les transports. Mais chacun peut reconnaître les fortes imbrications des transports et du tourisme, et il ne serait pas incongru qu'à un effort considérable en faveur de la démocratisation des loisirs et des vacances, qui induira des trafics croissants sur les accès aux zones touristiques, corresponde une affectation du surcroît de versement qui en résultera pour le fonds de grands travaux aux structures d'accueil touristiques destinées à recevoir ces usagers supplémentaires. Cette décision cohérente viendrait conforter avec bonheur le choix en faveur du tourisme associatif comme contribution à la démocratisation des vacances et comme facteur de développement des zones d'accueil.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer et nous préciser vos intentions sur ce point, qui est d'une grande importance pour le tourisme social, pour les collectivités locales d'accueil et pour les emplois induits, directement ou indirectement, notamment dans le secteur du bâtiment, qui en a bien besoin ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Monsieur le député, j'ai déjà largement répondu ce matin à la question que vous venez de poser.

Il est vrai que, dans le projet de budget pour 1983, les équipements de centres de vacances à vocation sociale recevront, comme en 1982, une part non négligeable des crédits de mon ministère. Ils ne constitueront cependant pas la priorité des priorités, comme certains voudraient le faire croire, et je serais tenté de dire : hélas !

L'année dernière, les crédits avaient augmenté de 150 p. 100. D'aucuns, qui ne siègent pas du même côté de l'hémicycle que vous, avaient même regretté cette progression. Cette année, l'augmentation est beaucoup plus modeste, mais un amendement sera sans doute déposé afin de mieux répondre à la très forte demande qui se manifeste en ce domaine. On peut en effet estimer à plusieurs centaines de millions de francs les demandes d'autorisations de programme émanant des associations ou des collectivités.

Notre intention, je vous le confirme, est bien d'aider les collectivités et les associations à développer toutes les formes de tourisme à vocation sociale : campagne-caravanage, villages de vacances, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, etc.

Mais, en dehors de l'appel au fonds spécial de grands travaux et au F.D.E.S., qui accorde aux associations des prêts à taux bonifiés, l'avenir dans ce domaine sera essentiellement assuré par le développement du chèque-vacances. Cette formule peut être demain un levier puissant pour le tourisme à vocation sociale, puisque les fruits de l'épargne populaire seront, si je puis dire, réinvestis dans la pierre sociale. Dans le tourisme à vocation sociale, j'inclus, bien entendu, la petite et moyenne hôtellerie rurale, familiale et artisanale, dont la vocation est éminemment sociale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. de Caumont.

**M. Robert de Caumont.** Monsieur le ministre, dès votre entrée en fonctions, vous avez affirmé votre détermination de vous attaquer au dossier de l'étalement des vacances, qui fut l'Arlésienne de vos prédécesseurs.

Alors que les crédits du tourisme marquent le pas en raison des dures nécessités de la conjoncture, c'est certainement le moment ou jamais de mettre l'accent sur un objectif dont l'importance économique, notamment dans les zones réceptrices, n'échappe à personne. Étendre la période d'accueil, c'est substituer des emplois à temps plein à des emplois saisonniers, mieux amortir ou économiser des investissements coûteux souvent aidés par l'Etat et les collectivités locales, ériger une fréquentation de pointe onéreuse pour les transports publics et les équipements routiers et, pour toutes ces raisons, abaisser le prix des vacances et en ouvrir l'accès à de nouvelles couches de la population. Bref, c'est récupérer, sur des coûts économiques et sociaux parasitaires, des moyens pour permettre aux Français de vivre mieux.

Qui s'y oppose ? Avant tout, la pesanteur des traditions, des idées reçues et des scléroses.

Certes, le chèque-vacances, le développement des classes vertes, des classes de neige ou de mer, des loisirs pour le troisième âge, ainsi qu'une meilleure information du public et une meilleure organisation du tourisme social peuvent contribuer à la solution du problème, et vous y travaillez. Mais les deux grands blocages sont ceux de la date des vacances scolaires et de la fermeture des entreprises en août.

Sur le premier point, nous avons tous constaté que l'avancement de la rentrée, outre les perturbations qu'il a entraînées dans la mise en place des moyens en personnel, a complètement « stérilisé » le mois de septembre. Quant au chevauchement des trois périodes de vacances d'hiver, sans doute aura-t-il aussi des effets très négatifs.

Nous avons actuellement toutes les données d'une simulation informatique sur l'optimisation des flux entre régions émettrices et régions réceptrices. A condition, bien entendu, de les confronter avec les contraintes d'ordre pédagogique, qui ne sauraient être mises au second plan, nous devrions pouvoir fonder sur cette base une politique plus cohérente.

Mais, puisqu'il semble que la moitié des Français ne soient pas tributaires des vacances scolaires, il importe surtout d'en finir avec l'absurde pratique de la fermeture automatique de nombre de très grandes entreprises au mois d'août. On en connaît les effets induits sur de larges pans de l'économie et sur les vacances des conjoints, qui sont ainsi contraints de grossir le flot des aoûtins.

Qu'il s'agisse des vacances scolaires ou de la fermeture des entreprises, nos partenaires étrangers ne traitent pas de tels boulets et s'en portent bien mieux dans le domaine du développement touristique.

Puisque sont en cause, d'une part, un grand service public national et, d'autre part, des entreprises souvent publiques, n'est-il pas possible et nécessaire de prendre, dès cette année, des décisions significatives qui permettraient, pour les prochaines vacances d'hiver et d'été, de réaliser une avancée très importante ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Monsieur le député, j'ai déjà largement répondu ce matin à votre question. J'ai même proposé de traiter plus en détail le problème de l'étalement des vacances soit devant la commission compétente, soit dans le cadre d'une question d'actualité.

La fermeture annuelle des entreprises et les vacances scolaires sont en effet les deux principaux obstacles à l'étalement des vacances. Citons quelques chiffres simples : le choix des vacances dépend de l'entreprise pour 40 à 75 p. 100 des Français et de l'école pour à 12 à 18 p. 100.

Cette différence s'explique aisément. Les vacances scolaires s'étendent sur dix semaines, tandis que 95 p. 100 des entreprises ferment au mois d'août, c'est-à-dire pendant quatre semaines au milieu de ces dix semaines.

Pourquoi les entreprises ne songent-elles pas à étaler leurs propres vacances sur cette période de dix semaines ? Parce qu'elles n'en ont pas l'habitude et qu'il existe une sorte de mythe qui veut que les Français soient aoûtiers. Or, il n'en est rien.

Dans un sondage effectué il y a trois ans, on demandait aux Français à quel mois ils préféreraient partir en vacances en l'absence de toute contrainte. Ils ont répondu, par ordre de préférence : juillet, juin, août.

Une étude réalisée par la météorologie nationale sur vingt années et mêlant les critères d'ensoleillement, de pluviosité et de chaleur donne comme meilleur mois de l'année, dans toutes les régions de France, le mois de juillet. Vient ensuite le mois de juin, qui est en outre le mois du solstice et des jours les plus longs et, en troisième position seulement, le mois d'août.

Autrement dit, il est possible d'étaler les vacances et la clé en est d'abord le maintien en activité des entreprises.

Le ministère du temps libre a donc lancé une campagne, qui durera jusqu'à la fin janvier, pour que des milliers d'entreprises cessent de fermer leurs portes et établissent un plan d'étalement dès l'an prochain. Ainsi 1983 pourrait-il devenir l'an I de l'étalement des vacances.

Si nous prenons un bon départ, dans trois ou quatre ans, l'affaire aura pris un tour irréversible avec, à la clé, des dizaines de milliers de créations d'emplois permanents. Il ne faut jamais oublier, en effet, que le tourisme représente 250 milliards de francs de chiffre d'affaires et occupe 1,5 million de personnes, mais seulement 310 000 permanents. Voilà notre objectif ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Brune.

**M. Alain Brune.** Monsieur le ministre, le 27 septembre dernier, vous avez procédé à l'installation officielle de l'agence nationale pour le chèque-vacances.

Une fois de plus, un engagement précis du Président de la République se concrétise donc à travers les chèques-vacances, système d'aide à la personne pour les plus défavorisés : 5 700 000 foyers fiscaux sont concernés, c'est-à-dire environ 15 millions de personnes.

Nous savons bien que, malgré la forte impression donnée par les médias à certaines périodes de l'année, un Français sur deux part en vacances d'été et un sur douze aux sports d'hiver. Le député du Jura que je suis peut en témoigner.

En fait, si divers obstacles au départ en vacances peuvent être discernés, la principale difficulté, depuis la création des congés payés par Léo Lagrange, était bien financière. L'institution du chèque-vacances par l'ordonnance du 26 mars 1982 représente donc un pas important vers l'égalité réelle devant le temps libre, ou plutôt le temps libéré. Le chèque-vacances est bien un instrument de justice sociale et de solidarité, un outil de développement économique et un facteur d'amélioration de la qualité de la vie.

Sur ce thème, monsieur le ministre, outre le souhait d'une grande décentralisation des modalités de paiement des chèques-vacances, notamment pour les petits hôteliers, je souhaite vous poser trois questions.

Premièrement, comment sera assurée concrètement l'information complète de tous les bénéficiaires potentiels des chèques-vacances, qui sont souvent des salariés de P. M. E. peu syndicalisés ?

Deuxièmement, comment, le chèque-vacances va-t-il s'articuler avec les aides à la personne déjà offertes par les organismes à caractère social, comme les caisses d'allocations familiales ou les bureaux d'aide sociale ?

Troisièmement, les produits financiers du chèque-vacances permettront-ils de développer les équipements de tourisme, et quels types d'équipement plus particulièrement ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Il ne me sera pas facile, monsieur le député, de répondre en deux minutes à vos trois questions !

Je crois que le chèque-vacances sera dans l'avenir un formidable levier, à de très nombreux titres. D'abord, il sera un élément très important de la démocratisation des loisirs et des vacances. Nous pensons que dans les dix ans qui viennent, entre trois et cinq millions de Françaises et de Français pourront partir en vacances, alors qu'ils ne le peuvent pas actuellement, grâce à cette épargne populaire extrêmement importante.

Ensuite, les chèques-vacances seront achetés de 20 à 80 p. 100 de leur valeur nominale — soit en moyenne 50 p. 100 — dans les entreprises qui accepteront de les diffuser.

En même temps, le chèque-vacances sera un levier pour l'étalement des vacances, un chef d'entreprise pouvant, par exemple, en diminuer le coût pour les travailleurs qui accepteront de partir en mai, en juin, en septembre ou en octobre.

Mais, plus important encore, le chèque-vacances sera un levier pour la démocratisation des loisirs en ce qui concerne la construction. Les fruits du chèque-vacances seront, en effet, investis dans des réalisations sociales : villages de vacances — je l'ai dit tout à l'heure — campagne, caravane, chambres d'hôtes, gîtes ruraux et même dans la petite et moyenne hôtellerie commerciale. Les sommes qui seront consacrées à ces actions dans l'avenir pourront être considérables.

En ce qui concerne les aides sociales, en dehors des entreprises, les mutuelles et les organisations sociales pourront désormais distribuer leurs aides autrement qu'en espèces. Le chèque-vacances présente en outre l'avantage de pouvoir être bonifié par les régions, les collectivités, les hôteliers, les professionnels du tourisme et, l'année prochaine, ceux qui achèteront leur billet de congés payés S.N.C.F. avec le chèque-vacances bénéficieront d'une réduction non plus de 30 p. 100, mais de 50 p. 100.

Enfin, en ce qui concerne l'information des salariés des petites et moyennes entreprises, trois moyens seront mis en œuvre.

Le premier, c'est le secrétariat d'Etat au tourisme, avec les délégués régionaux au tourisme dont le rôle sera de populariser les chèques-vacances.

Le deuxième, c'est l'action des commissaires de la République et des directions départementales et régionales du temps libre et de la jeunesse et des sports qui vont prendre le relais et s'adresseront en particulier aux toutes petites entreprises, qui ont certainement le plus besoin de chèques-vacances et où il n'existe pas de comités d'entreprise, voire même pas de syndicats organisés.

Le troisième moyen, c'est l'agence nationale pour les chèques-vacances, dans laquelle siègent des représentants du patronat, des grandes associations, des organisations syndicales et des associations de consommateurs. Cette agence est désormais constituée. La mécanique pourra se mettre en route dans les prochaines semaines et je pense qu'avant la fin de l'année, ou au plus tard au début de 1983, les premiers chèques-vacances seront disponibles sur le marché.

**M. le président.** La parole est à M. Colonna pour poser la question de M. Bartolone.

**M. Jean-Hugues Colonna.** La question que M. Bartolone comptait poser s'adresse à M. le ministre du temps libre.

Il m'a demandé, monsieur le ministre, de bien vouloir vous prier de l'excuser : il a dû regagner précipitamment sa circonscription.

Parmi les axes importants de votre politique, monsieur le ministre, le développement et la promotion de la vie associative, qui font l'objet d'un projet de loi actuellement en cours d'élaboration, répond à un souhait du mouvement associatif, qu'il convient de doter de moyens nouveaux.

Les associations constituent, en effet, des forces de propositions, des lieux d'expérimentation et d'innovation dont la place, dans la vie locale notamment, est essentielle. En même temps, elles doivent permettre l'apprentissage des responsabilités et de la démocratie.

C'est pourquoi nous pensons que, plus que jamais, la valeur de la loi de 1901 doit être réaffirmée et que le développement de la vie associative passe par celui de l'ensemble des associations rentrant dans le cadre de cette loi, même s'il demeure évident que l'étendue et le choix des moyens nouveaux offerts aux associations devront dépendre du projet qu'elles présenteront et de leur champ d'activité.

Cela étant posé, et en attendant de prendre connaissance de manière précise des dispositions du projet de loi en gestation, nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place des maisons du temps libre au début de l'année 1983, ainsi que des mesures fiscales en faveur des associations qui figurent dans le présent projet de loi de finances, à savoir l'abattement de la taxe sur les salaires et le passage de quatre à six des manifestations pouvant être exonérées de T.V.A.

En concrétisant notre volonté politique de favoriser le développement de la vie associative, ces mesures constituent un nécessaire premier pas et amorcent un processus qui devra être poursuivi dans les prochaines lois de finances.

Nous pensons, en effet, qu'il conviendrait que le futur projet de loi sur la vie associative s'accompagne d'un échéancier proposant, en fonction des contraintes économiques et budgétaires, la mise en application dans le temps des différentes mesures financières qui seront décidées en faveur des associations.

J'en viens maintenant à la question, monsieur le ministre. Elle sera double. Dans le cadre des travaux préparatoires au projet de loi sur la vie associative, vous avez procédé à une très vaste consultation tant au niveau local qu'au niveau national. Est-elle achevée, et quelles lignes directrices a-t-elle permis de dégager ? D'autre part, pouvez-vous nous donner quelques indications sur la date de dépôt du projet de loi sur le bureau de l'Assemblée ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Encore une fois, il me faudrait beaucoup de temps pour répondre à la question qui m'est posée.

La phase d'élaboration du projet de loi sur la promotion de la vie associative arrive à son terme. Nous avons commencé la consultation en juillet 1981. Nous avons élaboré en décembre un document d'orientation qui a été soumis à la concertation pendant huit mois. De juillet à septembre 1982, nous avons procédé à une concertation interministérielle qui s'est prolongée en octobre et qui débouche maintenant sur les arbitrages du Premier ministre.

Dans un domaine qui concerne vingt-cinq ministères et 400 000 associations, il faut se garder de transformer la concertation en un forum permanent. Il faut savoir conclure et, personnellement, je souhaite que nous concluions très vite.

Le programme du Gouvernement qui a été publié il y a quelques semaines prévoit l'examen du projet de loi par le conseil des ministres au début du mois de décembre, et M. le Premier ministre a indiqué au dernier comité interministériel son souhait que ce texte, après avis du Conseil d'Etat, soit déposé sur le bureau des assemblées avant la fin de l'année.

Je précise à nouveau qu'il ne s'agit pas de toucher à la loi de 1901. L'objectif principal du projet de loi est de renforcer l'autonomie et l'indépendance des associations — voire, dans certains cas, de leur permettre de les conquérir ou de les reconquérir — en leur apportant des moyens et des droits nouveaux grâce à la déclaration d'utilité sociale.

Aujourd'hui, sur 400 000 associations, dont 36 000 ont été créées en 1981 et sans doute 40 000 en 1982, seulement 1 500 sont reconnues d'utilité publique. Par le label d'utilité sociale, nous voudrions reconnaître d'une manière plus large le rôle social que jouent dans notre société de très nombreuses associations et leur apporter, à travers un fonds de solidarité, l'accès aux grands médias, le statut de l'élu social et divers autres aménagements qui sont encore en cours de discussion, les avantages nouveaux qu'elles attendent.

Pour l'instant je ne puis en dire davantage, puisque le dossier est, je le répète, soumis à l'arbitrage du Premier ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le ministre, j'interviendrais également sur les associations et sur la politique que votre ministère mène à leur égard.

Au niveau national, votre ministère finance cent une associations et, au niveau départemental ou régional, un nombre encore plus élevé. L'important effort qui a été consenti pour la mise en place de postes Fonjep profite également largement à ces associations. Cet effort est poursuivi cette année. Je rappelle que ces postes font appel à un collanement et qu'ils ne peuvent être affectés qu'à des associations et, au sein de ces associations, qu'à des tâches d'animation.

J'ajoute que le projet de loi de finances comporte une mesure très novatrice qui sera particulièrement bien accueillie par les associations, qui seront désormais exonérées de la taxe sur les salaires pour le premier emploi qu'elles auront créé.

Vous avez lancé, monsieur le ministre, une vaste consultation dont vous venez de parler à l'instant même. Je me permettrai toutefois de vous poser quelques questions très précises à ce sujet.

Quels sont, d'abord, les critères en fonction desquels votre ministère décide d'aider telle association plutôt que telle autre et de répartir les moyens disponibles, en particulier les postes Fonjep, entre les différentes associations aidées ? Vous avez indiqué que la qualité des actions proposées était prise en

compte. Comment cette qualité est-elle évaluée ? Vous avez également indiqué que vous aviez le souci de privilégier les associations qui s'adressent à un public diversifié, et notamment aux plus défavorisés. Comment cela se traduit-il concrètement ?

Les mouvements de jeunesse, par exemple, qui le sont vraiment et qui, fidèles à leur vocation, s'efforcent d'abord d'éduquer les jeunes en leur donnant des responsabilités, et au premier chef celle de leur propre mouvement ne vous paraissent-elles pas présenter de bons critères ?

Enfin, vous avez dit, et cela me paraît particulièrement heureux, que votre politique tendait à privilégier les contrats d'objectifs et de programme plutôt qu'à subventionner le fonctionnement des associations, et que vingt-cinq des cent une associations nationales que vous aidiez avaient conclu avec votre ministère de tels contrats. Là encore, selon quels critères les contrats sont-ils retenus et les dotations financières réparties entre les divers projets ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Vous avez l'avantage, monsieur le député, de pouvoir poser trois ou quatre questions en une.

**M. le président.** En dépassant son temps de parole !

**M. le ministre du temps libre.** Je ne puis, hélas ! répondre de la même façon.

Je vous remercie cependant pour votre question, monsieur le député, même si elle appellerait une réponse beaucoup plus longue que celle que je vais vous faire.

Disons, d'une manière très schématique, que nous essayons d'infléchir la méthode d'aide aux associations. Il ne faut pas confondre les critères sur lesquels vous m'interrogez et ceux qui permettront de reconnaître, demain, le label d'utilité sociale. C'est une autre question, plus délicate. Ce label sera, je pense, accordé par une commission, sans doute présidée par un magistrat. Mais il est encore trop tôt pour en parler.

Simplement, il ne me paraît pas de bonne méthode, pour aider les associations, de pratiquer la politique du saupoudrage ou du tiroir-caisse. C'est pourquoi, et ce point a fait la quasi-unanimité, nous avons non pas remplacé systématiquement les subventions de fonctionnement, mais nous les avons infléchies en les transformant petit à petit, avec l'accord des associations auxquelles elles s'adressent, en contrats de programme ou d'objectifs.

La méthode est simple. Les associations nous proposent des actions et des objectifs très précis, et nous signons avec elles des conventions ou des contrats que nous finançons en tout ou partie. Je crois que c'est la meilleure façon pour aider, à l'avenir, le mouvement associatif à se responsabiliser.

Il m'arrive de dire que si, par une sorte de lubie politique, je supprimais d'un seul coup les subventions de fonctionnement du ministère du temps libre, plus de la moitié des associations risqueraient de disparaître du jour au lendemain. Il n'est donc pas bon qu'elles soient totalement dépendantes d'une subvention de fonctionnement.

Je regrette de voir des responsables d'associations récemment déclarées au *Journal officiel* m'écrire ou me rencontrer pour me demander de l'argent. Je leur réponds qu'une association n'est pas faite pour toucher de l'argent, mais pour travailler. Alors seulement on peut décider de l'aider ou de ne pas l'aider. C'est une règle qui sera de plus en plus appliquée par les collectivités territoriales. En tout cas, c'est celle que, petit à petit, sans brusquerie inutile mais d'une manière ferme, et avec l'accord des associations, nous essayons de mettre en œuvre.

**M. le président.** La première période de vingt minutes pour le groupe socialiste est épuisée.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre du temps libre, ma question concernera également les associations.

Nous pensons nous aussi que le développement de la vie associative est fondamental pour la vie publique. La vie associative diversifie le dialogue ; elle est un instrument de conscience et de responsabilisation. Vous avez lancé une vaste consultation qui a fait naître beaucoup d'espoirs et aussi, pour le moment, certaines déceptions. Vos propositions ont suscité l'approbation sur certains points, et des critiques sur d'autres.

Les critiques ont été presque unanimes à l'égard de vos propositions concernant l'utilité sociale. Vous venez d'en parler à plusieurs reprises. C'est, en fait, le fond même de votre projet.

Nous pensons que devrait être reconnue d'utilité sociale toute association qui assume des missions d'intérêt général. Cette

reconnaissance devrait être délivrée par le Conseil d'Etat, pour les associations qui agissent dans le cadre national, et par le tribunal administratif pour les autres. Ce n'est pas au ministre, croyons-nous, qu'il appartient de décider en dernier ressort. Ce serait accepter la mainmise de l'Etat sur les associations.

L'utilité sociale, selon nous, concerne toutes les associations d'intérêt général, culturelles, sportives ou sociales. Leur nombre dépasse une centaine de milliers. Elles doivent avoir le droit d'ester en justice et pouvoir bénéficier de la déductibilité des revenus imposables et des autres avantages liés au statut d'utilité sociale.

Monsieur le ministre, partagez-vous ma façon de concevoir l'utilité sociale ? C'est une question fondamentale pour le devenir des associations et qui intéresse des centaines de milliers d'associations.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre du temps libre.

M. le ministre du temps libre. Monsieur le député, les propositions que vous venez d'avancer vont beaucoup plus loin que le projet de loi dont vous avez vous-même suivi l'élaboration. Je vous rejoindrai cependant sur un point au moins : oui, le label d'utilité sociale doit se fonder sur les activités d'intérêt général.

Faut-il aller plus loin et faut-il prévoir des critères négatifs ? Faut-il définir d'autres critères plus précis ? Des centaines de propositions nous ont été soumises. Celle qui revenait le plus souvent tendait à ne décerner le label d'utilité sociale que si les activités d'une association prolongent ou complètent le service public de l'Etat. Cette proposition a été combattue par certaines associations. Il faut en discuter encore, et la concertation se poursuit. Il est vraisemblable que le label d'utilité sociale sera délivré par une commission qui, je le répète, devrait être présidée par un magistrat. Mais rien n'est encore arrêté.

Vous proposez quant à vous, monsieur le député, que la décision échappe au ministre. Je ne suis pas sûr qu'une telle proposition soit constitutionnelle. En tout cas, elle a déjà été faite. Je ne puis vous dire si elle sera retenue, puisque tout dépend de l'arbitrage de M. le Premier ministre. Mais je peux vous indiquer que notre objectif est bien d'aider non seulement certaines associations, mais de les aider toutes. D'ailleurs, la détaxation du premier salaire versé par toutes les associations, qui a été proposée par M. Laurent Fabius voilà quelques jours dans cette enceinte, concerne bien toutes les associations.

Par conséquent, le projet de loi sur la promotion de la vie associative comprendra au moins deux parties. L'une concernera toutes les associations. L'autre s'attachera plus spécifiquement à celles qui auront reçu le label d'utilité sociale.

Vous conviendrez qu'un pareil débat devra être repris, notamment lorsque le projet sera discuté dans cette enceinte. Je ne doute pas que vous prendrez alors la parole. J'aurai donc l'occasion de vous répondre.

M. le président. La parole est à M. Sautier.

M. Yves Sautier. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, élu d'une région montagnarde, je vous fais part des inquiétudes qui pèsent sur le devenir de l'hôtellerie rurale : les établissements non classés, rattachés à la catégorie tourisme ou classés une étoile, soit 20 000 entreprises, représentant 250 000 chambres, dont plus d'un tiers en montagne, à qui se posent avec acuité trois interrogations.

La première est liée à la crainte de la concurrence du secteur associatif qui est particulièrement ressentie par cette catégorie hôtelière. On voit se développer une politique d'implantation de grands centres collectifs de vacances gérés par des associations qui bénéficient de multiples subventions et d'un régime fiscal incomparablement plus favorable que celui de ces hôteliers privés.

Quelles sont les intentions du Gouvernement pour réduire cette concurrence très inégale ? Sans nier l'importance de ces centres de vacances, il ne faudrait pas que leur développement signifie la disparition à terme de cette hôtellerie rurale qui s'adresse presque à la même clientèle.

Deuxième interrogation : quels allègements le Gouvernement prévoit-il pour diminuer le poids trop lourd des charges fiscales et sociales pour cette catégorie d'hôtels ? Quelles mesures compte-t-il prendre pour leur permettre d'investir, de rénover et d'assurer leur promotion ? Quelles exonérations pense-t-il pouvoir accorder en cas de succession à celui qui continue l'exploitation de l'entreprise familiale et doit dédommager les autres héritiers, frères ou sœurs, mettant en péril son entreprise.

Enfin, cette hôtellerie rurale recrute essentiellement du personnel saisonnier, souvent non qualifié, qui doit s'inscrire au chômage entre les saisons et dont l'embauche devient des plus difficiles avec le respect des nouvelles lois du travail : horaires de travail, régime des retraites, cotisations sociales. Là encore, quelles sont les mesures prévues par le Gouvernement ? La réponse à ces questions nous rassurera peut-être sur l'avenir de l'hôtellerie rurale.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la prime à la modernisation de la petite hôtellerie saisonnière et rurale de montagne a été financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par le département intéressé.

L'idée de cette prime était excellente car, pour survivre, la petite hôtellerie saisonnière et rurale de montagne doit se moderniser ; son financement relevait d'une confusion de pouvoirs entre l'Etat et les départements à laquelle le Gouvernement a décidé de mettre un terme.

Les crédits d'Etat accordés à la petite hôtellerie de montagne, soit 2,5 millions de francs, viendront abonder la dotation globale d'équipement. Je suis certain que les départements sauront mieux que d'autres dans quelles conditions il faut aider ce type d'hébergement.

Par ailleurs, en 1963, la prime spéciale d'équipement hôtelier sera maintenue et je souhaite que, dès que les compétences de la région et du département seront mieux définies, elle soit à son tour décentralisée.

En ce qui concerne les problèmes de main-d'œuvre que vous avez soulevés, des réunions interministérielles doivent avoir lieu au cours desquelles les représentants de la profession et des salariés seront entendus. Pour l'instant, je ne puis vous donner d'autres précisions, monsieur le député.

M. le président. Nous avons terminé les questions du groupe de l'union pour la démocratie française. Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez indiqué que le secteur du tourisme allait être enfin majeur, grâce notamment à la conférence des professionnels du tourisme que vous entendez organiser à la fin de l'année. Cette marque d'intérêt ne pourrait-elle se concrétiser dès à présent en considérant le tourisme comme une activité semblable aux autres, comme un secteur d'industrie exportateur ? Dès lors, comment envisagez-vous de rembourser la T.V.A. aux établissements hôteliers qui reçoivent des clients étrangers ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, dès ma prise de fonctions, j'ai souhaité que les avantages fiscaux accordés sous la IV<sup>e</sup> République aux étrangers pour les encourager à venir en France soient rétablis. J'ai demandé à M. le ministre chargé du budget d'intervenir en ce sens et nous avons saisi les communautés européennes de notre projet. Celles-ci ont malheureusement fait savoir qu'une telle déduction n'est possible que dans le cas où il y a réimposition dans le pays d'exportation. Or, par définition, cela n'est pas possible pour la consommation touristique.

Bruxelles s'oppose donc à cette déduction et nous étudions d'autres mesures susceptibles d'encourager, sur le plan fiscal, la fréquentation de la France par les touristes étrangers. Vous savez que je suis personnellement très attaché à cette demande.

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre du temps libre, vous avez réduit les crédits affectés à l'aménagement du littoral, de la montagne et de l'espace rural. Or, dans ces secteurs géographiques, l'effort consenti par les professionnels en faveur du camping est considérable. Les projets budgétaires que vous présentez laissent entendre que le camping redeviendrait une activité marginale en matière touristique. Quelle est votre position à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du temps libre.

M. le ministre du temps libre. Cette question appelle une réponse très simple.

Le camping-caravanage — pour employer des termes français (sourires) — est pour nous l'une des priorités dans le développement du tourisme, en particulier du tourisme à vocation sociale.

Je répète que, dans les dix prochaines années, l'institution du chèque-vacances devrait conduire 3 à 5 millions de Français à partir en vacances. Il est vraisemblable que ceux qui ne partent pas encore, faute de moyens financiers, s'orienteront vers les formules les moins onéreuses, en particulier vers le camping-caravanage. Il faut donc que les collectivités locales, la dotation globale d'équipement et un budget décentralisé favorisent les équipements de développement du camping-caravanage. Mais il convient également de développer les villages de vacances, les chambres d'hôte, les gîtes ruraux, qui sont encore insuffisants dans certaines régions de France, afin d'accroître la capacité d'accueil du tourisme à vocation sociale ainsi que vous le souhaitez, monsieur le député : nous sommes d'accord sur ce point.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Destrade.

**M. Jean-Pierre Destrade.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, ma question porte sur les conséquences de la taxation à 30 p. 100 des frais généraux pour l'hôtellerie, la restauration et les congrès.

Il y a bientôt un an, j'avais approuvé cette mesure, compte tenu de l'effet moralisateur qu'elle revêtait, eu égard à des coutumes qui devenaient exagérées.

Différentes grandes tendances se dégagent cependant et permettent de dresser un premier bilan objectif. La baisse moyenne du taux de fréquentation semble devoir être de 15 à 20 p. 100 pour les restaurants d'affaires, ce chiffre étant très nettement supérieur en province.

En termes d'emploi, cela signifie que les restaurateurs ne procèdent plus au remplacement des employés qui partent et que de nombreuses suppressions d'emplois sont même en cours.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Bravo ! C'est très bien de le reconnaître !

**M. Jean-Pierre Destrade.** Pour les congrès, on constate déjà une baisse sensible du nombre de participants français. De plus, un nombre moindre de congrès est prévu en France dans les prochaines années.

Enfin, le recul de l'hôtellerie quatre étoiles aurait dû se traduire par des transferts vers les hôtels trois ou deux étoiles. Il n'en est rien, en tout cas dans ma région, la côte basque. Les hôtels trois étoiles de province connaissent cette année une stagnation de leur activité, avec une progression moyenne des prix inférieure à l'inflation, donc une baisse de leurs résultats.

Je vous interroge donc, monsieur le ministre, sur l'opportunité du maintien de cette taxation à 30 p. 100 des frais généraux pour les acteurs que je viens de mentionner, compte tenu cependant du blocage nécessaire des prix que le Gouvernement a décidé.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Bonne question !

**M. Yves Tavernier.** Toutes nos questions sont excellentes, monsieur Soisson !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Je vous remercie, monsieur le député, de m'avoir posé cette question. Il eût cependant été préférable de la poser à M. le ministre du budget car je suis, pour ma part, convaincu.

Je me suis battu pour l'exonération de l'outil de travail et pour la suppression de la taxation à 30 p. 100. Cela n'est pas facile mais le Gouvernement vient de prendre une mesure d'allègement en faveur de toutes les entreprises qui exportent, ce qui représente un premier pas. Il est certain que si l'on pouvait arriver à la suppression pure et simple de cette taxe, j'en serais le premier satisfait, en tant que secrétaire d'Etat chargé du tourisme d'abord, mais aussi en tant que maire d'une commune touristique.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Nous allons vous aider, monsieur Abadie !

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier, pour poser la question de M. Souchon.

**M. Yves Tavernier.** Notre collègue René Souchon doit accueillir un membre du Gouvernement dans sa circonscription enveloppée par le brouillard. Il vous prie de bien vouloir l'excuser de ne pouvoir vous poser lui-même sa question, monsieur le secrétaire d'Etat, et il m'a demandé de le suppléer à cet effet.

L'activité touristique dans notre pays est traditionnellement pourvoyeuse de devises et nous devons être particulièrement vigilants sur ce point, notamment pour profiter pleinement de la surévaluation du dollar par rapport au franc.

Or l'analyse du solde de la balance touristique fait apparaître pour 1981 une baisse sensible, de 14,67 p. 100 par rapport à 1980, et les résultats du premier trimestre de 1982 confirment cette décelération. Les recettes provenant du tourisme accusent une diminution de 0,5 p. 100 entre 1980 et 1981 en termes réels.

Certes, on peut se féliciter que la France conserve la troisième place dans le monde en matière de recettes touristiques, mais il faut constater que notre part relative des recettes mondiales est en baisse en 1981 par rapport à 1980.

Ces évolutions conduisent à s'interroger sur les moyens dont vous disposez, monsieur le secrétaire d'Etat, pour favoriser la promotion de l'image touristique de la France à l'étranger, et notamment dans les pays à monnaie forte.

La hausse de 6,69 p. 100 des crédits affectés à la promotion sur les marchés extérieurs est-elle suffisante pour diffuser à l'extérieur la meilleure image possible de notre pays ?

Dans ce domaine, les bureaux étrangers, sont un élément essentiel. Le budget de 1983 permettra-t-il une action dynamique au niveau de chacun de ces bureaux et des créations de nouveaux bureaux sont-elles prévues ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** J'ai eu l'occasion d'expliquer, ce matin, que notre effort, eu égard aux moyens dont nous disposons, porte essentiellement sur la promotion.

On compte actuellement des représentants du tourisme français dans treize pays étrangers et cinq représentations à l'intérieur de ceux-ci, Air-France assumant cette charge dans deux autres pays. En dépit de conditions matérielles que chacun s'accorde à juger insuffisantes — moi le premier — les titulaires remplissent avec une haute conscience leur mission et constituent pour notre département un précieux réseau d'informations économiques car ils sont très vigilants et habiles à percevoir les souhaits de la clientèle étrangère. J'ajoute que nous envisageons de développer notre coopération avec Air-France.

Il y a à quelques années, des mutations et des licenciements sont intervenus. De plus, des fermetures avaient été prononcées, à mon sens inexplicables. C'est ainsi que nous n'avions plus de représentant à Stockholm et qu'on avait prévu la fermeture du bureau de San Francisco.

Pour ma part, je suis satisfait d'avoir pu réinstaller un de nos représentants à Stockholm et d'avoir ouvert un bureau à São Paulo. N'était ce débat, j'aurais d'ailleurs dû l'inaugurer.

L'année prochaine il sera souhaitable que nous nous installions en Australie — où il ressort d'une enquête que nous avons faite qu'il y aurait un potentiel de clients intéressant pour notre pays — et dans les pays du Golfe où nous n'avons pas un seul agent.

Je répète qu'en 1983 nous ferons porter l'essentiel de l'effort sur la promotion.

**M. le président.** La parole est à M. Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme et concerne l'expérimentation qui a été annoncée de quatre contrats « station-vallée » pour 1982.

Ces contrats doivent, d'après les directives de M. le secrétaire d'Etat, correspondre à deux types de situation, c'est-à-dire s'attacher à faciliter la restructuration des stations anciennes ou assurer une complémentarité entre une station de dimension moyenne et l'arrière-pays, ou une vallée.

Cette initiative devrait combler une lacune importante puisque les stations de tourisme en montagne n'entrent dans aucune catégorie de politique contractuelle existante. Elle devrait avoir pour objectif principal d'aider au développement de l'arrière-pays ou de la vallée afin de rétablir l'équilibre entre les différentes stations et régions de montagne. Si cet objectif n'était pas atteint, ces opérations pourraient aboutir à l'effet inverse en aggravant les déséquilibres existants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, sera-t-il tenu compte, pour le choix des dossiers, de la situation économique des régions concernées ainsi que de leur retard, en dehors des critères d'appréciation purement techniques ?

Par ailleurs, comme le nombre de demandes particulièrement valables sera dès cette année bien supérieur au nombre de

contrats prévu, il est indispensable que cette procédure soit poursuivie en 1983. Pouvez-vous me préciser, monsieur le secrétaire d'Etat, le nombre de contrats station-vallée prévu en 1983, les crédits qui leur seront consacrés et la procédure qui sera suivie ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** M. Barnier m'a posé une question à ce sujet et j'ai déjà répondu à propos des contrats station-vallée en indiquant que quatre contrats avaient été retenus pour 1983.

Je préciserai en outre qu'à partir de 1984 les contrats station-vallée devront obligatoirement figurer dans les contrats de Plan Etat-régions pour continuer à être financés. Il va de soi que nous ne demandons qu'à multiplier ces contrats dans la mesure où les moyens indispensables seront mis à notre disposition. Pour l'instant, il s'agit d'une expérience que, bien entendu, nous renouvellerons si, comme je l'espère, elle est couronnée de succès.

Vous avez pu remarquer que, pour le choix de ces contrats, nous avons procédé à une répartition équitable. Il n'y a plus aujourd'hui de régions maudites et de régions privilégiées. Nous avons arrêté pour les quatre massifs concernés des contrats station-vallée sans tenir compte des contingences politiques, contrairement à ce qui se faisait trop souvent, hélas, dans le passé.

**M. le président.** La parole est à M. Beaufils.

**M. Jean Beaufils.** Monsieur le secrétaire d'Etat, on a rappelé ce matin que le tourisme a bien résisté à la crise et a démontré, une fois de plus, son dynamisme lors de la saison d'été 1982. C'est une activité essentielle, pas seulement pour faire rentrer des devises, mais aussi pour créer des emplois.

Bien que les statistiques soient, dans ce domaine, difficilement saisissables, ce que personnellement, je regrette, il est établi que 700 000 salariés travaillent directement dans le secteur du tourisme et l'on considère, en outre, que chaque emploi direct engendre un emploi induit dans les différentes branches d'activité. Ainsi, ce sont au total 1 500 000 salariés, permanents ou saisonniers, qui dépendent du tourisme.

Le tourisme n'est pas seulement un facteur de désenclavement régional, un frein à l'exode rural : il contribue également à fournir des emplois aux principales victimes du chômage que sont les femmes et les jeunes. Ce nombre élevé d'emplois ne doit cependant pas faire oublier les conditions de travail particulièrement difficiles des salariés concernés : travail saisonnier, horaires contraignants, salaires peu élevés. C'est ainsi que, dans l'hôtellerie, 40 p. 100 des jeunes quittent la branche après la période de formation et 30 p. 100 après deux ou trois ans.

Aujourd'hui, du fait des nationalisations, l'Etat détient des participations dans de nombreuses sociétés intervenant dans l'économie touristique : transporteurs, hôteliers, promoteurs, agents de voyages et voyagistes.

Je suis donc conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous demander quel rôle l'Etat entend jouer pour améliorer le statut des salariés du tourisme. Quelle est votre position en ce qui concerne l'indemnisation des travailleurs saisonniers en fin de saison, la globalisation des heures supplémentaires sur plusieurs mois, le statut facilitant la double appartenance — une fonction, deux employeurs — enfin la formation initiale et continue des personnels du tourisme ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous savez que l'emploi touristique induit par les équipements et les aménagements garde un caractère essentiellement saisonnier lié au système de faible étalement des vacances des Français. Cependant, il est très souvent associé à une seconde activité. Cette situation est particulièrement développée dans les zones rurales où les équipements, même très légers, apportent une amélioration du cadre de l'emploi.

Sur l'ensemble de la France, les emplois directs du tourisme, approchent 700 000, comme vous l'avez souligné. Mais ce chiffre n'est qu'approximatif. En effet, essentiellement basé sur les statistiques de l'U.N.E.D.I.C., il ne concerne que les salariés. Mes services ont donc appliqué un coefficient correcteur afin d'aboutir à une appréciation valable. Il nous faudra attendre le dépouillement du recensement général de la population pour vérifier les résultats.

Je peux cependant vous indiquer que, pour ce qui concerne les professions salariées, si l'on prend la base de 100 en 1975,

toutes les régions ont vu leur nombre d'emplois touristiques progresser. L'indice passe, en effet, à 125 pour la région Champagne-Ardenne ; à 148 pour l'Alsace ; à 127 pour la Bretagne ; à 128 pour la Franche-Comté ; à 130 pour la région Midi-Pyrénées ; à 122 pour l'Auvergne ; à 117 pour la région Rhône-Alpes ; à 140 pour la région Provence-Côte d'Azur.

Ces chiffres montrent que, même dans les régions les moins touristiques — le Nord est à 121 — l'emploi salarié a progressé de façon significative. Notre souhait serait de pouvoir disposer d'un organisme de suivi de l'évolution de l'emploi, afin de mieux cerner le lien entre équipement et emploi. Mais il reste une certitude : le tourisme est créateur d'emplois, et profite donc aux populations d'accueil. C'est une des lignes de conduite du Gouvernement qui trouve là sa justification.

J'ai déjà répondu tout à l'heure sur les problèmes que vous avez soulevés. Des réunions interministérielles sont prévues. Bien entendu, nous ferons tout pour que les problèmes qui peuvent subsister entre employeurs et salariés trouvent une solution heureuse, dans l'intérêt du tourisme et des vacanciers.

**M. le président.** La parole est à M. Garmendia.

**M. Pierre Garmendia.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les comités départementaux de tourisme, dans la plupart des cas, fonctionnent convenablement parce qu'ils résultent de la volonté politique des élus.

Pendant, il n'en est pas de même des comités régionaux du tourisme issus d'une ordonnance du gouvernement de Vichy et dont la composition était déterminée par M. le secrétaire d'Etat au tourisme et souvent sur proposition des préfets de régions. Les présidences en sont très variées, les limites géographiques mal définies, les ressources inégales.

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où la décentralisation se met en place, ne pas réformer les comités régionaux du tourisme ?

Ma deuxième question est inspirée par le nombre de nos concitoyens qui ne partent pas en vacances.

Si des citoyens aux très bas salaires sont aidés par divers organismes — C.A.F., comités d'entreprise — force est de constater que de nombreux Français, considérés comme trop riches pour relever du système d'aide actuel, ont des salaires trop modestes pour leur permettre de partir en vacances.

Les prix de journée dans les villages de vacances, même sociaux, sont parfois élevés. Le matériel de camping coûte cher et les terrains de camping et de caravanning sont en nombre insuffisant.

Ne pensez-vous pas monsieur le secrétaire d'Etat, que le tourisme social doit permettre à plus de Français et de Françaises de partir en vacances, de prendre des heures de repos et d'avoir enfin accès au droit aux loisirs ?

Concernant l'organisation même de votre ministère, il semble que le tourisme, depuis très longtemps, n'a été pris au sérieux ni par les élus ni par les pouvoirs publics sous les législatures précédentes. N'avons-nous pas vu se succéder des secrétariats d'Etat rattachés au ministère de l'intérieur, au ministère de l'environnement, au ministère de l'agriculture, et même des hauts commissaires, sans aucune idée directrice ni volonté politique ?

Il est surprenant de constater que les actes concernant la réglementation du tourisme exigent la signature d'une dizaine de ministres et qu'environ quinze ministères ont une ligne consacrée au tourisme inscrite à leur budget.

Que pensez-vous d'un ministère du tourisme ayant son propre budget, avec ses lignes regroupées, ce qui lui donnerait une structure susceptible d'assurer un travail concret et efficace ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** En ce qui concerne la réforme des comités régionaux du tourisme, M. Beaufils, sénateur de la Gironde, a déposé une proposition de loi, que j'ai soutenue et qui a été votée à l'unanimité au Sénat. Le fait mérite d'être souligné. J'espère que ce texte viendra en discussion devant l'Assemblée nationale avant la fin de cette session. Ainsi, nous aurons répondu à votre préoccupation.

Pour le chèque-vacances, M. le ministre du temps libre a déjà donné à l'un de vos collègues tous les éclaircissements souhaitables. Je n'y reviendrai pas. Le chèque-vacances sera opérationnel à partir de janvier 1983. M. Crespy, conseiller technique à mon cabinet, homme sérieux et efficace, sera chargé de sa mise en œuvre. Soyez donc rassuré sur ce point.

Vous comprendrez que votre troisième question, qui est un peu délicate, me mette dans l'embarras. C'est M. le Président de la République, que j'ai toujours soutenu, qui m'a confié le

poste de secrétaire d'Etat. Quant à savoir si ce ministère sera transformé, ce n'est pas moi qui peut vous répondre.

**M. le président.** La parole est à M. Dollo.

**M. Yves Dollo.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits du tourisme doivent permettre d'abord le financement des hébergements touristiques. Dans ce domaine, nous connaissons la gamme de primes et de subventions possibles. Mais ils doivent assurer le financement des autres équipements. En tant qu'élu breton, je pense notamment à l'entretien des plages, à leur équipement ; dans d'autres régions, il s'agira de remontées mécaniques.

Or en matière de financement, il faut le reconnaître, il semble que la coordination fasse défaut. Il existe certes des prêts bonifiés, bien que le taux ne soit pas le même suivant qu'il s'agit de promoteurs privés ou de collectivités locales. Mais souvent, on s'en remet aux collectivités locales et à leur capacité de financement.

Il est vrai aussi que la contribution particulière « aide du fonds d'action locale au tourisme » est censée répondre à cette préoccupation, mais il faut reconnaître que les critères d'attribution en excluent largement les petites communes qui disposent de peu de lits et qui sont conduites à faire de gros efforts d'investissement.

Il serait donc souhaitable que tous ces critères d'investissement soient harmonisés afin que, toutes les possibilités de subventions et de prêts étant regroupées, on puisse enfin financer les opérations dans toute leur cohérence.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des finances a demandé au Gouvernement de regrouper tous les crédits touristiques dans votre budget. Au risque de vous mettre de nouveau dans l'embarras, ne pensez-vous pas qu'il faudrait aussi regrouper les crédits d'équipement destinés à aider les petites collectivités locales ?

Tout ce qui va dans le sens de la simplification des démarches, de la cohérence des décisions contribue à une meilleure efficacité sur le terrain.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, j'ai souhaité, avec mes collègues, le regroupement des crédits de tourisme au sein de mon budget, mais il a été décidé qu'il valait mieux attendre le résultat de la décentralisation avant de modifier la compétence des ministères.

D'ores et déjà, le ministre de l'économie et des finances a souhaité que la caisse des dépôts ou ses filiales soient les financeurs uniques des collectivités locales, précisément pour avoir une vue d'ensemble.

Quelques financements résiduels par le crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises ont eu lieu en 1982. Il ne devrait pas y en avoir en 1983.

Les critères d'attribution du fonds d'action locale tourisme ont été critiqués. Je dois vous avouer que je ne suis pas non plus satisfait. Toutefois, je crois qu'il faut tenir compte de deux éléments.

D'une part, des mesures partielles portant sur les subventions, qui représentent parfois le tiers des ressources de nos communes, risquent d'être trop « déséquilibrantes » si elles ne sont pas étudiées avec grande précision.

D'autre part, le problème des subventions de l'Etat ne peut être analysé indépendamment de celui des ressources des collectivités locales et, dans le cas d'espèce, de la taxe de séjour.

Je crois donc qu'il faut encore, pendant quelque temps, supporter une situation qui n'est pas parfaitement satisfaisante, d'autant que le mieux est l'ennemi du bien. Par la suite, lorsque le Parlement débattrait de la réforme de la fiscalité locale, il modifiera parallèlement la taxe de séjour et la contribution touristique.

**M. le président.** La parole est à M. Colonna.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Elle concerne l'équipement sportif et m'est inspirée par une étude réalisée par l'I.N.S.E.E.

Cette étude fait apparaître une forte variation du taux d'équipement dans les régions. Exprimée en francs par habitant, cette variation s'échelonne de 1 167 francs pour la région Poitou-Charentes et 1 106 francs pour la région Limousin jusqu'à, au bas de l'échelle, 684 francs pour la région Alpes-Provence-Côte d'Azur et 439 francs pour la région Corse. L'écart, par rapport à la moyenne nationale qui est de 808, se situe pour la région

la moins équipée à moins 49,5 p. 100 et pour la mieux équipée à plus 26,8 p. 100.

L'analyse des données permet d'établir que, pour les régions les moins équipées, cette variation tient à trois facteurs : le taux de population scolaire, les caractéristiques sociologiques et le climat.

En conséquence, afin de rattraper au moins partiellement, les écarts entre les régions, quelles mesures incitatives comptez-vous prendre vis-à-vis des régions les moins équipées ? Dans la même perspective, et afin que plus aucun établissement scolaire neuf ne soit programmé sans son infrastructure sportive indispensable, seriez-vous disposée, en accord avec votre collègue de l'éducation nationale, à prendre des mesures qui permettent à vos services extérieurs, en coordination avec les rectorats, d'assurer au futur établissement son équipement sportif, et cela dès sa programmation à la carte scolaire ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, l'étude de l'I.N.S.E.E. à laquelle vous faites référence corrobore très largement les travaux qui ont été réalisés par notre propre service des équipements.

Il est vrai qu'il existe de grandes disparités régionales selon le taux de population scolaire, les caractéristiques sociologiques et même le climat, tant il est vrai qu'il faut moins de salles couvertes dans les régions où il fait le plus souvent très beau que dans celles où le temps est généralement pluvieux.

A ces disparités, s'en ajoute une autre qui tient au taux d'urbanisation. Le cœur des grandes agglomérations, en effet, reste très souvent sous-équipé. Nombre d'entre nous connaissent, dans le centre des villes, ces établissements primaires, sans gymnase à proximité et où l'on doit déplacer les tables de réfectoire pour installer les tapis de gymnastique !

Devant ces disparités régionales et cette pénurie assez générale, nous avons arrêté des programmes de rattrapage qui tiennent compte, certes, des besoins prioritaires des enfants, mais qui assurent aussi la polyvalence des équipements.

C'est la raison pour laquelle des gymnases à vocation essentiellement mais non uniquement scolaire sont en train d'être mis en place. Nous en avons prévu une centaine dans le projet de budget de cette année. Ce programme sera poursuivi et même élargi.

C'est aussi pourquoi j'ai souhaité que des conventions avec les régions puissent rééquilibrer, au plan national, les disparités constatées, et cela dans le cadre d'une politique de décentralisation cohérente.

Le schéma directeur des équipements, auquel nous travaillons, intègre toutes ces données. J'insiste sur le fait que, dans le cadre même de la politique de décentralisation, nous devons laisser aux collectivités locales le soin d'apprécier leurs propres besoins. Nous n'avons pas la prétention de définir « d'en haut » l'ensemble des priorités, encore que nous estimions que l'une de ces priorités, comme je l'ai dit ce matin dans mon intervention, soit la construction de gymnases et de centres de vacances.

Cela dit, nous avons parfaitement conscience de la nécessité de coordonner nos efforts avec ceux du ministère de l'éducation nationale. Certes, toute création nouvelle d'établissements scolaires intégrera désormais l'équipement qui permettra d'assurer sur place la pratique physique et sportive, liée à l'éducation qui est donnée dans l'établissement, sans que soit négligée pour autant la possibilité d'utiliser, à proximité, des installations plus lourdes.

En dernier lieu, je vous rappelle que mon ministère est représenté lorsqu'il s'agit de définir la carte scolaire, ce qui permettra la mise en place des gymnases qui vous tiennent à cœur.

**M. le président.** La parole est à M. Vacant.

**M. Edmond Vacant.** Madame le ministre, vous avez répondu en partie à ma question, mais vous n'ignorez pas que nombre de villes et de communes de notre pays font chaque année un très gros effort pour financer leurs équipements sportifs et socio-éducatifs.

Les départements, tel celui du Puy-de-Dôme que je représente, financent à 50 p. 100 des équipements des collectivités des communes de moins de 2 000 habitants. Or votre projet de budget ne répond pas à l'effort consenti par ces collectivités.

Pouvez-vous nous préciser dans quelles conditions se fera la décentralisation à cet égard ? Il ne faudrait pas que soient déçues les espérances des élus.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargée de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargée de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je vous rappelle que le ministère dont j'ai la charge n'est que l'un des intervenants en matière de politique d'équipement et que selon les chiffres les plus récents, sur l'ensemble du territoire national, les collectivités locales consacrent pour les équipements de jeunesse et de sport environ six milliards de francs.

Il est évident que ces équipements se répartissent entre des ensembles de différentes tailles. L'intervention de mon ministère concerne plus particulièrement, en dehors des programmes de grands travaux, des équipements de voisinage et des équipements moyens ou petits.

Cela étant, nous avons pris des dispositions dès avant la mise en place de la politique de décentralisation. Nous avons la possibilité de la faire parce que ce ministère a été très largement déconcentré. C'est d'ailleurs l'une de ses richesses que d'avoir des instances régionales et départementales. Ainsi, qu'il s'agisse du projet de budget proprement dit ou du fonds national pour le développement du sport, il a été possible, en concertation avec le mouvement sportif, de déconcentrer une masse importante des crédits et de régionaliser un certain nombre de politiques. Je l'ai déjà souligné pour les terrains de grands jeux et pour les courts de tennis, mais c'est également vrai pour bien d'autres opérations.

De plus, dans le cadre d'une planification à base régionale, nous avons le souci d'accorder nos efforts aux besoins qui se manifestent et d'établir un certain nombre de contrats, notamment pour redresser des situations très injustes et permettre à des régions plus pauvres de disposer des équipements dont elles ont besoin.

Certes, nous ne pourrions pas couvrir l'ensemble des besoins dès l'année prochaine. C'est pourquoi je souhaite que ce programme puisse s'étaler sur un certain nombre d'années, tout en respectant la procédure de la dotation globale d'équipement à laquelle nous avons déjà consacré 10 p. 100 de nos crédits d'équipement, en dehors des opérations prioritaires qui ont échappé, comme les grands stades d'ailleurs, à cette dotation globale; celle-ci augmentera forcément, non seulement au niveau du ministère de la jeunesse et des sports, mais sur l'ensemble des budgets d'équipement des différents ministères pour concrétiser davantage la politique de décentralisation.

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Madame le ministre, les questions que je souhaite vous poser m'ont été inspirées par la violence des propos tenus ce matin par les porte-parole de l'opposition.

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Charles Haby, a considéré votre budget comme le plus mauvais qu'ait connu le ministère de la jeunesse et des sports.

Cette attitude me conduit au constat suivant. Depuis dix-sept mois, la droite manifeste dans cette assemblée deux qualités qui sont devenues pour elle une seconde nature: un extraordinaire pouvoir d'annexion à l'égard de la politique qu'elle a menée pendant vingt-trois ans et une incapacité fascinante à effectuer correctement une addition dès lors qu'elle concerne les réalisations du Gouvernement de la gauche.

Cette remarque étant faite, j'en viens à ma question.

Madame le ministre, vous vous êtes donné pour mission prioritaire de répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse. Mais nous avons parfois quelques difficultés à répertorier les initiatives en faveur des jeunes qui sont prises par d'autres ministères, et nous percevons mal le rôle spécifique qui est le vôtre.

Votre mission est-elle de coordination, d'impulsion, d'innovation, d'information?

Vous avez, par exemple, un rôle éminent à jouer dans le domaine du loisir des jeunes. Il serait utile que nous comprenions mieux comment s'opère l'articulation entre votre action et celle du ministère de la culture.

De même, qu'en est-il pour les problèmes de la formation professionnelle, de l'emploi, du logement qui préoccupent si fort les jeunes actuellement? Je souhaite que vous précisiez le rôle du programme « Jeunes volontaires » dont vous nous avez dit ce matin qu'il serait reconduit au cours de l'année 1983. Quel est le rôle du ministère de la jeunesse et des sports dans ce programme?

Votre participation à l'élaboration du rapport Schwartz manifeste l'intérêt que vous portez aux propositions qu'il contient. Comme vous, je pense qu'une action conduite le plus près possible des jeunes, menée dans un cadre interinstitutionnel, faisant

intervenir l'ensemble des partenaires locaux, est la seule qui puisse être efficace.

Comment allez-vous, madame le ministre, favoriser une telle démarche et surtout, de quels moyens bénéficiez-vous pour mener cette politique?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargée de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargée de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je n'ai pas très envie de regarder en arrière. Si j'en crois une vieille légende, je risquerais de me transformer en statue de sel! (Sourires.) Je préfère regarder de l'avant, surtout lorsque l'on parle de la jeunesse.

La jeunesse est porteuse d'avenir. C'est la raison pour laquelle ma politique se développe suivant deux axes: la coordination du comité interministériel de la jeunesse et la traduction, au niveau de mon ministère, de cette politique interministérielle en actions spécifiques.

Le comité interministériel de la jeunesse coordonne trois types d'intervention vis-à-vis des jeunes: des interventions liées aux politiques pédagogiques et de formation, des interventions liées à la politique de prévention — par exemple, les opérations de l'été 1983 — et des interventions liées à la politique culturelle, c'est-à-dire celles qui permettent aux jeunes d'exprimer leur créativité.

Viennent se greffer les mesures, extrêmement nombreuses, de vingt-trois ministères, chacun d'entre eux retrouvant, bien sûr, sa spécificité mais acceptant de mettre ces mesures dans une sorte de pot commun qui constitue la politique de la jeunesse.

Il nous arrive aussi, en tant que ministère de la jeunesse et des sports, de proposer nous-même des actions à ce comité interministériel et d'avoir la chance — cela se produit assez souvent — de les voir prises en charge par d'autres ministères qui acceptent de travailler avec le ministère de la jeunesse et des sports.

Votre question est tellement vaste que je ne peux y répondre dans le détail, mais je vais vous citer dès à présent quelques exemples et mes services vous communiqueront tous les renseignements que vous souhaitez.

Ainsi le programme « Jeunes volontaires », qui a été élaboré par un comité interministériel, a été mis en œuvre par le ministère de la jeunesse et des sports alors que le ministère du travail prenait en charge son financement.

De même les programmes culturels sont coordonnés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports et par le ministère de la culture. Les « micro-lieux » correspondent également à ce mode de montage et de financement.

La mise en place des Points d'Accueil Jeunes a été réalisée avec le ministère de l'Agriculture.

Je pourrais multiplier les opérations montées en collaboration avec le ministère de la recherche ou avec celui de l'environnement.

De cette manière, nous réussissons à diffuser l'idée de la nécessité d'une politique locale fondée sur des liens horizontaux entre les administrations et les associations. L'Etat doit donner l'exemple à l'échelon national, il doit montrer comment « le courant peut passer » pour que des actions analogues puissent se multiplier au plan local. Il s'agit d'un problème de solidarité à l'égard de la jeunesse, que ce soit au plan national ou au plan local.

Il est d'ailleurs évident que les missions locales n'auraient jamais connu ce succès si nous n'avions mené depuis le début cette politique d'insertion.

Il est certain que la coordination des financements permet au ministère chargé de la jeunesse et des sports de disposer de moyens accrus et j'ai donné quelques exemples ce matin. Ainsi une somme non négligeable de 600 millions de francs viendra financer les différents programmes: « jeunes volontaires »; « seize-dix-huit ans », etc.

Je suis particulièrement heureuse de ce résultat. En effet, ainsi que je l'ai souligné dans le débat, j'ai quelque peu souffert de découvrir qu'en dépit de précédents financements interministériels les actions entreprises en faveur de la jeunesse étaient plus conçues comme des actions d'information et de loisirs.

J'avais une conception beaucoup plus globale de la politique de la jeunesse. Or, pour l'appliquer, il fallait des moyens autres que ceux du seul budget de la jeunesse qui représente un tiers de l'ensemble. Ces financements interministériels viennent donc compléter cette politique de coordination au niveau des administrations.

Enfin, je cherche à développer pour 1983 la signature de conventions avec de grandes associations, en intégrant à cette

démarche le mouvement sportif lui-même afin de le faire participer davantage à cette politique des « loisirs quotidiens » ainsi qu'à d'autres politiques que nous considérons particulièrement utiles et innovantes.

**M. le président.** La parole est à M. Julien.

**M. Raymond Julien.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré au cours d'une conférence de presse tenue le 19 février dernier à Gouvieux : « Je veux faire connaître à tous la place économique qu'occupe le tourisme » et vous avez précisé que le tourisme « fournit du travail à d'innombrables corps de métiers en alimentant des activités commerciales et industrielles considérables. »

Sur le plan national, les chiffres sont extrêmement significatifs, mais peut-être sont-ils mal connus. Le tourisme représente en effet un chiffre d'affaires proche de 200 milliards de francs, c'est-à-dire qu'il est égal à celui de l'agriculture et supérieur à celui de l'automobile.

Comment entendez-vous convaincre les Français du rôle stratégique que le tourisme pourrait tenir dans leur région puisque, comme vous le suggérez vous-même, l'équilibre économique de nos départements repose sur un triépié constitué par des activités industrielles et commerciales, par l'agriculture et par le tourisme et que c'est l'équilibre étroit de ces trois secteurs, se stimulant et s'alimentant l'un l'autre, qui est la base de notre économie régionale ?

Comment entendez-vous enfin tirer parti d'un budget qui, comme celui de la nation, porte les marques de la rigueur et qui voudrait pourtant être, à l'heure de la décentralisation et de la régionalisation, un incitateur à l'innovation locale ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Je crois avoir déjà répondu en grande partie à vos interrogations puisque plusieurs de vos collègues ont eu les mêmes préoccupations. Nous, nous battons depuis quinze mois pour que la place qui revient au tourisme soit reconnue de tous. J'ai indiqué tout à l'heure que les comités régionaux de tourisme allaient être réformés et que la loi de décentralisation allait nous permettre d'associer davantage les collectivités locales, les établissements publics régionaux, les régions et les départements. Sur ce plan, le Grand Sud-Ouest a déjà fait l'objet d'un certain nombre de réalisations ; elles vont être étendues à l'ensemble du pays.

Enfin, le Premier ministre doit convoquer au début de l'année 1983 une conférence nationale chargée de traiter l'ensemble des problèmes que vous avez évoqués. Cela nous permettra d'aller encore de l'avant.

**M. le président.** La parole est à Mme Sicard.

**Mme Odile Sicard.** Madame le ministre chargé de la jeunesse et des sports, malgré la mise à disposition des clubs et des fédérations sportives d'un certain nombre de cadres techniques, et ce grâce à l'action de votre ministère en 1982, nombre de clubs sportifs ne peuvent fonctionner que grâce au bénévolat de professeurs d'éducation physique et sportive assurant l'entraînement des jeunes par une aide technique qui ne peut être apportée par des animateurs non qualifiés.

Cette situation pose des problèmes. D'une part, ces entraîneurs sont amenés, en fait, à exercer leur activité professionnelle pendant leurs loisirs. Cela ne leur apporte pas le changement d'horizon et d'occupation qu'ils seraient en droit d'attendre d'une activité bénévole. Il serait donc plus juste de considérer cette aide technique comme une activité professionnelle, pour laquelle seraient attribués davantage de postes ou, en tout cas, comme vous l'avez prévu, plus de vacances.

D'autre part, lorsque ces activités sportives sont assurées par des enseignants non titulaires de l'éducation nationale, le mouvement des mutations provoque le départ d'entraîneurs pour lesquels on ne trouve pas toujours de remplaçants. De ce fait, le fonctionnement de certains clubs peut se trouver gravement compromis, les jeunes se trouvant privés de leur activité sportive.

A une question écrite que je lui avais posée à ce sujet, M. le ministre de l'éducation nationale m'avait répondu, en septembre dernier, que la création officielle, à la rentrée de 1983, d'un réseau de sections sport-études promotionnelles, entraînant la spécialisation de postes d'enseignants d'éducation physique et sportive dans les établissements accueillant ces sections, permettrait de procéder à des nominations sur des critères techniques et non plus uniquement professionnels et sociaux, ce qui devrait favoriser le maintien de jeunes enseignants près des associations qu'ils animent.

J'aimerais savoir, madame le ministre, si votre budget ou votre action auprès du ministère de l'éducation nationale vous permettront la spécialisation de ces postes dans les sections sport-études et si, éventuellement, un certain nombre d'heures de détachement pourront être attribuées aux clubs sportifs qui ne disposent pas actuellement des cadres techniques rémunérés par l'Etat.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Madame le député, M. Savary répondrait certainement de façon plus complète à votre question que je ne puis le faire, puisque l'éducation physique et sportive est désormais de son ressort.

Le problème du bénévolat doit être abordé avec précaution. Le bénévolat, qui a permis à notre pays de bénéficier d'un apport considérable de bonnes volontés et de talents dans le monde associatif et sportif, a sa nécessité. C'est la raison pour laquelle l'Etat doit se garder d'intervenir dans la relation qui s'établit entre le bénévole et son club ou son association.

Mais il est vrai aussi — et nous le constatons chaque jour — que le bénévolat s'essouffle et que l'on demande à l'Etat d'institutionnaliser, en quelque sorte, en raison de leur multiplication, des fonctions qui avaient été exercées de façon volontaire pendant des mois ou même des années.

Quelles peuvent donc être les solutions ?

Les sections sport-études représentent une solution possible. C'est la plus claire, la plus classique. Il y a, en France, un grand nombre de sections et nous avons l'intention de les développer. Elles reçoivent près de 4 000 élèves et elles permettent d'établir un lien assez étroit entre l'institution scolaire, où s'effectue un partage entre les études classiques et la formation sportive, et le club.

Mais le problème est infiniment plus délicat lorsqu'il s'agit d'enseignants appartenant à l'éducation nationale et qui souhaitent rester à proximité de leur club d'origine pour y exercer une fonction déterminée. Un problème analogue se pose lors de l'incorporation des jeunes sportifs de talent loin de leur club.

Il n'est pas non plus possible de traiter ce problème sans avoir un bon accord avec le monde syndical. En effet, vous savez combien il est difficile de résoudre les problèmes fort complexes de déplacement, de mutation, de rapprochement, surtout lorsqu'il s'agit de conjoints. Chaque fois que nous rencontrons des cas délicats, nous intervenons auprès du ministère de l'éducation nationale. Mais je ne prétends pas pour autant que nous parvenions à trouver une solution à chaque cas grâce à la concertation.

En fait, ces problèmes se règlent plus d'une manière ponctuelle que d'une manière générale. En effet, certains enseignants ne souhaitent pas forcément se voir privés de quelques-uns de leurs droits, au prétexte qu'on aurait davantage privilégié les problèmes sportifs par rapport aux problèmes personnels.

Nous chercherons donc à améliorer encore davantage cette relation entre l'institution scolaire et les clubs en permettant à des hommes et des femmes qui ont consacré une bonne partie de leur temps à l'action sportive de poursuivre leur tâche.

**M. le président.** La parole est à M. Queyrenne.

**M. Jean-Jack Queyrenne.** Madame le ministre chargé de la jeunesse et des sports, dans moins de deux ans se dérouleront les Jeux olympiques de 1984 ; à Los Angeles pour les jeux d'été, à Sarajevo pour les jeux d'hiver. Ces compétitions devraient être précédées, dès l'année prochaine, par les jeux Méditerranéens qui doivent se tenir à Casablanca.

L'effort budgétaire qui sera consenti en 1983 pour la préparation de ces épreuves est donc déterminant. Ce matin, vous nous avez annoncé que le Gouvernement, sensible aux démarches accomplies par le mouvement sportif, et plus particulièrement par le comité national olympique et sportif français, proposera un amendement à la loi de finances, afin d'augmenter de façon sensible les crédits budgétaires pour le sport de haut niveau.

En ce qui concerne plus particulièrement la préparation olympique, nous avons noté avec satisfaction que cinquante emplois supplémentaires de cadres techniques pourraient ainsi être créés. La nouvelle dotation devrait permettre également d'augmenter les crédits consacrés à la préparation et à l'organisation des grandes manifestations sportives, crédits qui ne progressent que de 2 millions de francs puisqu'ils passent de 9 millions de francs en 1982 à 11 millions de francs en 1983. Ces crédits paraissent, en effet, nettement insuffisants par rapport aux prochaines échéances du sport français.

Madame le ministre, pouvez-vous me confirmer ces attributions de crédits supplémentaires ?

Mais au-delà de ces engagements financiers pour 1983, et dans la mesure où vous ne jugez pas que ces questions sont prématurées, je souhaite vous interroger sur deux points.

Premièrement, dans quel esprit entendez-vous voir constituer les prochaines délégations françaises pour les jeux Olympiques. Seront-elles limitées aux athlètes susceptibles, en raison de leurs résultats antérieurs, de concourir pour une médaille ou, au moins, pour une place en finale ou dans les dix premiers ? Seront-elles élargies aux espoirs du sport français afin de mieux les aguerrir aux grandes compétitions internationales ? Seront-elles très étoffées, avec le souci d'assurer la représentation de notre pays dans la grande majorité des épreuves ?

Deuxièmement, on évoque fréquemment l'éventualité de la candidature de notre pays pour l'organisation des Jeux olympiques en 1992. Ne pourrait-on pas éviter de concentrer la majeure partie des épreuves dans la capitale ? Ne serait-il pas possible d'utiliser les ressources de nos grandes métropoles régionales, afin que ces jeux ne soient pas seulement ceux de Paris mais aussi ceux de la France ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, vous avez posé des questions qui s'adressent, plus qu'à moi-même, au comité national olympique et sportif français. Je répondrai donc plus particulièrement à celles qui relèvent de la discussion budgétaire d'aujourd'hui.

Ce matin, j'ai indiqué qu'un substantiel effort était consenti en vue de la préparation des grandes échéances. Je tiens à vous rassurer, c'est un crédit de 6 millions de francs qui est destiné à cette préparation, et non un crédit de 2 millions — en effet, il y a eu un transfert sur une autre section du projet de budget. J'ai également indiqué que des efforts sont accomplis en faveur de certains établissements nationaux, en particulier l'école nationale d'équitation et l'I.N.S.E.P., et que nous accordons une importance considérable à la formation des cadres techniques.

Nous ne pouvons pas résoudre le problème de la préparation des jeux uniquement en termes de moyens budgétaires et financiers. Je suis parfaitement consciente qu'il faut accroître ces moyens et, comme vous l'avez dit, le Gouvernement a pris, en la matière, ses responsabilités puisqu'il a décidé de déposer un amendement qui tend à proposer l'attribution de cinquante contrats de cadres techniques.

Mais il y a plus encore. Nous devons, en effet, nous attacher à conduire avec beaucoup d'énergie une politique qualitative. Les dirigeants, les cadres techniques que j'ai interrogés sur la stagnation, voire la dégradation de nos résultats en natation et en athlétisme au cours des dix dernières années, ont invoqué les déficiences de la formation et de l'encadrement. Tout le monde le sait et le déplore. Il est indispensable que nous trouvions des remèdes à court et à moyen terme.

Il est possible, par un effort énergique, en liaison avec les fédérations concernées, d'améliorer les encadrements techniques en vue de faire face aux échéances de 1984. Mais on ne peut fonder une politique de formation uniquement sur des remèdes urgents. Nous devons donc mener une politique cohérente.

Une telle politique pourrait, à mon sens, être mise en œuvre dans nos établissements nationaux et nos instituts régionaux. Ils pourraient être liés par convention avec l'éducation nationale afin que les fédérations qui préparent les jeux olympiques et que le ministère lui-même disposent des moyens de formation adaptés à ces échéances, car nous jouons là la représentativité de notre pays.

Votre question sur les jeux de 1992 est plus particulièrement de la compétence du comité olympique français. Toutefois, je répondrai simplement que, selon la tradition, les jeux sont organisés dans les capitales, mais que nous avons un souci de décentralisation. Comment concilier les deux ?

De toute façon, je le répète, une telle organisation implique un vaste projet touchant à l'industrie, à l'aménagement du territoire, aux transports, à la communication et à la culture. C'est tout un ensemble qu'il faut bien « peser » de manière à concilier des exigences parfois contradictoires et avant de procéder à des choix géographiques. Il ne convient pas de s'engager à la hâte dans des hypothèses peu étudiées et difficiles à mettre en œuvre.

J'en viens à la manière dont la préparation des jeux olympiques sera liée à la politique menée en faveur du sport de haut niveau. Il est bien évident que, à l'arrière-plan de la politique d'insertion que j'ai souhaité mettre en place, il y avait l'idée

qu'il fallait encourager le sport de haut niveau en donnant des assurances à tous ceux qui le pratiquent.

Certains sports sont particulièrement ingrats — je pense à la natation, qui réclame cinq heures quotidiennes d'entraînement. Comment ne pas songer aussi à l'angoissé des familles, à la pensée de l'avenir d'un enfant qui s'adonne à ce type de discipline ? C'est pourquoi il faut tout de suite prévoir des contreparties en mettant à la disposition de ces jeunes une formation de nature à leur assurer plus tard leur place dans la société. C'est dans cet esprit que j'ai insisté sur les contrats passés avec les entreprises. Je me réserve d'ailleurs de vous en donner la liste. Sachez en tout cas qu'ils ont remporté un réel succès auprès du mouvement sportif, qui est associé à leur application.

Je vous rappelle que c'est à l'intérieur de la commission du sport de haut niveau, à laquelle participe le mouvement olympique, que nous définissons l'étendue, la qualité et le rôle des délégations qui se rendent, pour la préparation des jeux, dans les villes choisies. La composition de ces délégations n'est pas définitivement fixée. Mon souhait est qu'un certain nombre d'espoirs en fasse partie. Je l'ai déjà dit il y a déjà quelques mois, et je persiste dans une attitude qui recueille aujourd'hui l'assentiment très large du mouvement olympique français.

**M. le président.** La parole est à M. Becq.

**M. Jacques Becq.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

Je crois au tourisme comme moteur des régions. Je vois dans la politique gouvernementale des points positifs pour son développement : création du ministère du temps libre, direction du loisir social, réduction du temps de travail, cinquième semaine de congés payés, retraite anticipée.

Cette politique doit nourrir une grande ambition, elle doit être une politique de liberté et elle doit définir des moyens.

La politique du Gouvernement doit nourrir une grande ambition : avez-vous, monsieur le ministre, consenti, en liaison avec les professionnels, l'effort nécessaire pour la popularisation du chèque-vacances ?

La politique du Gouvernement doit être une politique de liberté : le tourisme doit signifier le libre accès de chacun aux loisirs et aux vacances. Comment comptez-vous faire d'un simple produit de consommation un facteur de rencontres et d'épanouissement ? La moitié des Français ne prennent pas de vacances. Quels moyens prioritaires comptez-vous dégager en faveur des plus défavorisés ? Les équipements associatifs ? Un projet d'intérêt national ? L'équilibre interrégional ? Les contrats entre l'Etat et la région ?

La politique du Gouvernement doit définir des moyens. Quelles incitations fiscales prévoyez-vous pour les constructions des équipements hôteliers ?

Quant aux villages de vacances, quel mode de financement remplacera le F.D.E.S. ?

La région est la clé de voûte de la décentralisation : quelle aide l'Etat apportera-t-il aux régions en retard au point de vue touristique, comme l'est la Picardie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Monsieur le député, j'ai déjà répondu en partie à la question que vous venez de poser. Je me borne donc à préciser quelques points.

Vous avez parlé d'une politique de liberté. C'est une formule à laquelle j'attache un grand prix. Il est clair, en effet, que la création du ministère du temps libre ne saurait conduire à la définition d'une politique officielle des loisirs ou d'une politique des loisirs officiels. Le temps libre est, par nature, le temps choisi. Nous n'avons pas à régenter les loisirs, mais à organiser des structures pour permettre leur démocratisation et pour en favoriser l'accès à cette masse de Français qui n'en bénéficient pas encore.

C'est la raison pour laquelle nous voulons populariser un certain nombre d'idées. A cet effet, je me rendrai au début de l'année prochaine au congrès de la fédération nationale de l'hôtellerie de plein air pour parler du chèque-vacances avec les professionnels, de façon qu'ils le prennent en compte. C'est là, en effet, un outil dont chacun sent bien la très grande importance.

Le tourisme doit être considéré comme une industrie moderne. Il faut donc cesser de le tenir pour une activité saisonnière, annexe, dont on s'occupe quand on a le temps.

Lorsque la réforme des comités régionaux de tourisme sera adoptée par le Parlement, il conviendra d'imaginer de nouvelles formes de conventions entre le ministère du temps libre, le secrétariat d'Etat chargé du tourisme et les comités départ-

tements et régionaux de tourisme pour favoriser le développement de cette industrie qui, si elle doit rester à l'échelle humaine, doit être en mesure de rassembler les moyens qui caractérisent une grande entreprise.

En 1983, nous relancerons la campagne « Découverte de la France » qui, cette année, aura remporté un succès immense puisque 10 à 15 p. 100 des vacanciers du bord de mer auront choisi l'intérieur du pays. Notre volonté est de mettre en valeur toutes les régions de France parce qu'on peut passer de bonnes vacances dans toutes.

Voilà qui pose le grand problème de l'information. Pour le résoudre, nous avons créé, avec M. Abadie, l'agence nationale pour l'information touristique, établissement public qui est contrôlé par l'Etat et qui remplace une association de la loi de 1901 dont on se demande pourquoi elle existait, alors que le ministre chargé du tourisme doit en prendre la responsabilité. Cette agence sera certainement l'un des outils les mieux appropriés pour la promotion du tourisme dans notre pays et, sans doute, en Europe.

**M. le président.** La parole est à M. Duprat.

**M. Jean Duprat.** Madame le ministre, vous avez déjà répondu aux questions que je voulais poser. Toutefois j'estime utile de revenir sur certains points. Le ministère de la jeunesse et des sports dispose pour 1983 de moyens qui témoignent de la période d'austérité et de rigueur dans laquelle nous trouvons. Néanmoins, je ne peux manquer de rendre sincèrement hommage à votre effort en faveur de la jeunesse. Vous considérez, en particulier, l'insertion de nos jeunes comme une grande affaire, et chacun vous suit parfaitement dans cette conception.

Avec un projet de budget qui ne progresse que faiblement, vous parvenez, entre autres choses, à envisager la préparation des Jeux olympiques de 1984 en prévoyant le financement de contrats, et à augmenter de six millions de francs les subventions allouées aux fédérations sportives. Aussi modeste soit-il, un tel effort doit être souligné. Cependant, nos résultats, notamment en athlétisme, en natation et en ski, laissent entendre qu'il y a encore à faire pour disputer les premières places dans les compétitions internationales.

Ne croyez-vous pas qu'il soit fondamental de pouvoir, dès l'enfance, dès l'école, donner de meilleures chances à tous en favorisant notamment la création des équipements nécessaires à la pratique du sport en général et en soutenant financièrement les communes dans leurs initiatives ?

Comment entendez-vous favoriser ce sport de masse, base indispensable au développement harmonieux de nos enfants, mais aussi point de départ de l'expression de l'élite et de la formation d'athlètes ?

**M. le président.** La parole est Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, vous avez parlé à nouveau de l'athlétisme et de la natation, ajoutant, il est vrai, à ces sports, le ski.

Pour toutes ces disciplines, d'ailleurs, les diagnostics se ressemblent, et on se trouve à nouveau confronté au problème de la promotion de ces sports auprès des plus jeunes et à celui de la mise en place de politiques de formation mieux adaptées.

A mon avis, nous sommes, en ce domaine, un peu dépassés. Il faut absolument que nous parvenions à une politique cohérente de formation des cadres techniques. Je n'insisterai jamais assez sur ce point qui m'apparaît fondamental.

Cela étant, j'ai recherché avec les fédérations qui avaient été le plus aux prises avec les difficultés, dans une période récente en particulier, quel type de moyens nous pourrions mettre en œuvre. La question avait été d'ailleurs très largement abordée avec le mouvement sportif, au sein des différentes instances qui nous réunissent.

Ce qui m'a paru d'abord un peu négatif, c'est l'abandon de la notion de sport de masse. J'avoue que cet abandon a entraîné certaines conséquences regrettables, mais je ne veux pas, là non plus, refaire le passé. Toujours est-il qu'il nous faut trouver autre chose et parvenir à redonner aux jeunes le goût de certains sports, à travers des formules un peu neuves. C'est pourquoi je suis très attaché au développement des jeux régionaux et à la volonté d'y associer le sport scolaire et les clubs, de sorte que puissent se rencontrer dans des manifestations, des joues, des jeux, des jeunes qui n'ont pas forcément envie de faire tous de la compétition, mais dont certains, dotés de talents manifestes, pourraient éventuellement continuer dans cette voie.

Loin de moi l'idée de vouloir obliger qui que ce soit à faire de la compétition, mais je sais que certains jeunes aiment cela

et éprouvent l'envie de la pratiquer. Pourquoi les décourager ? Pourquoi ne pas reconnaître leur jeune talent et ne pas leur donner les moyens d'aller plus loin ? Tel est un des fondements de ma politique, qui vise également à mettre en place pour le plus grand nombre les moyens nécessaires pour pratiquer à titre de loisir toutes les formes de sport.

Le ministère n'aurait pas fait, avec les fédérations, la « semaine du sport pour tous » s'il n'avait pas eu cette idée en tête. Il n'aurait pas fabriqué ce passeport du sport.

J'insisterai sur un dernier point : n'est-il pas nécessaire que les jeunes qui se consacrent à une activité sportive aient davantage de motivations ? Une motivation, on l'a en soi. Elle peut venir aussi de l'influence qu'exerce un formateur.

Incidentement, je note que nos formateurs doivent être davantage des animateurs. Il faut les aider d'ailleurs à le devenir. Je ne sous-estime pas leurs difficultés de travail.

Il y a sans doute dans la recherche de ces nouvelles motivations à donner à la jeunesse une base nouvelle pour le développement du sport français.

**M. le président.** La parole est à M. Fleury.

**M. Jacques Fleury.** Ma question s'adresse à M. le ministre du temps libre.

Un effort sans précédent, a été accompli depuis 1981 pour la création de postes Fonjep, et cette action est à mettre à l'actif du Gouvernement.

Je voudrais cependant rappeler que le fonctionnement du Fonjep, organisme technique à gestion démocratique, est tributaire des décisions ministérielles et, singulièrement, du volume des crédits affectés à son action.

Certaines grandes associations souhaitent donc une nouvelle évolution du Fonjep qui tienne compte de l'effort de décentralisation qu'a entrepris le Gouvernement, de l'intérêt croissant que les collectivités locales portent au secteur socio-culturel, des nouvelles responsabilités qu'elles reçoivent de la décentralisation ainsi que des actions multiples et spécifiques des associations.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, si le Gouvernement peut envisager une décentralisation effective du Fonjep à l'échelon de la région, afin de préparer le passage d'une consultation régionale qui existe déjà à la mise en place progressive d'une gestion autonome.

De telles structures permettraient de reconnaître les rôles et missions de chaque partenaire, de sauvegarder leur identité, de maintenir engagée leur responsabilité en évitant que les décisions soient prises à un autre niveau, de rendre possible enfin un mode de règlement des concurrences et des conflits.

Cette orientation, tout en donnant une plus grande autonomie aux associations, aurait le mérite de développer une réelle concertation entre tous les partenaires : Etat, collectivités locales, associations, à un niveau qui permettrait une meilleure connaissance des problèmes locaux et une politique interdépartementale plus cohérente.

Cette formule aurait également l'avantage de déboucher sur une implication financière de collectivités locales. Il serait donc possible, à terme, de rendre au niveau régional la gestion des postes, ainsi que les crédits d'Etat, les prestations de la C. A. F., et les crédits des collectivités décentralisées pour ce qui concerne le fonctionnement.

Ainsi la pluralité du financement serait-elle garantie au bénéfice des associations dans le cadre d'un débat régionalisé.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. le ministre du temps libre.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question sur le Fonjep, pour l'avenir duquel nous nourrissons de très grandes ambitions.

Ces grandes ambitions se sont traduites par une modification dans la gestion, qui, dans les prochains mois, sera informatisée.

J'ai par ailleurs suggéré depuis un an au Fonjep d'étudier les moyens de sa décentralisation. Vous savez en effet que le mouvement associatif souhaite que soit préservé et même renforcé le fédéralisme. J'y suis personnellement très attaché.

Mais les grandes fédérations n'ont d'avenir que si elles savent décentraliser au niveau des régions, en particulier, leurs échelons de décision et de réflexion.

Au moment où se terminent la discussion, la concertation et les décisions sur le projet de loi relatif à la promotion de la vie associative, il n'est pas impossible que le Fonjep soit appelé à se transformer en ce fonds national de solidarité et de promotion de la vie associative que réclament aussi les associations.

Ces perspectives — l'informalisation, la décentralisation — sont donc à l'ordre du jour. Il est vraisemblable que lorsque nous discuterons dans cette enceinte de ce projet de loi, des décisions importantes auront été prises dans le sens que vous avez exprimé.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Temps libre ».

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- Titre III : 4 823 625 francs ;
- Titre IV : 40 647 457 francs. »

#### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- Autorisations de programme : 142 840 000 francs ;
- Crédits de paiement : 71 millions. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- Autorisations de programme : 460 170 000 francs ;
- Crédits de paiement : 164 710 000 francs. »

Sur le titre III, M. de Préaumont a présenté un amendement n° 53 rectifié ainsi rédigé :

- I. — Réduire les crédits de 387 935 francs.
- II. — Augmenter les crédits de 387 935 francs. »

La parole est à M. de Préaumont.

**M. Jean de Préaumont.** Monsieur le président, je suggère, afin de faire gagner du temps à l'Assemblée, de défendre en même temps l'amendement n° 54 rectifié.

**M. le président.** Je vous en prie.

**M. Jean de Préaumont.** Mon amendement n° 53 rectifié s'inspire du souci que j'avais déjà exprimé l'année dernière de doter le secrétariat d'Etat chargé du tourisme de davantage d'autonomie.

Il vise à transférer au sein du chapitre 31-01, à la section tourisme, la dotation budgétaire accordée à ce département pour couvrir les dépenses afférentes au traitement et aux indemnités du secrétaire d'Etat, de son cabinet et de l'administration centrale.

Son adoption n'entraîne donc aucune difficulté de technique financière et fiscale. Mais elle serait l'occasion pour le Gouvernement de manifester son souci de voir affirmée l'existence politique spécifique du secrétariat d'Etat au tourisme. Au cours du débat, je me suis félicité d'entendre que cette spécificité avait quelques adeptes. Je compte donc sur le concours de ces derniers pour voter cet amendement.

Je précise que j'ai déposé cet amendement à titre personnel. La commission ne l'a pas examiné. Je ne peux pas, bien entendu, donner l'avis du rapporteur pour avis. Mais si vous me permettez d'exprimer ce que j'aurais eu à dire en cette qualité, j'insiste sur le fait que la commission a voté certaines de mes observations tendant, notamment, à demander l'individualisation des crédits du tourisme et qu'elle a exprimé son souci de voir également affirmée l'existence d'un ministère du tourisme. Je crois donc pouvoir affirmer sans trahir l'honnêteté intellectuelle minimale qu'elle eût manifesté un geste positif si je lui avais soumis cet amendement.

**M. le président.** Sur le titre III, M. de Préaumont a, en effet, présenté un amendement n° 54 rectifié ainsi rédigé :

- I. — Réduire les crédits de 10 151 367 francs.
- II. — Augmenter les crédits de 10 151 367 francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la section commune, le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature.

**M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial.** Votre amendement n° 53 rectifié, monsieur de Préaumont, est doublement traditionnel.

D'une part, parce que vous nous l'aviez déjà présenté l'an dernier, sous une autre forme, il est vrai.

**M. Jean de Préaumont.** Moi aussi j'applique le changement !

**M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial.** D'autre part, parce que, sur le fond, il découle d'une conception très traditionnelle du tourisme.

Cet amendement est cependant sympathique car il a le mérite de nous présenter, à visage découvert — ce qui n'est pas toujours le cas — votre conception du tourisme, qui tend à l'isoler de l'ensemble des actions du temps libre. Or, le débat budgétaire a bien montré qu'il ne fallait pas isoler le tourisme du temps libre, car toutes les opérations du temps libre profitent directement ou indirectement au tourisme.

En la matière, nous avons d'ailleurs obtenu, au cours de cette discussion, des informations intéressantes qui montrent que le tourisme n'est pas un secteur sacrifié ; il intéresse tous les parlementaires. Nous avons ainsi appris qu'il serait l'objet d'une ligne particulière rassemblant l'ensemble des interventions ministérielles. Sur ce plan tout au moins, monsieur de Préaumont, vous avez satisfaction puisqu'on reconnaît de cette façon le caractère interministériel du tourisme.

Pour autant, il n'entre pas dans nos intentions d'isoler le tourisme à l'intérieur du temps libre. Une telle manière d'agir constituerait d'ailleurs une exception au sein des crédits du ministère du temps libre, puisque cela reviendrait à le traiter d'une certaine façon par rapport aux autres ministères concernés par le tourisme.

En outre, la commission des finances a approuvé les crédits de la section commune en l'état. Je pense donc être autorisé, en son nom, à demander à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

Je profite de cette intervention pour demander à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme de faire un peu le point sur les perspectives d'améliorations budgétaires qui peuvent être envisagées au terme de la première partie de la loi de finances. M. Henri et Mme Edwige Avice nous ont déjà fait part de certaines améliorations importantes de ce projet de budget.

**M. Jean de Préaumont.** Ce n'est pas la question !

**M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial.** Dans l'état des informations que nous possédons, il a été question ce matin d'une progression de 38 p. 100 en deux ans de ce budget, avec un accroissement qui se situera, en 1983, au niveau de la hausse des prix, voire légèrement en dessous, si l'on entre dans le détail des chiffres. Les perspectives d'amélioration en matière de temps libre et de jeunesse et sports nous permettent de penser que l'ensemble de ce projet de budget pour 1983 bénéficiera d'une amélioration de quatre à cinq points. Cela signifie que sa progression en deux ans serait non pas de 38 p. 100, mais de 42 p. 100.

Je souhaiterais donc obtenir des informations complémentaires sur ce que l'Assemblée est en droit d'attendre pour l'amélioration concernant le tourisme.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 53 rectifié et n° 54 rectifié ?

**M. le ministre du temps libre.** J'aurais aimé que M. de Préaumont présentât un amendement proposant, par exemple, que tous les crédits affectés au tourisme dans les différents ministères soient regroupés sur une ligne unique. J'avoue que si un tel amendement avait été déposé il m'aurait conduit à quelques états d'âme, car j'aurais eu du mal à m'y opposer.

Je crois en effet que si l'on veut donner, comme vous le souhaitez sans doute très sincèrement, monsieur de Préaumont, plus de force au tourisme, plus de dynamisme à la politique à mener dans ce domaine — comme nous le voulons nous-mêmes, en particulier M. Abadie — il faut parvenir à rassembler tous les moyens consacrés au tourisme dans notre pays.

Mais vous me permettez de dire — ne voyez pas de mal dans mes propos — que vous ne proposez qu'un petit « bricolage » interne sans grande portée.

**M. Jean de Préaumont.** C'est fondamental !

**M. le ministre du temps libre.** Pour ma part, je souhaite que nous respections la structure du Gouvernement, telle qu'elle a été décidée par M. le Président de la République. M. Abadie a déjà indiqué tout à l'heure que nous n'avions pas les moyens de changer de structure et mon rôle de responsable de l'ensemble des personnels du ministère du temps libre est de faire en sorte que ceux qui s'occupent du secteur du tourisme ne soient pas considérés à part. Or vous suivez une démarche totalement inverse.

Par conséquent, je rejoins tout à fait l'avis exprimé par M. Vouilliot, et je demande le rejet de ces amendements.

#### Rappel au règlement.

**M. Jean de Préaumont.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. de Préaumont pour un rappel au règlement.

**M. Jean de Préaumont.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 100 du règlement et concerne la structure de l'intervention faite par M. le rapporteur spécial du temps libre, lorsqu'il a été prié de donner l'avis de la commission sur mes amendements.

Il a en effet greffé sur cet avis, dont il était le maître, une espèce de vocatif prononcé à l'égard de M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme qui a brusquement été, si j'ai bien compris, accusé de ne pas avoir donné des nouvelles aussi satisfaisantes de son budget que les deux autres membres du Gouvernement qui siègent en ce moment à ses côtés. J'ai même été surpris de la forme dans laquelle il le faisait.

Puis-je me permettre, monsieur le président, de faire observer qu'il ne me paraît pas normal de profiter de l'émission d'un avis sur un amendement pour demander une déclaration de portée général à un secrétaire d'Etat ?

**M. Charles Haby.** Absolument !

**M. Jean de Préaumont.** Cela ne me semble absolument pas conforme au règlement de l'Assemblée et c'est pourquoi j'ai tenu à faire ce rappel au règlement. Il va certes allonger quelque peu les débats (*sourires*) mais j'ai jugé utile de le faire parce qu'il s'imposait.

Cela dit, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée et j'espère trouver dans ceux qui souhaitent une existence individualisée du secrétariat d'Etat chargé du tourisme autant d'appuis qu'il m'a semblé en percevoir tout à l'heure lors des questions. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

#### Reprise de la discussion budgétaire.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 53 rectifié. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 54 rectifié. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** Sur le titre IV, M. Soisson a présenté un amendement n° 59 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 5 500 000 francs. »

La parole est à M. Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** A cette étape de la discussion budgétaire, je n'avalais d'autre possibilité d'exprimer les positions du groupe Union pour la démocratie française que celle de présenter des amendements de réduction de crédits sur le titre IV afin de montrer que nous nous inquiétons de l'insuffisance des crédits prévus en faveur du mouvement sportif et de poser à M. le ministre du temps libre et à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports des questions sur l'amendement gouvernemental annoncé.

Je rappellerai d'abord que le mouvement sportif a considéré, après s'être réuni, que le budget de la jeunesse et des sports était de loin le plus défavorisé de tous les budgets de l'Etat. Le président du C.N.O.S.F. est d'ailleurs venu rencontrer à l'Assemblée les responsables de tous les groupes politiques ; je l'ai moi-même reçu.

Je rappelle également que M. Hage a, ce matin, au nom du groupe communiste, fait connaître sa réprobation.

Pour notre part, nous souhaitons la création, sur le chapitre 31-51, de 80 postes de cadres techniques et, au chapitre 43-91, une augmentation de 30 millions de francs des crédits prévus en faveur des fédérations et des clubs sportifs. Nous désirons aussi que la dotation du fonds national pour le développement du sport soit abordée.

Ce matin, plusieurs déclarations gouvernementales ont été faites dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient imprécises. Je voudrais donc savoir à quel moment de la discussion budgétaire sera déposé l'amendement gouvernemental annoncé. Je souhaiterais également connaître le chapitre et le titre sur lesquels les augmentations envisagées seront inscrites. Je désirerais enfin connaître le montant des crédits qui seraient ajoutés.

Il a en effet été question de 50 postes de cadre technique, d'une augmentation des crédits destinés aux sections sportives étudiées et à la médecine du sport, ainsi que d'un accroissement des dotations du titre VI.

Il faudrait connaître exactement les intentions du Gouvernement. Si nous n'obtenions pas les renseignements nécessaires, je demanderais tout simplement que les crédits du titre IV soient réservés. Sinon l'Assemblée nationale aurait à se prononcer sur des sommes en réalité imprécises et indéfinies. Pour avoir eu, pendant cinq ans, la charge du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, je puis affirmer que ce n'a jamais été le cas. En effet, nous ne connaissons pas encore le montant des crédits que nous allons voter pour l'année prochaine.

On nous a promis des augmentations. Mais quelles sont-elles ? Quand seront-elles décidées ? A quel chapitre seront-elles appliquées ? Ce sont des questions très simples, mais je souhaiterais qu'il y soit répondu avant la clôture de cette discussion budgétaire. En l'absence de précisions, nous n'aurions devant nous qu'un leurre. En l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas voter de tels crédits. Sous réserve des observations du Gouvernement, je demanderai un scrutin public sur le titre IV pour que le mouvement sportif tout entier soit juge.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la jeunesse et les sports.

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Lorsque j'ai pris connaissance de vos deux amendements, monsieur Soisson, je me suis interrogé pour essayer d'en trouver les motivations profondes.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Les voilà !

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** J'ai d'abord cru que, comme d'habitude, vous déposiez des amendements non pas pour l'Assemblée mais pour la presse. J'ai ensuite écarté cette hypothèse et j'ai maintenant compris : vous nous proposez des réductions de crédits pour obtenir des augmentations. (*Sourires.*)

**M. Michel Barnier.** Vous l'avez fait assez souvent.

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Vous souhaitez donc réaliser des économies sur ce budget, mais vous oubliez que ce problème n'a pas été abordé par la commission des finances — puisque vous ne lui avez pas présenté vos amendements — qui a adopté les crédits inscrits au « bleu », en l'état.

Je ne peux donc que penser *a contrario* qu'elle se serait prononcée contre vos amendements.

Malgré tout je ne comprends plus quand vous proposez de réduire les crédits puisque, ce matin, nous avons entendu le chœur des pleureuses qui répétait : « Il faut augmenter, il faut augmenter ».

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous n'avez rien compris !

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Si j'ai compris l'adoption de votre amendement, monsieur Soisson, aboutirait purement et simplement à une réduction de crédits.

**M. Michel Barnier.** Vous avez agi de la sorte pendant vingt ans !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** J'ai été également surprise que l'on propose de supprimer des crédits à la jeunesse, en particulier ceux touchant aux postes Fonjep. Connaissant un peu la procédure parlementaire, je me doutais cependant qu'il y avait un lien entre les suppressions demandées sur les crédits de la jeunesse et les propositions concernant le sport.

Je ne puis que répéter ce que j'ai dit ce matin.

D'abord, nous avons prévu — c'est de nature réglementaire — d'accroître, au-delà de l'augmentation normale, la dotation du fonds national pour le développement du sport. Ce serait une augmentation de 70 millions de francs qui bénéficieraient bien

sûr au mouvement sportif. Cet accroissement répondra effectivement à un certain nombre de démarches qui ont été effectuées tant par ses représentants que par la commission des finances.

Ensuite, le Gouvernement a l'intention de déposer un amendement qui sera présenté, conformément à la procédure ordinaire, par le ministre chargé du budget à la fin de la première lecture du projet de loi de finances. Cet amendement permettra de créer cinquante postes de conseillers techniques et pédagogiques — je l'ai annoncé ce matin — et il tendra, en particulier, à abonder certains chapitres des titres IV, V et VI. Le montant des sommes sur lesquelles portera cet amendement sera déterminé en fonction des propositions formulées ce matin par M. le rapporteur de la commission des finances.

Mon explication est parfaitement claire. Je ne vois pas en quoi vous pourriez la contester. Il s'agit d'un engagement ferme, qui correspond à des propositions précises.

Je demande en conséquence à l'Assemblée de prendre en compte les propositions du Gouvernement et de rejeter l'amendement de M. Soisson.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 59. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV, M. Soisson a présenté un amendement n° 60 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 916 544 francs. »

La parole est à M. Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Madame le ministre, où allez-vous trouver les 70 millions destinés au fonds national pour le développement du sport ? Proviendront-ils de nouveaux prélèvements sur le P. M. U. et sur le loto ou bien s'agit-il d'une évaluation plus juste des recettes du fonds national ?

Par ailleurs, j'ai certes noté qu'il y aurait une augmentation des crédits du F. N. D. S., c'est-à-dire des ressources extrabudgétaires, mais j'ai cru également comprendre qu'il n'y aurait pas, en dehors de la création des cinquante postes de conseillers techniques et pédagogiques, de nouveaux crédits au titre IV pour les subventions aux fédérations et aux clubs.

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Si !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Cela doit être bien clair.

Je souhaiterais cependant que vous nous précisiez les positions du Gouvernement. C'est le moins que vous deviez à la représentation nationale.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur Soisson, la procédure budgétaire, qui a ses complexités, a aussi ses avantages : elle est parfaitement régulière ; elle revient chaque année avec les mêmes caractéristiques. Ainsi lorsque l'on parle des mêmes choses, en particulier du fonds national pour le développement du sport, du titre IV ou du titre III, les choses sont parfaitement claires.

En ce qui concerne le fonds national pour le développement du sport, il s'agira, à hauteur de 30 millions de francs, d'un redéploiement des fonds extrabudgétaires et d'un prélèvement de 0,50 p. 100 supplémentaire sur les recettes du loto.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Eh bien, voilà, il faut le dire !

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Je l'avais déjà dit globalement.

Quant à l'amendement du Gouvernement, vous connaissez comme moi la procédure parlementaire en la matière, et vous savez qu'il sera présenté par le ministre chargé du budget. Il appartiendra alors au Parlement de le voter. Les derniers arbitrages budgétaires sur ce point ont été parfaitement nets et c'est pourquoi je me suis permis de l'annoncer ce matin, sinon je n'en aurais pas parlé. Il faut savoir ce que parler veut dire lorsque l'on est dans un débat budgétaire.

Je répète donc très clairement que nous prévoiront, au titre III, 50 postes de conseiller technique et pédagogique supplémentaires et que le titre IV sera abondé.

**M. Jean-Pierre Soisson.** De combien ?

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** En la matière, je ne veux pas anticiper sur la décision que prendra le Parlement. Je peux simplement vous indiquer que je souhaite

que soient prises comme base les propositions du rapporteur de la commission des finances telles qu'elles ont été formulées ce matin.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Comme pour l'amendement précédent : même faute, même sanction.

Monsieur Soisson, vous avez proposé dans un journal sportif bien connu une majoration de 0,2 p. 100 du prélèvement sur le pari mutuel urbain. Nous proposons un prélèvement supplémentaire de 0,5 p. 100 sur le loto. Vous avez même indiqué que, si le Gouvernement acceptait une telle proposition, il montrerait sa volonté de ne pas conduire une politique de désengagement de l'Etat et de traiter la budget de la jeunesse et des sports comme tous les autres.

Je suppose donc que vous allez nous en donner acte.

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Monsieur Soisson, nous avons débattu, au sein de la commission des finances à laquelle vous appartenez, du projet de budget de la jeunesse et des sports et nous avons exprimé certaines préoccupations. Je regrette que vous-même et la plupart de vos amis — pour ce budget, comme pour beaucoup d'autres — ayez refusé de participer au travail constructif de la commission et aux débats préparatoires à l'examen en séance publique.

Il nous appartient de le souligner, car il est trop facile d'utiliser essentiellement les relais extérieurs contre le Gouvernement alors que l'on refuse de participer concrètement et pleinement au travail de réflexion et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de cette assemblée.

J'ai d'ailleurs relevé, dans l'exposé sommaire de votre amendement que vous reconnaissiez — nous vous en remercions — l'effort considérable qui a été consenti l'année dernière en faveur de l'animation culturelle au profit, en particulier, des animateurs Fonjep. Puisque vous admettez qu'il a été fait beaucoup l'année dernière, vous pouvez comprendre que l'on puisse faire moins en 1983. Or, je ne me souviens pas que vous l'avez dit lorsque nous avons débattu ici du budget 1982. Mais il n'était pas trop tard pour reconnaître la qualité de l'action menée par le Gouvernement dans le cadre du budget 1982.

Je note enfin que vous nous proposez une forte réduction des postes Fonjep. Les associations et, en particulier, celles qui assurent le développement socio-culturel dans les milieux populaires, apprécieront votre démarche.

Le groupe socialiste, pour sa part, refuse l'amendement n° 60 et soutient les propositions du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Je suis désolé, madame le ministre, messieurs les membres du groupe socialiste, mais pendant vingt ans, vous avez déposé de semblables amendements de réduction des crédits !

Madame le ministre, vous avez fait hier une déclaration importante. Tout le monde attendait que vous précisiez aujourd'hui le montant exact des crédits supplémentaires dont pourrait disposer le mouvement sportif. Vous nous apportez une précision en ce qui concerne le fonds national et donc les ressources extrabudgétaires. Je vous en remercie. Mais, pour le reste, nous demeurons dans le vague ou, du moins, nous en sommes toujours aux propositions budgétaires initiales qui ne sont pas acceptables. Elles ne permettront pas aux fédérations et aux clubs de disposer l'année prochaine de crédits suffisants pour fonctionner. Tous ceux qui dans cette assemblée connaissent le mouvement sportif le savent, le disent et le reconnaissent. Vous nous avez laissé espérer un supplément de crédits.

Mes amendements n'avaient pas d'autre intérêt que de vous inciter à préciser votre position sur ce point.

Il y a eu du nouveau depuis le débat en commission, monsieur le rapporteur : l'importante déclaration de Mme le ministre hier ! Je souhaitais simplement qu'à propos du titre IV, notamment, c'est-à-dire des crédits d'interventions publiques et des crédits destinés aux fédérations et aux clubs, le Gouvernement nous indique dans quelle voie nous nous engageons.

A l'époque où j'avais la charge de ce ministère, j'avais annoncé qu'au cours de la deuxième délibération de la loi de finances, le Gouvernement proposerait un amendement afin d'abonder certains crédits, et je l'avais précisé titre par titre et chapitre par chapitre. Aujourd'hui, nous sommes en train de voter un budget qui n'apporte rien !

Dès lors, vous comprendrez que non seulement l'opposition tout entière vote cet amendement, mais demande sur le titre IV un scrutin public pour que chacun juge vos façons de procéder.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 60.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV, MM. Hage et Porelli ont présenté un amendement n° 69 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Hage.

**M. Georges Hage.** Cet amendement nous fournit l'occasion de mieux préciser les orientations budgétaires que nous aurions aimé voir respectées dans ce projet de budget.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Bravo, monsieur Hage !

**M. Daniel Goulet.** Très bien !

**M. Georges Hage.** Tout parlementaire connaît cette procédure, à moins d'être né de la dernière cuvée législative ! (Sourires.)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Merci, monsieur Hage !

**M. le président.** Défendez votre amendement, monsieur Hage !

**M. Georges Hage.** Nous aurions souhaité une augmentation substantielle du chapitre 43-91 aux postes 40-40 et 50-40. Il s'agit des aides aux fédérations sportives : ligues, comités et clubs, grandes manifestations internationales en cette année préparatoire aux Jeux olympiques.

Nous exprimons, nous renouvelons, nous rappelons notre volonté d'augmenter ces lignes par des crédits budgétaires plutôt que par des moyens extrabudgétaires. J'ai déjà défendu ce point de vue ce matin et je le fais depuis que le Parlement a pris cette décision. Je précise à ceux qui ne siègent pas encore sur ces bancs que le législateur avait souhaité qu'en aucun cas ces moyens extrabudgétaires ne permettent le désengagement financier de l'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Il a raison !

**M. Georges Hage.** Nous tenait également à cœur la création de 100 postes de conseiller technique, au bénéfice des fédérations, des ligues régionales et des comités régionaux, absolument nécessaires au mouvement sportif. Nous avons obtenu une satisfaction partielle avec la création de 50 postes. Ces postes répondent, à notre avis, aux exigences de la période présente qui, comme j'ai cru de mon devoir de le rappeler ce matin, au début de mon intervention, est marquée par un développement impétueux et massif, quoique inégalitaire, de la pratique sportive.

Nous estimons aussi importante la dotation de 75 millions de francs de crédits de paiement en 1983, par de l'Etat pour l'édification des stades de football, hors des subventions d'équipement des municipalités. Notre proposition est devenue caduque puisque Mme le ministre a exprimé ce matin son espoir de voir ces crédits inscrits au fonds spécial de grands travaux.

Je renouvelle la proposition de M. Asensi qui a souhaité l'ouverture d'un crédit d'études de 2 millions de francs, en vue de préparer dès à présent la tenue à Paris et dans la région parisienne des Jeux olympiques de 1992. Nous accepterions d'ailleurs que ces crédits soient pris sur le fonds national pour le développement du sport qui vient d'être augmenté. Mais nous souhaitons qu'ils soient individualisés afin de permettre des recherches sur les implantations, les programmations, les voyages d'études, la réception des instances olympiques internationales compétentes.

Je profiterai de cette intervention et de l'indulgence de M. le président...

**M. le président.** Il faut néanmoins conclure, mon cher collègue, car vous ne disposez que de cinq minutes.

**M. Georges Hage.** ... pour vous poser, madame le ministre, quelques questions sur le fonds national pour le développement du sport.

Vous avez annoncé qu'il serait majoré d'un crédit de 70 millions de francs. Vous avez précisé de quelle manière. Je ne vous poserais donc pas la question. Mais j'appelle votre attention, madame le ministre, sur les procédures d'utilisation de ce fonds, qui aboutissent à des situations particulièrement choquantes.

J'ai dans les mains le rapport de gestion pour 1981 du fonds national pour le développement sportif, qui émane de vos services. J'y trouve des informations qui m'inquiètent.

**M. le président.** Il faut maintenant conclure, monsieur Hage.

**M. Michel Barnier.** C'est intéressant !

**M. le président.** Certes, mais il faut conclure !

**M. Georges Hage.** Je termine, monsieur le président.

Je lis, par exemple, qu'en 1981, 50 p. 100 des crédits n'ont pas été dépensés dans l'année où ils interviennent. Ainsi, le total des recettes en 1981 s'élève à 395,5 millions de francs, dont 145 millions de reliquat pour 1980. Le total des dépenses est de 197,9 millions de francs et le solde s'élève à 197,6 millions de francs.

Il apparaît, en outre, que des dépenses pourraient être remises en cause.

J'interromps mon intervention puisque M. le président n'y invite expressément. Cependant, la lecture de ce document me conduit à demander que le contrôle parlementaire s'exerce sur ce fonds d'une façon plus efficace. Jusqu'à présent, selon un opuscule dû à M. Soisson, seuls les rapporteurs du budget de la jeunesse et des sports sont invités à suivre la gestion du fonds. Madame le ministre, vous n'auriez pas de contrôleur plus vigilant que moi ! (Sourires.)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Wilquin, rapporteur spécial.** Cet amendement n'ayant pas été soumis à la commission des finances, je ne peux rapporter son avis.

Je vous signale toutefois, monsieur Hage, que vous avez obtenu une réponse à plusieurs de vos questions. Je vous rappelle que ce matin j'ai indiqué au nom de la commission des finances que si l'amendement du Gouvernement se situait en dessous de 20 millions de francs, nous n'aurions pas entière satisfaction.

Nous sommes d'accord avec vous sur la nécessité de réformer les imperfections de la présentation des comptes du F.N.D.S. Mais reconnaissez que les parlementaires qui vous y représentent ont tout de même fait évoluer les choses. Nous allons exiger d'exercer un contrôle a priori et a posteriori.

J'espère vous avoir rassuré et que, lorsque le Gouvernement vous aura répondu, vous retirerez, monsieur le député, votre amendement puisque vous aurez obtenu les réponses que vous souhaitiez.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.** Monsieur Hage, votre amendement tend à réduire les crédits de dix millions de francs. Il reviendrait à supprimer pratiquement les services d'animation sportive des directions départementales et régionales temps libre, jeunesse et sport. Si le rôle de ces services a pu soulever quelques critiques, quelques inquiétudes dans le passé, leurs missions ont été revues et précisées, en accord avec les syndicaux, par une circulaire en date du 2 juillet 1982.

Ces services ont tout particulièrement pour mission de créer une liaison entre le secteur scolaire et le secteur du sport associatif, un des thèmes essentiels du projet de loi que nous préparons actuellement avec le ministère de l'éducation nationale.

Je répondrai maintenant aux quelques questions que vous avez soulevées, sans toutefois trop m'attarder, puisque j'ai déjà amplement répondu au sujet des décisions qui ont été prises par le Gouvernement, à l'issue des arbitrages, sur les créations de postes, sur l'augmentation du F.N.D.S., sur l'accroissement des titres III, IV et VI.

En ce qui concerne la préparation des jeux olympiques, d'une part, nous avons, pour faire les études préliminaires, un très remarquable service des équipements dont il ne faut pas sous-estimer la capacité, d'autre part, nous pouvons, en accord avec le mouvement sportif, prélever des crédits d'études pour la préparation de ces jeux sur le fonds national pour le développement du sport.

Enfin, il ne serait pas normal que seul le ministère de la jeunesse et des sports consente un effort dans un domaine qui intéresse également beaucoup d'autres ministères.

En ce qui concerne le fonds national pour le développement du sport, permettez-moi de vous dire que, participant à toutes les réunions, j'ai pu constater que les rapporteurs des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat sont d'une vigilance tout à fait particulière. Les procédures ont été réorganisées et nous chercherons à les améliorer encore.

Quant à la consommation des crédits pour les équipements, je vous rappelle que, quel que soit le budget, il existe toujours un décalage entre le moment où l'on décide une opération et le moment où les crédits sont consommés.

Après vous avoir donné ces explications, je préférerais, monsieur le député, que vous retiriez votre amendement.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Hage ?

**M. Georges Hage.** Je crois que Mme le ministre sous-estime la non-consommation des crédits. Le compte rendu de gestion témoigne que parfois 75 p. 100, voire 81 p. 100 des crédits ne sont pas consommés.

Que MM. les rapporteurs soient rassurés, il s'agissait de la gestion 1981. Ils ne sont donc pas en cause. Mais ils n'ont pas encore fait leurs preuves pour 1982 !

Cela dit, je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 69 est retiré.

Sur le titre IV, M. de Préaumont a présenté un amendement n° 56 rectifié ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 500 000 francs. »

La parole est à M. de Préaumont.

**M. Jean de Préaumont.** Monsieur le président, je sais qu'à cette heure tardive l'Assemblée ne peut pas s'offrir la joie de longs développements, aussi réduirai-je au minimum mon explication, encore que mon amendement présente quelque importance. Il tend à réduire de 3 500 000 francs les crédits du nouvel article 60 du chapitre 44-01, augmenté de crédits en provenance du chapitre 56-02, à mi-chemin entre les crédits d'études et les interventions publiques.

Si les études revêtent une importance tout à fait incontestable, certaines d'entre elles ont un peu moins d'intérêt que d'autres. C'est pourquoi j'ai proposé cet amendement.

Si en tant que parlementaire, je peux proposer une réduction de crédits, je ne peux pas proposer d'augmentation. Je suggère donc que ces 3,5 millions de francs, retirés du budget de rigueur mais qui ne rompent pas l'équilibre d'ensemble du budget du temps libre, soient utilisés, conformément au désir que le Gouvernement a lui-même marqué, à augmenter les moyens des représentations à l'étranger du tourisme français, c'est-à-dire la dotation prévue à l'article 34 du chapitre 34-14 qui est insuffisante. Curieusement, la relative augmentation des crédits mis à la disposition des représentations publiques porte sur les traitements. On a viré à la ligne « fonctionnement et matériels » les 3 millions de francs autrefois inscrits au titre de la propagande touristique, de telle sorte qu'aujourd'hui vous avez, si je puis ainsi m'exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat, des agents de qualité, dotés de matériels, d'enveloppes et de timbres, mais ils n'ont rien à mettre dedans !

Je vous propose donc d'utiliser 3 500 000 francs pour disposer d'un produit publicitaire. Par exemple, pour l'information aux ambassades : 500 000 exemplaires d'un document en sept langues à trois francs l'exemplaire — 1 500 000 francs — pour les collections France-Affiches dans trente pays : les affiches — 300 000 francs — les vidéo-cassettes — 300 000 francs — et le matériel de projection — 400 000 francs — et pour l'accueil France à peu près un million de francs à raison des difficultés entraînées par la suppression de l'A. F. A. T. et par la convention proposée au G. I. E.

Tel est, madame le ministre, le sens de mon amendement, qui, si vous l'acceptez, vous permettra d'utiliser le crédit qu'il propose de réduire de la manière que j'ai indiquée.

J'ajouterai encore un mot. L'honnêteté m'oblige à préciser que j'ai déposé cet amendement à titre personnel.

Le rapporteur de la commission des finances, pour des raisons faciles à comprendre, se bornera à indiquer que cet amendement n'a pas été soumis à la commission et qu'il s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Je demande à M. de Préaumont de bien vouloir retirer son amendement, car le Gouvernement en déposera un à la fin de la discussion, qui débloquera un crédit de trois millions et demi de francs, dont deux millions pour nos bureaux à l'étranger, un million inscrit au chapitre 36-10 pour créer un service de traitement du courrier et 500 000 francs sur le chapitre 44-01, article 20, pour subventionner les associations touristiques.

**M. le président.** Monsieur de Préaumont, retirez-vous votre amendement ?

**M. Jean de Préaumont.** Monsieur le président, je ne pense pas qu'un crédit de trois millions et demi de francs soit suffisant, mais, ne cherchant pas à faire une opération politique, je vais retirer mon amendement, quitte à le déposer à nouveau si, en seconde lecture, le Gouvernement ne tient pas son engagement.

**M. le président.** L'amendement n° 56 rectifié est retiré.

Je mets aux voix le titre IV.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	484
Nombre de suffrages exprimés .....	483
Majorité absolue .....	242
Pour l'adoption .....	325
Contre .....	158

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du temps libre, du ministère de la jeunesse et des sports, et du secrétariat d'Etat au tourisme.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— S —

**FAIT PERSONNEL**

**M. le président.** La parole est à M. Vuillaume, pour un fait personnel.

**M. Roland Vuillaume.** Ce matin, M. le ministre du temps libre m'a fait dire — j'ai lu le compte rendu analytique — le contraire de ce que j'avais dit : loin de regretter que le tourisme social soit exagérément favorisé, je suis, en tant qu'élu d'une région où les activités touristiques sont importantes, attaché depuis longtemps au développement du tourisme social et familial.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous me donniez acte de cette mise au point.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du temps libre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Nous avons les mêmes documents, les choses seront simples.

Vous avez affirmé ce matin : « Au sein des crédits du temps libre, priorité est donnée à l'éducation populaire et au tourisme social ». Votre collègue M. Soisson a déclaré un petit peu plus tard : « Quant au tourisme social, il ne reste pas grand-chose de ses crédits ».

Je me suis permis de dire que ces déclarations étaient contradictoires. Si ce n'est pas vrai, je renonce à comprendre.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Renoncez !

**M. Claude Wilquin.** Concertez-vous, messieurs de l'opposition.

**M. Roland Vuillaume.** Sans engager une polémique, je citerai un autre passage de mon intervention : « Le renouveau des centres de vacances entrepris sous le précédent gouvernement ne semble pas être poursuivi, les crédits étant largement insuffisants ». Je ne vous permets pas de me présenter comme étant contre le tourisme social.

**M. le président.** L'incident est clos.

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Plerret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture :

Annexe n° 12. — M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome X, de M. Rodolphe Pesce, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1167, tome VIII, de M. Max Gallo, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## 2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 3 Novembre 1982.

### SCRUTIN (N° 407)

Sur le titre IV de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983. (Budget du temps libre. — Interventions publiques.)

Nombre des votants..... 484  
 Nombre des suffrages exprimés..... 483  
 Majorité absolue..... 242

Pour l'adoption..... 325  
 Contre ..... 158

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Ont voté pour :

#### MM.

Adevah-Pœuf.  
 Alalze.  
 Alfonsi.  
 Anciant.  
 Ansart.  
 Asenat.  
 Aumont.  
 Badet.  
 Bailligand.  
 Bally.  
 Balmigère.  
 Bapt (Gérard).  
 Bardin.  
 Barthe.  
 Bartolone.  
 Bassinet.  
 Bateux.  
 Battist.  
 Baylet.  
 Bayou.  
 Beaufile.  
 Beaufort.  
 Béche.  
 Becq.  
 Beix (Roland).  
 Bellon (André).  
 Belorgey.  
 Beltrame.  
 Benedetti.  
 Benetière.  
 Benoist.  
 Bérégovoy (Michel).  
 Bernard (Jean).  
 Bernard (Pierre).  
 Bernard (Roland).  
 Berson (Michel).  
 Bertile.  
 Besson (Louis).  
 Billardon.  
 Billon (Alain).  
 Blatt (Paul).  
 Bockel (Jean-Marie).  
 Hocquet (Alain).  
 Bois.

Bonnemaison.  
 Bonnet (Alain).  
 Bonrepaux.  
 Boral.  
 Boucheron.  
 (Charente).  
 Boucheron.  
 (Ile-et-Vilaine).  
 Bourget.  
 Bourguignon.  
 Braine.  
 Briand.  
 Brune (Alain).  
 Brunet (André).  
 Brunhes (Jacques).  
 Hustin.  
 Cabé.  
 Mme Cacheux.  
 Cambolive.  
 Carraz.  
 Carcelet.  
 Cartraud.  
 Cassaing.  
 Castor.  
 Cathala.  
 Caumont (de).  
 Césaire.  
 Mme Chaigneau.  
 Chanfrault.  
 Chapuis.  
 Charpentier.  
 Charzat.  
 Chaubard.  
 Chauveau.  
 Chénard.  
 Chevallier.  
 Chomat (Paul).  
 Chouat (Didier).  
 Coffineau.  
 Collin (Georges).  
 Collomb (Gérard).  
 Colonna.  
 Combastell.  
 Mme Commergnat.

Couillet.  
 Couqueberg.  
 Darinot.  
 Dassonville.  
 Defontaine.  
 Dehoux.  
 Delanoë.  
 Delehedde.  
 Delsie.  
 Denvers.  
 Derosier.  
 Deschaux-Beaume.  
 Desgranges.  
 Desselin.  
 Destrade.  
 Dhaille.  
 Dollo.  
 Douyère.  
 Drouin.  
 Dubedout.  
 Ducoloné.  
 Dumas (Roland).  
 Dumont (Jean-Louis).  
 Duplét.  
 Duprat.  
 Mme Dupuy.  
 Duraffour.  
 Durbec.  
 Durlieux (Jean-Paul).  
 Duroméa.  
 Duroure.  
 Durupt.  
 Dutard.  
 Escutia.  
 Estler.  
 Evlin.  
 Faugaret.  
 Faure (Maurice).  
 Mme Flévet.  
 Fleury.  
 Floch (Jacques).  
 Florian.  
 Forgues.  
 Forn.

Fourré.  
 Mme Frachon.  
 Mme Fraysse-Cazals.  
 Fréche.  
 Frelaut.  
 Gabarron.  
 Gaillard.  
 Gallet (Jean).  
 Gallo (Max).  
 Garcin.  
 Garmendia.  
 Garroustic.  
 Mme Gaspard.  
 Gatel.  
 Germon.  
 Giovaonelli.  
 Mme Gocurlot.  
 Gourmelon.  
 Goux (Christian).  
 Gouze (Hubert).  
 Gouzes (Gérard).  
 Gréard.  
 Guidoni.  
 Guyard.  
 Haesebroeck.  
 Hage.  
 Mme Halkml.  
 Hauteceur.  
 Haye (Kléber).  
 Hermier.  
 Mme Horvath.  
 Hory.  
 Houter.  
 Hugué.  
 Huyghues  
 des Etages.  
 Ibanès.  
 Istace.  
 Mme Jacq (Marie).  
 Mme Jacquaint.  
 Jagorot.  
 Jalton.  
 Jana.  
 Jarosz.  
 Join.  
 Josephe.  
 Jospin.  
 Josselin.  
 Jourdan.  
 Journal.  
 Joxe.  
 Julien.  
 Kuchelda.  
 Labazée.  
 Laborde.  
 Lacombe (Jean).  
 Lagorce (Pierre).  
 Laignel.  
 Lajoinie.  
 Lambert.  
 Lareng (Louis).  
 Lassale.  
 Laurent (André).  
 Laurissergues.  
 Lavédrine.  
 Le Ball.

Le Bris.  
 Le Coadie.  
 Mme Lecuir.  
 Le Drian.  
 Le Foll.  
 Lefranc.  
 Le Gars.  
 Legrand (Joseph).  
 Lejeune (André).  
 Le Meur.  
 Lengagne.  
 Leonetti.  
 Loncle.  
 Lotte.  
 Luist.  
 Madrelle (Bernard).  
 Mahéas.  
 Maisonnat.  
 Malgras.  
 Malvy.  
 Marchais.  
 Marchand.  
 Mas (Roger).  
 Masse (Marius).  
 Massion (Marc).  
 Massot.  
 Mazoin.  
 Mellick.  
 Menga.  
 Mercleca.  
 Metals.  
 Metzinger.  
 Michel (Claude).  
 Michel (Henri).  
 Michel (Jean-Pierre).  
 Mitterrand (Gilbert).  
 Mocœur.  
 Mme Mora  
 (Christiane).  
 Moreau (Paul).  
 Mortelette.  
 Moulnet.  
 Naitez.  
 Mme Nelertz.  
 Mme Nevoux.  
 Nlès.  
 Notebart.  
 Odru.  
 Oehler.  
 Olmeta.  
 Ortet.  
 Mme Osselin.  
 Mme Patrat.  
 Patriat (François).  
 Pen (Albert).  
 Pénicaud.  
 Porrier.  
 Pesce.  
 Peuziat.  
 Phillibert.  
 Pldjot.  
 Pierret.  
 Pignolon.  
 Pinard.  
 Pistre.  
 Planchou.

Poignant.  
 Poperen.  
 Porelli.  
 Portheault.  
 Pourchon.  
 Prat.  
 Prouvost (Pierre).  
 Proveux (Jean).  
 Mme Provost.  
 (Eliane).  
 Queyranne.  
 Quilès.  
 Ravassard.  
 Raymond.  
 Renard.  
 Renault.  
 Richard (Alain).  
 Rigal.  
 Rimbault.  
 Robin.  
 Rodet.  
 Roger (Emile).  
 Roger-Machart.  
 Rouquet (René).  
 Rouquette (Roger).  
 Rousseau.  
 Sainte-Marie.  
 Sanmarco.  
 Santa Cruz.  
 Santrot.  
 Sapin.  
 Sarre (Georges).  
 Schbiffer.  
 Schreiner.  
 Sénéa.  
 Mme Scard.  
 Souchon (René).  
 Mme Soum.  
 Soury.  
 Mme Sublet.  
 Suchod (Michel).  
 Sueur.  
 Tabanou.  
 Tadel.  
 Tavernier.  
 Tesu.  
 Théaudin.  
 Tinséau.  
 Tondon.  
 Tourné.  
 Mme Toutain.  
 Vacant.  
 Vadepled (Guy).  
 Valroff.  
 Vennin.  
 Verdon.  
 Vial-Massat.  
 Vidal (Joseph).  
 Villette.  
 Vivien (Alain).  
 Vouillot.  
 Wacheux.  
 Wilquin.  
 Worms.  
 Zarka.  
 Zuccarelli.

## Ont voté contre :

MM.  
 Alphandery.  
 Anquer.  
 Aubert (Emmanuel).  
 Aubert (François d').  
 Audinot.  
 Barnier.  
 Barre.  
 Barrot.  
 Bas (Pierre).  
 Baudouin.  
 Baumel.  
 Bayard.  
 Bégaull.  
 Benouville (de).  
 Bergélin.  
 Bigeard.  
 Birraux.  
 Bizet.  
 Blanc (Jacques).  
 Bonnet (Christian).  
 Bourg-Broc.  
 Bouvard.  
 Branger.  
 Brial (Benjamin).  
 Briane (Jean).  
 Brocard (Jean).  
 Brochard (Albert).  
 Caro.  
 Cavallé.  
 Chaban-Delemas.  
 Charé.  
 Charles.  
 Chasseguet.  
 Chirac.  
 Clément.  
 Cointat.  
 Cornette.  
 Corréze.  
 Cousté.  
 Couve de Murville.  
 Daillet.  
 Dassault.  
 Debré.  
 Delatre.  
 Delfosse.  
 Deniau.  
 Deprez.  
 Desanlis.  
 Dominati.  
 Dousset.  
 Durand (Adrien).  
 Durr.  
 Esdraa.  
 Falala.

Fèvre.  
 Fillon (François).  
 Fontaine.  
 Fossé (Roger).  
 Fouchier.  
 Foyer.  
 Frédéric-Dupont.  
 Fuchs.  
 Galley (Robert).  
 Gantier (Gilbert).  
 Gascher.  
 Gastines (de).  
 Gaudin.  
 Geng (Francis).  
 Gengenwin.  
 Gissingier.  
 Goasdouff.  
 Godéfroy (Pierre).  
 Godfrain (Jacques).  
 Gorse.  
 Goulet.  
 Gulchard.  
 Haby (Charles).  
 Haby (René).  
 Hamelin.  
 Mme Harcourt  
 (Florence d').  
 Harcourt  
 (François d').  
 Mme Hauteclocque  
 (de).  
 Hunault.  
 Inchauspé.  
 Julia (Didier).  
 Juventin.  
 Kaspereit.  
 Koehli.  
 Krieg.  
 Labbé.  
 La Combe (René).  
 Laffeur.  
 Lancien.  
 Lauriol.  
 Léotard.  
 Lestas.  
 Ligtot.  
 Lipkowski (de).  
 Madelin (Alain).  
 Marceillin.  
 Marcus.  
 Murette.  
 Masson (Jean-Louis).  
 Mathieu (Gilbert).  
 Mauger.  
 Maujouan du Gasset.

Mayoud.  
 Médecin.  
 Méhaignerie.  
 Mesmin.  
 Messmer.  
 Mestre.  
 Micautx.  
 Millon (Charles).  
 Miossec.  
 Mme Missoffe.  
 Mme Moreau  
 (Louise).  
 Narquin.  
 Noir.  
 Nungesser.  
 Ornano (Michel d').  
 Perbet.  
 Péricard.  
 Pernin.  
 Perrut.  
 Petit (Camille).  
 Peyrefitte.  
 Pinte.  
 Pons.  
 Prémaumont (de).  
 Proriot.  
 Raynal.  
 Richard (Lucien).  
 Rigaud.  
 Rocca Serra (de).  
 Rossinot.  
 Sablé.  
 Salmon.  
 Santoni.  
 Sautier.  
 Sauvalgo.  
 Séguin.  
 Scitinger.  
 Sergheraert.  
 Soisson.  
 Sprauer.  
 Stasi.  
 Stirn.  
 Tiberi.  
 Toubon.  
 Tranchant.  
 Vaileix.  
 Vivien (Robert-  
 André).  
 Vulllaume.  
 Wagner.  
 Weisenhorn.  
 Wolff (Claude).  
 Zeller.

## S'est abstenu volontairement :

M. Royer.

## N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Hamel.Malandain.  
Montdargent.Moutoussamy.  
Rieubon.

## Excusé ou absent par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Grussenmeyer.

## N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

## ANALYSE DU SCRUTIN

## Groupe socialiste (286) :

Pour : 284 ;

Non-votants : 2 : MM. Malandain et Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

## Groupe R. P. R. (90) :

Contre : 89 ;

Excusé : 1 : M. Grussenmeyer.

## Groupe U. D. F. (63) :

Contre : 62 ;

Non-votant : 1 : M. Hamel.

## Groupe communiste (44) :

Pour : 41 ;

Non-votants : 3 : MM. Montdargent, Moutoussamy et Rieubon.

## Non-inscrits (8) :

Contre : 7 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Juventin, Sergheraert et Zeller ;

Abstention volontaire : 1 : M. Royer.

## Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Malandain, Montdargent, Moutoussamy et Rieubon, portés comme n'ayant pas pris part au vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

(Le compte rendu intégral de la 3<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)